

# **LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE EN ACTES**

## **ANNEXES au RAPPORT**

**Sur l'application de  
LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE  
(Loi 2002-73 du 17 janvier 2002)**

### **Tome 4: Diaporamas des auditions des experts**

**MISSION NATIONALE**

-

**PROFESSEUR ALBERT-CLAUDE BENHAMOU**



**La certification en France**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
à l'Éducation nationale**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis de l'expérience à  
l'Éducation nationale  
dans les disciplines tertiaires**  
M.PETITCOLAS, IGEN

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE dans l'enseignement supérieur public  
La validation 95 et la VAE**  
Agnès VEILHAN

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE dans les universités de Lille**  
Martine CARETTE

- 6 universités : 6 centres de validation des acquis de l'expérience
- Une procédure similaire dans les 6 universités régionales

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE dans les universités de Lille**  
Martine CARETTE

**La VAE à l'université de Lille 1**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

UVHC  Unité université de Valenciennes

**La Validation des Acquis de  
l'Expérience à l'Université de  
Valenciennes**

**De l'expérimentation à la pérennisation et  
au développement**  
GERARD DECHY

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**




**Typologie des organisations  
mises en place dans les  
universités**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**Le réseau national VAE  
des universités**

Bernard FROMENT  
Président CDSUFC 

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**Valider les acquis de l'expérience à l'université**

**France UEBERSFELD**

**UNIVERSITÉ JEAN MONNET COURSE**



**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**LA PRISE EN COMPTE DE LA VAE  
DANS LE SCHEMA ECONOMIQUE DES ETABLISSEMENTS**

**RASILE SIROGLOU**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**Les référentiels : un outil pour la VAE ?**

**Conférence des Directeurs de Formation Continue  
Groupe de travail - diplômés et certifications -**

**Jean-Marie FILLOQUE  
(Université de Bretagne Occidentale)**




**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**Diplômes universitaires et Compétences**

**CEVU - UBO  
21 septembre 2004  
Jean-Marie FILLOQUE (Université de Bretagne Occidentale)  
Inspiré de : Becumier, Blachère et Filloque, colloque FCU Besançon 2004)**



**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
au Ministère de l'Agriculture**

**Application depuis le 1 janvier 2003**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
dans le réseau des Chambres de métiers et l'artisanat**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**LA VAE à PUIMM**



**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
dans l'enseignement supérieur public**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation des acquis de l'expérience à PROMOTRANS**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**vue par  
la DGEFP**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**à la CCIP**  
Chambre de commerce  
et d'industrie de Paris

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**dans les professions  
sanitaires et sociales**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**à l'APHP**  
Assistance Publique  
Hôpitaux de Paris

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
pour le secteur social,  
perspectives d'avenir**

Bernard ZERBIEE,  
adjoint au directeur général  
de l'action sociale

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**Le portail de la  
CNCP  
et le  
Répertoire  
National des  
Certifications  
Professionnelles**  
ANNE MARIE CHARRAUD

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**Un cadre européen  
des qualifications**

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**Construction de l'Espace Européen de  
l'Enseignement Supérieur**



**Déclinaison française**

Besançon le 24 avril 2004

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**TRANSFINE**  
TRANSFER between Formal, Informal and  
Non-formal Education

**'ACTION CONJOINTE' de  
la COMMISSION EUROPEENNE**  
Thème 1:  
**'La construction de passerelles de qualifications: un système  
de transfert et d'accumulation de crédits de formation  
pour une éducation et formation tout au long de la vie'.**

[www.univ-lille1.fr/transfine](http://www.univ-lille1.fr/transfine)  
pat.davies@univ-lille1.fr

**SEMINAIRE d'AUDITION**  
des **ACTEURS** de la **VAE**

**La validation des acquis**  
**dans les projets européens**  
**Leonardo da Vinci**



MS-01-001

# LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE EN ACTES

1



**SEMINAIRE D'AUDITION  
DES ACTEURS  
DE LA VAE**

Professeur  
Albert-Claude BENHAMOU

Coordination du séminaire  
Michel Blachère  
Université René Descartes PARIS 5

Mission d'évaluation  
de l'application de la loi  
sur la validation des  
acquis de l'expérience

*dans les locaux de  
La Fondation pour l'innovation politique*



## La certification en France

3



### Trois formes de certification officielle

- Les diplômes délivrés au nom de l'État
- Les titres homologués par la Commission Technique d'Homologation (CTH)
- Les CQP (certificat de qualification professionnelle) délivrés par les branches professionnelles.

4



## Les diplômes

**Ils sont majoritairement  
délivrés par l'Education Nationale**

**Mais aussi par d'autres ministères :**

- l'agriculture
- les sports
- la santé
- les affaires sociales...

5



## Les diplômes

- Ils attestent d' un niveau de formation générale
- et d' un niveau de formation professionnelle ( pour les diplômes à finalité professionnelle )

**Il faut noter que tous les diplômes de l'enseignement supérieur sont considérés comme professionnels.**

- Ils indiquent un potentiel, une capacité à réaliser un ensemble d'activités avec le niveau d'exigence requis.

6



## Les diplômes

- Ils ouvrent généralement l'accès à la préparation d'un diplôme de niveau supérieur
- Ils ouvrent l'accès à l'exercice de certaines professions ou aux concours

7



## Les diplômes

### Exemples:

#### – Ministère de l'Education nationale

- CAP, BEP, BP, BAC pro, BTS, DPCT, DPCE, DUT, DEUG, DEUST, Licence, Maîtrise, DEST, DESE, DESS, DEA, Diplômes d'ingénieur, Doctorat...,

#### – Ministère de l'Agriculture

- CAPA, BEPA, BP, BAC pro BTSA, diplômes d'ingénieurs....

8



## Les diplômes

### – Ministère des sports

- **BAPAAT** (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien) **niveau V**, **BEATEP** (brevet d'animateur technicien de l'éducation populaire) **niveau IV**, **BEES 1er(niveau IV)** , **BPJEPS** (brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sports) **niveau IV** ,  
et **BEES 2ème degré (niveau II)**...

### – Ministère de la santé

- **Diplôme d'Etat d'infirmier**, **diplômes d'Etat de masseur kinésithérapeute**...

9



## Les diplômes

### - Affaires sociales

- **Diplômes d'éducateur spécialisé**, **certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur**...

10



## Les Titres

**Il s'agit des certifications délivrées :**

→ par certains ministères (Emploi, Défense, culture...)

→ Et aussi

- par les organismes consulaires
- et par des organismes publics ou privés en leur nom propre.

Ils ont fait l'objet, jusqu'à la loi de modernisation sociale, d'une procédure d'homologation par la CTH (créée en 1972). Ils font désormais l'objet d'une procédure d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles

11



## L'inscription au R.N.C.P.

**Il y a deux types d'inscription :**

- les inscriptions de droit pour les diplômes et les titres délivrés au nom de l'Etat

- les inscriptions sur demande pour les autres certifications

12



## Les Titres

- Ils ont pour objectifs d'attester de capacités techniques immédiatement opérationnelles
- Ils répondent à des objectifs très diversifiés
- Ils n'attestent pas de savoirs généraux sinon ceux appliqués directement à l'environnement professionnel visé.

13 13



## Les Titres

### Exemples:

#### – Ministère de l'Emploi

- Niveau III : Formateur professionnel d'adultes...
- Niveau IV : Secrétaire-assistante, Conseiller service client, Technicien d'études en systèmes mécaniques, Technicien de maintenance en génie climatique, Techniciens de réseaux câblés de communication...
- Niveau V : Assistante de vie, Agent de médiation-information-service, cuisinier, Agent de fabrication industrielle, Electricien automobile, Electricien d'équipement, Maçon...

14 14



## Les Titres

- Ministère de la culture : Auxiliaire de bibliothèque (niveau V) ; diplôme d'Etat de professeur de musique (niveau II) ; certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles de musique (niveau II)...
- Ministère de la Défense : Météorologiste (niveau IV) ; Technicien en intervention sous marine (niveau IV) ; B.E. missilier (niveau V).

15 15



## Certificats de Qualification Professionnelle – C.Q.P.

- Le système des CQP a été établi par les partenaires sociaux
  - Il n'existe pas de règles collectives régulant ces certificats
- Chaque branche professionnelle établit ses propres règles en la matière

16 16



## Les CQP

**Ils valident des  
compétences spécialisées  
dans un secteur**

17



## Les CQP

**Ils sont classés en référence à des  
classifications de conventions  
collectives en terme:**

- **d'intitulés de qualification**
- **de coefficient de rémunération**

18

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
à l'Education nationale**

19

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis de l'expérience à  
l'Education nationale  
dans les disciplines tertiaires**

**M.PETITCOLAS, IGEN**

20

# Diplômes des domaines tertiaires et des services et VAE

I. Contexte de la VAE

II. Spécificités des diplômes et VAE

III. Pistes pour une stratégie de VAE

**Christian Petitcolas**

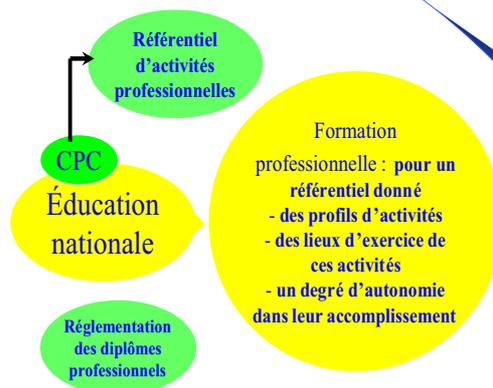
**igen 14 mars 2005**

1

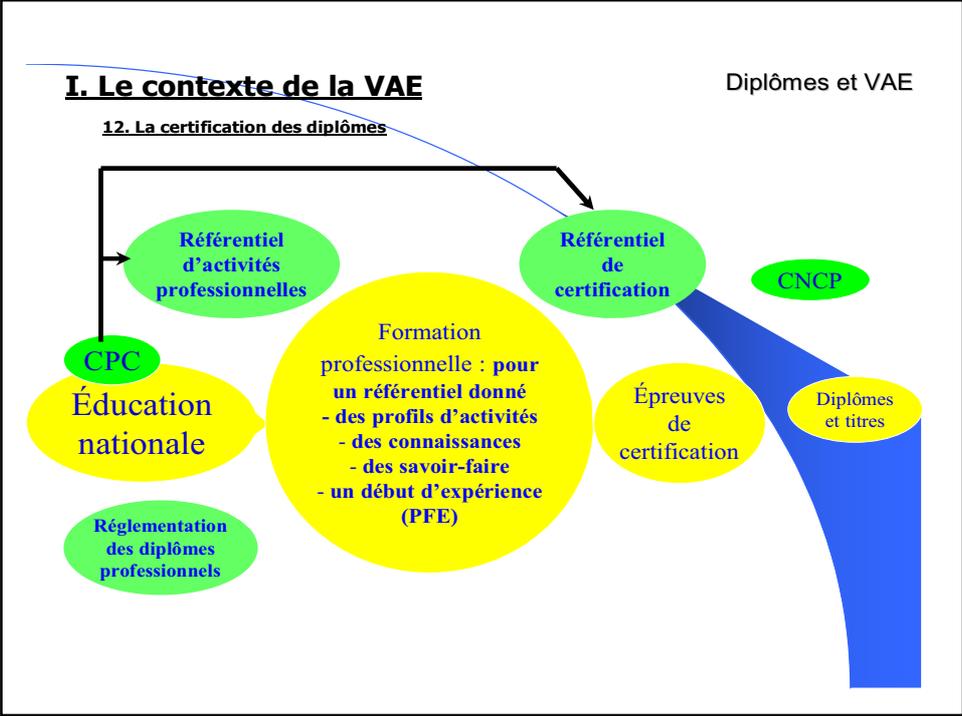
## I. Le contexte de la VAE

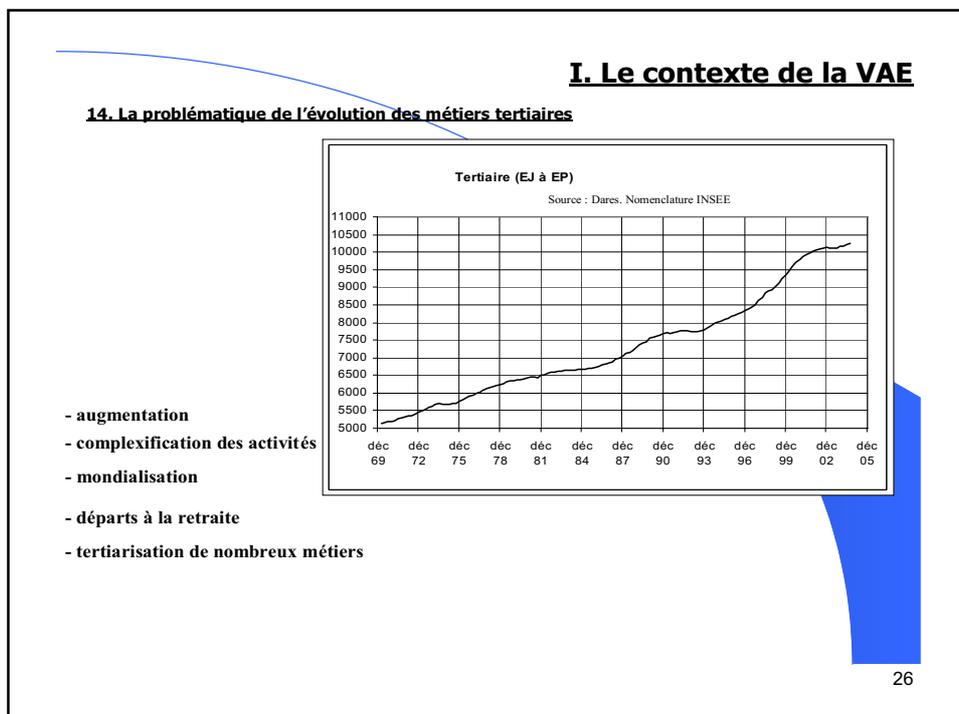
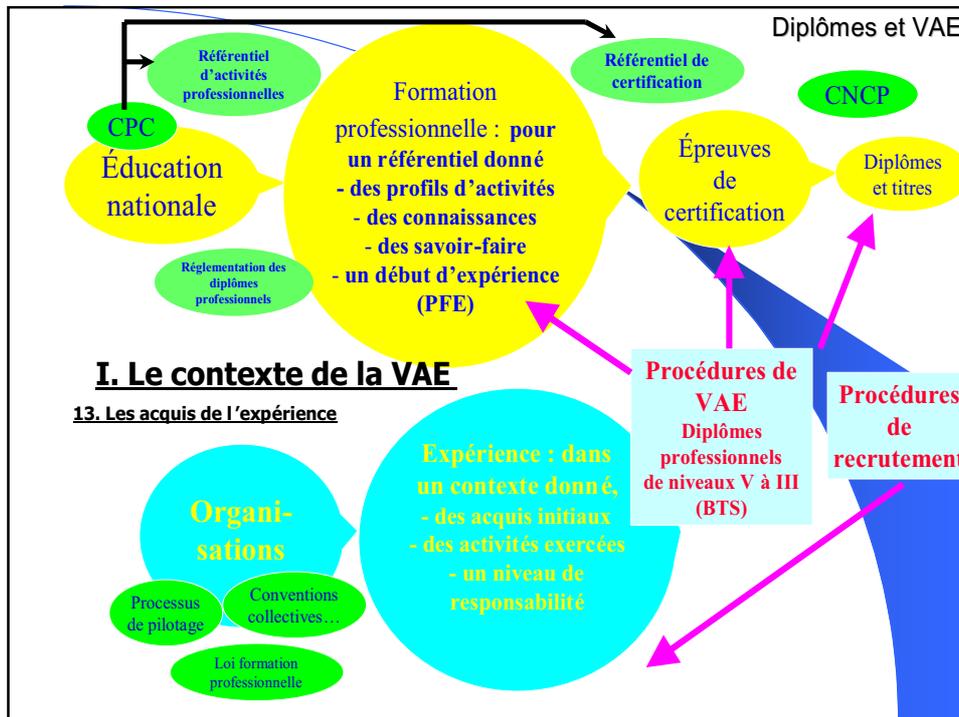
Diplômes et VAE

### 11. Des principes d'élaboration des diplômes



22





- L0 SECRÉTAIRES
- L1 COMPTABLES
- L2 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISES
- L3 SECRÉTAIRES DE DIRECTION
- L4 TECHNICIENS DES SERVICES ADMINISTRATIFS, COMPTABLES ET FINANCIERS
- L5 CADRES ADMINISTRATIFS, COMPTABLES ET FINANCIERS
- L6 DIRIGEANTS D'ENTREPRISES
- M0 INFORMATIENS
- P0 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (CAT. C)
- P1 EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (CAT. B)
- P2 CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE
- Q0 EMPLOYÉS ET TECHNICIENS DE LA BANQUE
- Q1 EMPLOYÉS ET TECHNICIENS DES ASSURANCES
- Q2 CADRES DE LA BANQUE ET DES ASSURANCES
- R0 CAISSIERS, EMPLOYÉS DE LIBRE SERVICE
- R1 VENDEURS
- R2 REPRÉSENTANTS
- R3 MAÎTRISE DES MAGASINS ET INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE
- R4 CADRES COMMERCIAUX ET TECHNICO-COMMERCIAUX
- S0 BOUCHERS, CHARCUTIERS, BOULANGERS
- S1 CUISINIERS
- S2 EMPLOYÉS ET AGENTS DE MAÎTRISE DE L'HÔTELLERIE
- S3 PATRONS D'HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS
- T3 AGENTS DE GARDIENNAGE ET DE SÉCURITÉ
- T6 EMPLOYÉS DES SERVICES DIVERS
- U0 PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION ET DE LA DOCUMENTATION

**Diversité des activités visées par les diplômes tertiaires**

**Des exceptions aux tendances observées existent...  
Les caractéristiques des actifs diffèrent d'un métier à l'autre...**

## II. Spécificités des diplômes et VAE niveau V à III (BTS)

Diplômes et titres des domaines des services

Profil d'activités visé

7 <sup>ème</sup> CPC alimentation	10 CAP	Boulangier	3520	63	
		Brasseur maltier			
		Chocolatier, confiseur	304	35	
		Charcutier traiteur	790	5	
		Glacier fabricant	39		
		Mareyage	26	7	
		Pâtissier, glacier, chocolatier, confiseur	4111	214	
		Poissonnier	54		
		Préparateur en produits carnés	1567		
		Salaisonnier conservateur de viande	3		
	1BEP	BEP alimentation avec 5 dominantes	2051	962	
	1 Bac prof	Bac pro métiers de l'alimentation avec 5 approfondissements	145	291	
		3 BREVETS Professionnels	Brevet professionnel Boulanger	412	
			Brevet professionnel Boucher	182	
	3 MC	Brevet profess Charcutier -traiteur	131		
MC Employé traiteur		521	329		
MC Pâtisserie, glacierie, chocolaterie, confiserie spécialisées		764	40		
MC Pâtisserie boulangerie					
	MC Boulangerie spécialisée	305	23		

commis

Direction service ou petite structure

Emplois spécialisés

Expérience

## II. Spécificités des diplômes et VAE niveau V à III (BTS)

Diplômes et titres des domaines des services

Profil d'activités visé

15 <sup>ème</sup> CPC Techniques de commercialisation	8 CAP	Employé librairie papeterie presse	19	
		Employé commerce multi-spécialités	732	1497
		Employé vente spécialisé option A : produits alimentaire	2325	489
		Employé vente spécialisé option B produits d'équipements courants	2092	606
		Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	285	241
		Employé de vente spécialisé option C service à la clientèle		34
		Métiers du football	54	74
		Fleuriste	1406	
	1 BEP	Vente action marchande	4915	24685
	3 MC niveau V	Vendeur spécialisé en alimentation	28	7
		Vente technique pour l'habitat		7
	2 BP	Essuyage retouche vente	5	228
	Bac techno	Fleuriste	6	569
		Libraire	73	
	2 bac pro	SIT Action et communication commerciale (Sciences et technologies de la gestion mercatique « marketing »)	17	43875
		Commerce	2815	9235
	2 MC niveau IV	Vente	143	2784
		Assistance, conseil, vente à distance	30	102
	5 BTS	Vendeur de produits multimédia		102
BTS technico commercial matériaux du bâtiment				34
BTS technico commercial bois et dérivés			14	104
BTS technico commercial matériaux souples				61
BTS technico commercial genie électrique et mécanique			212	1233
BTS technico commercial matériels agricoles, de BTP, de minit				14
BTS Commerce international (diplôme européen en )			66	3801
BTS act com. (management des unités commerciales)	1699	9708		
BTS vente (négociation et relation avec la clientèle)	1153	4287		
BTS communication des entreprises	73	2384		

Exécution de tâches de spécialisées

Exécution de tâches de gestion commerciale

Animation d'unités ou d'équipes commerciales

Expérience

## II. Spécificités des diplômes et VAE niveau V à III (BTS)

Diplômes et titres des domaines des services

Profil d'activités visé

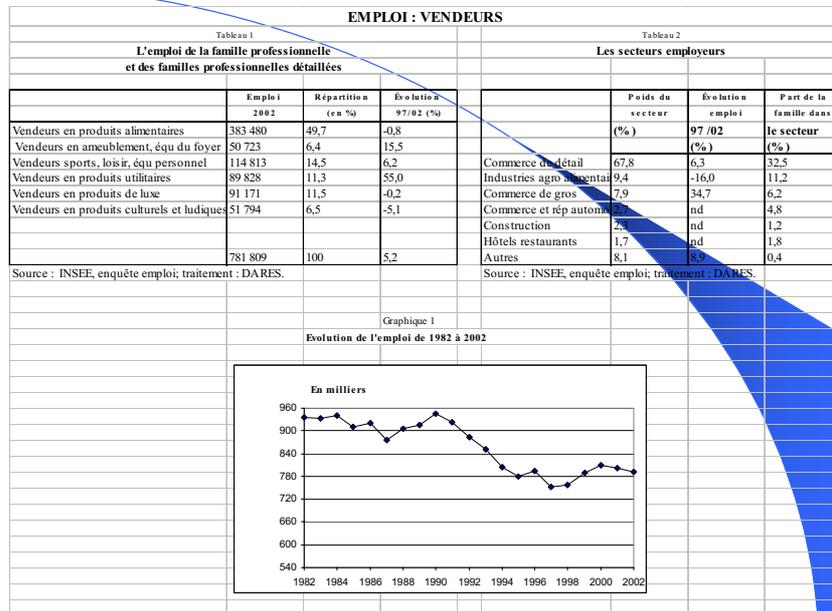
11 <sup>ème</sup> CPC Transport et manutention	8 CAP	Monteur de structures mobiles		
		Déménageur professionnel	42	6
		Navigation fluviale	38	12
		Conduite routière	338	275
		Emballleur professionnel	7	
		Livreur		23
		Agent d'accueil et conduite routière	79	
		Agent entreposage et messagerie	75	159
	2 BEP	Conduite et services transp routier	43	1928
		Logistique et commercialisation	428	1759
	2 Bac pro	Exploitation des transports	54	810
		Logistique	249	939
	2 MC niveau IV	Accueil dans les transports	70	47
		Agent transport exploit ferroviaire	60	19
	1 BT	Emballage et conditionnement		
1 BTS	Transport	147	723	

Exécution de tâches de production

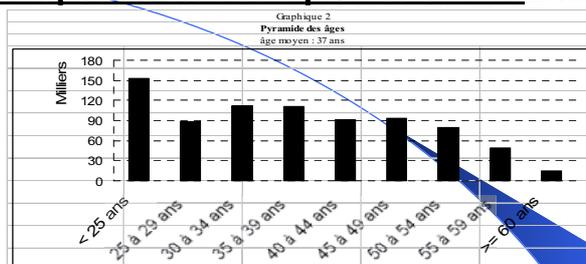
Exécution de tâches de gestion

Conception et exécution de tâches de gestion

Expérience



## II. Spécificités des diplômes et VAE niveau V à III (BTS)



Source : INSEE, enquête emploi; traitement : DARES.

### FORMATION : VENDEURS

Tableau 4  
Niveau de diplôme

en %	moins de 30 ans		ensemble	
	1990	2002	1990	2002
Aucun diplôme	30,8	13,0	44,6	22,9
BEPC seul	11,4	10,8	11,8	10,5
CAP, BEP	42,3	26,2	30,4	34,1
BAC général seul	6,2	16,7	5,5	11,9
BAC technique	5,1	16,4	3,4	8,7
BAC+2	3,4	13,3	2,9	8,8
BAC+3 ou plus	0,8	3,7	1,4	3,0

Source : INSEE, enquête emploi; traitement : DARES.

## II. Spécificités des diplômes et VAE niveau V à III (BTS)

Diplômes et titres des domaines des services

Profil d'activités visé

<b>16<sup>ème</sup></b> <b>CPC</b> Techniques administratives et de gestion	<b>1 CAP</b>	Tri, acheminement et distribution du courrier	282	10	
	<b>2 BEP</b>	Métiers de la comptabilité	63	28950	
		Métiers du secrétariat	181	26521	
	<b>2 bac pro</b>	Secrétariat	504	12458	
		Comptabilité	305	11805	
	<b>2 BP</b>	Bureautique	5		
		Administration des fonctions publiques			
	<b>MC</b>				
	<b>niveau IV</b>	Services financiers	135	77	
	<b>Bac techno</b>	SIT action et communication administrative Sciences et technologies de la gestion communication et gestion des ress humaines		19277	
		SIT comptabilité et gestion Sciences et technologies de la gestion comptabilité et finance d'entreprise		25194	
		SIT informatique et gestion Sciences et technologies de la gestion des systèmes d'information		4737	
	<b>5 BTS</b>	BTS Assistant direction	841	6585	
		BTS Assistant trilingue	7	2044	
		BTS Ass gestion PMI PME	243	5621	
BTS compa et gestion des organisations		620	10242		
BTS informatique gestion développeur		108	2691		
BTS informatique gestion réseau	256	2105			

Exécution de tâches de gestion administrative ou comptable

Activités au sein de services administratifs, comptables ou informatiques

Expérience

### EMPLOI : Technicien des services administratifs et comptables

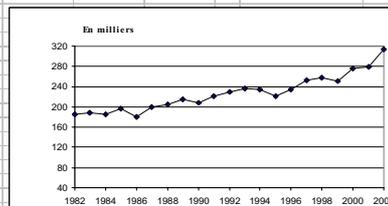
Tableau 1				Tableau 2			
L'emploi de la famille professionnelle et des familles professionnelles détaillées				Les secteurs employeurs			
	Emploi 2002	Répartition (en %)	Évolution 97/02 (%)		Poids du secteur (%)	Évolution emploi 97/02 (%)	
Techniciens des services a	211 442	67,4	32,4				
Techniciens des services c	102 138	32,6	10,8				
	313 580	100,0	24,5	Conseils et assistance	21,3	30,7	
				Activités financières	8,2	31,1	
				Services opérationnels	6,4	107,2	
				Administration publique	6,0	nd	
				Commerce de gros	5,4	nd	
				Transports	4,9	nd	
				Autres secteurs	47,3	12,5	

Source : INSEE, enquête emploi, traitement : DARES.

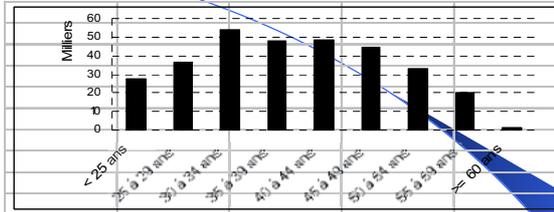
Source : INSEE, enquête emploi, traitement : DARES.

Graphique 1

Evolution de l'emploi de 1982 à 2002



## II. Spécificités des diplômes et VAE niveau V à III (BTS)



Source : INSEE, enquête emploi; traitement : DARES.

### FORMATION TECHNICIENS DE SERVICES A DM, COMPT ET FIN

Tableau 4

Niveau de diplôme

en %	moins de 30 ans		ensemble	
	1990	2002	1990	2002
Aucun diplôm	3,9	0,5	12,7	5,2
BEPC seul	5,1	1,6	12,8	5,8
CAP, BEP	13,9	4,1	25,1	18,7
BAC général s	8,9	12,1	10,9	12,4
BAC techniqu	9,5	8,2	12,2	10,2
BAC+2	35,0	45,4	14,9	29,0
BAC +3 ou ph	23,7	28,1	11,4	18,7

Source : INSEE, enquête emploi; traitement : DARES

35

## II. Spécificités des diplômes et VAE niveau V à III (BTS)

Diplômes et titres des domaines des services

Profil d'activités visé

Niveau	Diplôme / Titre	1990		2002		
		1990	2002	1990	2002	
17 <sup>ème</sup> CPC Tourisme, Hôtellerie et loisirs	4 CAP	Cuisine	5038	3085		
		Restaurant	2923	539		
		Services hôteliers	57	241		
		Service en Brasserie café	432	158		
	1 BEP	BEP des métiers de la restauration et de l'hôtellerie avec 2 dominantes	2877	9756		
	1 Bac prof	Bac pro restauration avec 2 approfondissements	770	3517		
		3 BREVETS Professionnels	Brevet professionnel Barman	10		
			Brevet professionnel Cuisinier	8		
	Brevet professionnel Gouvernante		15			
	4 MC et 2 MC en cours de création	Brevet professionnel Restaurant	293			
Brevet professionnel Sommelier		15				
1 bac techno		MC Employé Barman	64	242		
		MC Sommelier	100	241		
		MC Cuisinier en desserts de restaurant	213	464		
		MC Accueil réception	69	255		
4 BTS	MC Télébilletterie et services voyages	30	99			
	MC Organisateur de réception					
	MC « cuisine allégée »					
	Bac technologique hôtellerie	50	2597			
4 BTS	BTS hôtellerie restauration A Mercatique et gestion hôtelière	59	1078			
	BTS hôtellerie restauration B Art culinaire, art de la table et du service	156	1169			
	BTS responsable d'hébergement (à référentiel commun européen)		26 *			
	BTS vente et production touristiques	154	2342			
	BTS animation et gestion touristique locale	1626	136			

commis

Direction petite structure

Emplois spécifiques

Encadrement grosse structure

Expérience

## Évolution des emplois salariés

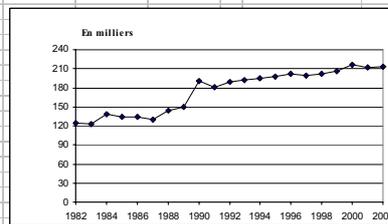
### EMPLOI : CUISINIERS

Tableau 1 L'emploi de la famille professionnelle et des familles professionnelles détaillées			Tableau 2 Les secteurs employeurs		
	Emploi 2002	Répartition (en %)	Évolution 97/02 (%)	Poids du secteur (%)	Évolution emploi 97/02 (%)
Cuisiniers	186 410	87,7	-4,5		
Chefs cuisinier	26 194	12,3	24,9		
				Hôtels et restaurants	12,6
				Santé	-2,5
				Éducation	nd
				Administration	nd
				Autres	nd
	<b>212 604</b>	<b>100</b>	<b>29</b>		

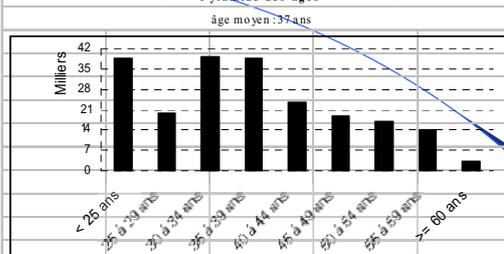
Source : INSEE, enquête emploi; traitement : DARES.

Source : INSEE, enquête emploi; traitement : DARES.

Graphique 1  
Evolution de l'emploi de 1982 à 2002



## II. Spécificités des diplômés et VAE niveau V à III (BTS)



Source : INSEE, enquête emploi; traitement : DARES.

### FORMATION des CUISINIERS

en %	Niveau de diplôme			
	moins de 30 ans		ensemble	
	1990	2002	1990	2002
Aucun diplôme	28,2	12,4	37,3	21,9
BEP C seul	2,0	2,9	2,7	4,8
CAP, BEP	66,7	59,3	54,8	59,6
BAC général seul	0,5	3,6	0,8	2,8
BAC technique	0,6	19,3	2,4	8,7
BAC +2	2,1	2,5	1,5	1,7
BAC +3 ou plus	0,0	0,0	0,6	0,5

Source : INSEE, enquête emploi; traitement : DARES

## II. Spécificités des diplômes et VAE niveau V à III (BTS)

Diplômes et titres des domaines des services

Profil d'activités visé

<b>CPC</b>	<b>Banque, bourse</b>			
	<b>1 CAP</b>	Bourse		
	<b>1 MC</b>	Services financiers		
	<b>1 BP</b>	Banque	45	
	<b>1BTS</b>	BTS banque option A marché des particuliers BTS banque option B marché des professions	214	270
	<b>Assurances</b>			
	<b>1 BP</b>	Assurances		
	<b>1 BTS</b>	Assurances	225	760
	<b>Immobilier et divers</b>			
	<b>1 BP</b>	Professions immobilières	5	
	<b>1 BTS</b>	Professions immobilières	146	720
	<b>Prévention et sécurité</b>			
	<b>2 CAP</b>	Gardien d'immeuble Agent de prévention et de sécurité	33	547
	<b>2 MC</b>	Sûreté espaces ouverts au public Sûreté civile et d'entreprise		15 15
	<b>1 Bac pro</b>	Métiers de la sécurité option police nationale		12 *
<b>2 BP</b>	Agent technique de prévention et de sécurité Agent technique de sécurité dans les transports	9 23		

**18<sup>ème</sup> CPC**

activités du secteur tertiaire : banque, bourse, assurances, immobilier, prévention sécurité

**Banque, assurances, professions immobilières: des BTS très spécialisés**

**Prévention et sécurité : des diplômes récents**

### Validation des acquis de l'expérience de l'académie de Créteil

CODE	INTITULÉS DIPLÔMES	Nbre candidats	Résultats pour 2004					
			Jury Printemps		Jury Automne		Année 2004	
			Partie	Tout	Partie	Tout	Partie	Tout
<b>BTS</b>								
32022103	QUALIT.DS INDUS ALIM & BIO-INDUS	0	0	0	0	0	0	0
32025401	REALISAT D'OUVRAGES CHAUDRONNES	0	0	0	0	0	0	0
32024203	STYLISME DE MODE	0	0	0	0	0	0	0
32023406	SYSTEM CONSTRUCTIFS BOIS & HABITAT	2	0	1	0	0	0	1
32023008	TECH.COMM. MATERIAUX DU BATIMEN	0	0	0	0	0	0	0
32025208	TECH.COMM. MAT AGRI BTP MANULOI	0	0	0	0	0	0	0
32024004	TECHNICO-COMMERC. MATERX SOUFLES	0	0	0	0	0	0	0
32023407	TECHNICO-COMMERC. BOIS DERIVES	0	0	0	0	0	0	0
32025003	TECHNICO-COMMERC. GENIE ELECT.MECA	1	0	0	0	0	0	0
32022002	TECHNO.PHYSIO.POUR INDUST & LABO	0	0	0	0	0	0	0
32033408	TOURISMLLOISIES A: CONCEP.COMMERC	0	0	0	0	0	0	0
32033409	TOURISMLLOISIES B: ACCUEIL ANIMAT	0	0	0	0	0	0	0
32022305	TRAITM.MATERX OP A: TRAIT.THERMIQ	3	1	2	0	0	1	2
32022306	TRAITM.MATERX OP B: TRAIT.SURFACE	0	0	0	0	0	0	0
32031101	TRANSPORT	13	4	3	1	1	5	4
32023105	TRAVAUX PUBLICS	1	0	0	1	0	1	0
32033417	VENTES ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES	38	5	8	13	9	18	17
	<b>TOTAUX BTS</b>	<b>1089</b>	<b>156</b>	<b>241</b>	<b>159</b>	<b>340</b>	<b>315</b>	<b>581</b>
	<b>Production</b>	<b>83</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>38</b>
	<b>Services</b>	<b>1006</b>	<b>142</b>	<b>217</b>	<b>148</b>	<b>326</b>	<b>290</b>	<b>543</b>

### III. Vers une stratégie de la VAE

#### **31. Constat d'une situation de rupture**

- de nombreux progrès réalisés
- anticiper le traitement des flux du tertiaire

#### **32. Conditions d'une stratégie offensive**

- agir au sein des cpc
- mobiliser tous les acteurs du système éducatif
- connaître la culture des métiers
- améliorer les procédures

**Christian Petitcolas**

**igen 14 mars 2005**

23

	Printemps 2004		Automne 2004		Année 2004		
	Partie	Tout	Partie	Tout	Partie	%	Tout
<b>BTS</b>	156	241	159	340	315	28,93%	581
Production	14	24	11	14	25	30,12%	38
Services	142	217	148	326	290	28,83%	543
					0		0
<b>BAC PRO</b>	54	114	100	118	154	35,57%	232
Production	10	16	20	7	30	50,00%	23
Services	44	98	80	111	124	33,24%	209
					0		0
<b>BP</b>	44	31	36	55	80	40,40%	86
Production	3	3	4	5	7	31,82%	8
Services	41	28	32	50	73	41,48%	78
<b>BAC TECHNC</b>	3	5	1	5	4	26,67%	10
Production	1	1	1	2	2	40,00%	3
Services	2	4	0	3	2	20,00%	7
<b>BEP</b>	8	32	1	37	9	11,25%	69
Production	5	12	1	9	6	22,22%	21
Services	3	20	0	28	3	5,66%	48
<b>CAP</b>	11	152	15	206	26	6,53%	358
Production	1	30	1	25	2	3,23%	55
Services	10	122	14	181	24	7,14%	303
<b>AUTRES</b>	4	28	6	14	10	15,38%	42
Production	2	2	3	3	5	38,46%	5
Services	2	26	3	11	5	9,62%	37
<b>TOTAL</b>	280	603	318	775	598	26,25%	1378
Production	36	88	41	65	77	28,31%	153
Services	244	515	277	710	521	25,97%	1225

42



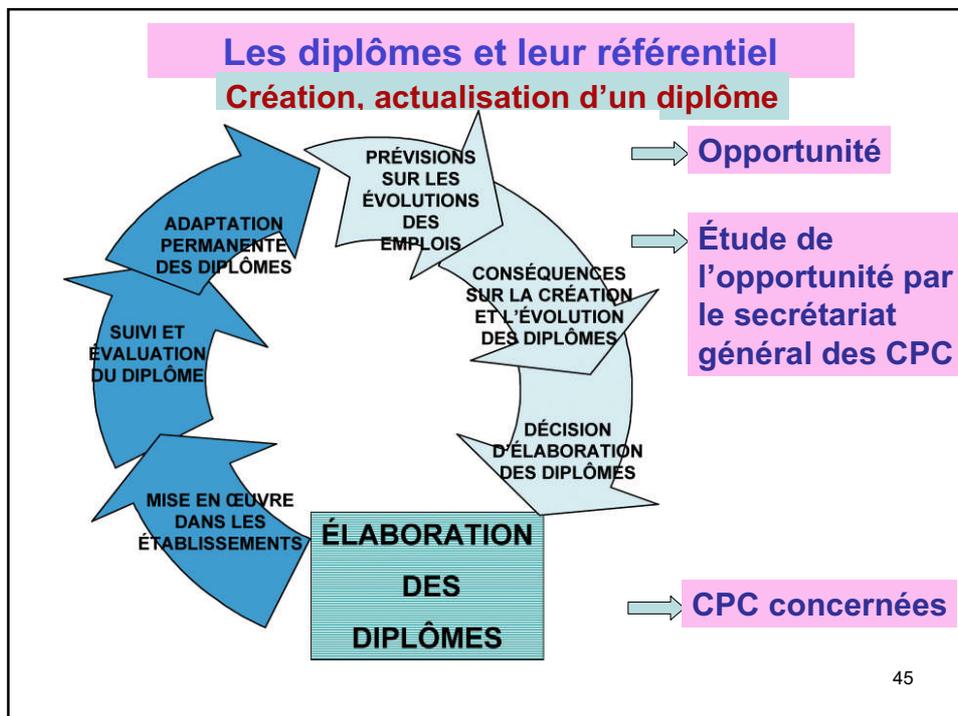
## Les diplômes et leurs référentiels

43

## Les diplômes et leur référentiel

- **Création, actualisation d'un diplôme**
  - l'opportunité et son étude
  - élaboration des référentiels de diplômes par les Commissions Professionnelles Consultatives (CPC)
- **Référentiel d'un diplôme**
  - sa structure
  - son utilisation
  - les capacités méthodologiques communes CMC

44



## Les diplômes et leur référentiel

### Création, actualisation d'un diplôme

**Opportunité :**

- demande externes : professions, grandes entreprises...
- demandes internes : administration, corps d'inspection, académiques, d'établissements...

(50 par an)

**Étude de l'opportunité :**

- examen des modes de recrutement du secteur concerné
- contenu professionnel de la demande
- aspects quantitatifs : développement à moyen terme, débouchés
- nature du diplôme et formes de préparation les plus adaptées
- pertinence/diplômes existants

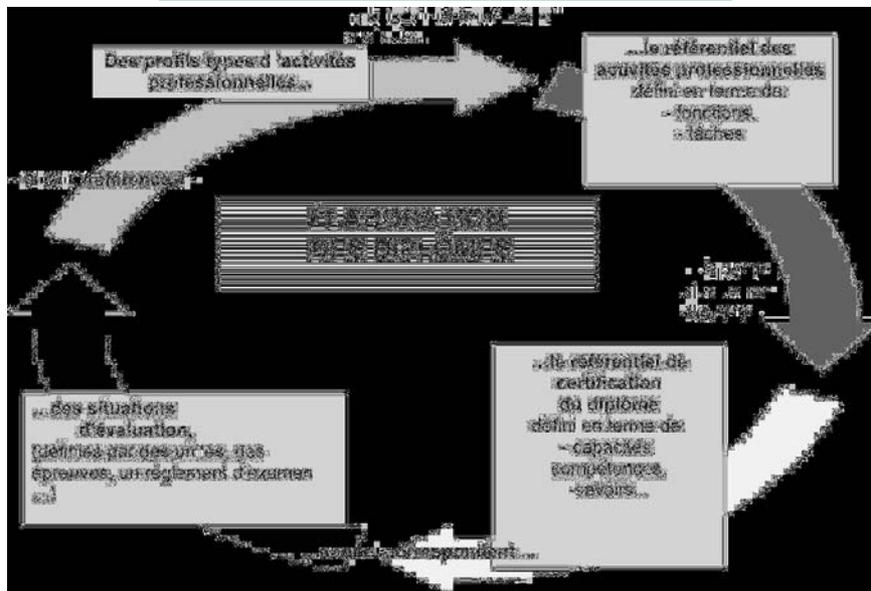
**Élaboration du référentiel du diplôme :**

- les CPC
- la procédure d'élaboration : diapo suivante

46

## Les diplômes et leur référentiel

### Création, actualisation d'un diplôme



### Les diplômes et leur référentiel

### Référentiel d'un diplôme (récent)

Structure		Quelques exemples d'utilisations
<p><b>Arrêté de création</b></p> <p>Précise date de création, mise en application, modalités de préparation du diplôme</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation des apprenants pour être admis en formation : conseillers d'orientation</li> </ul>
Annexe I	<p><b>Référentiel des activités professionnelles</b></p> <p>Décrit l'ensemble des activités que peut exercer en tout ou partie le titulaire du diplôme après quelques années d'adaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de l'entreprise pour la période de formation en milieu professionnel : enseignants</li> <li>• Aide en VAE pour identifier le diplôme le plus adapté à l'expérience : candidats et accompagnateurs</li> </ul>
	<p>Traduit l'analyse des activités professionnelles en <u>compétences</u> définies par des <u>savoir-faire</u> et en savoirs théoriques : les <u>savoirs associés</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception des sujets d'examen (cadre à ne pas dépasser) : inspecteurs</li> <li>• Conception de l'évaluation sommative : formateurs</li> <li>• Construction des progressions de formation : formateurs</li> <li>• Cadrage des compétences requises en VAE : membres de jurys et accompagnateurs</li> <li>• Fabrication de grilles de compétences incontournables pouvant être exigées en VAE</li> </ul>
	<p>Présente dans des tableaux la <u>correspondance</u> entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• compétences et savoirs associés</li> <li>• savoirs associés et savoir-faire (ou unités)</li> </ul>	
	<p>Définit chaque <u>épreuve</u> ou sous-épreuve et les compétences évaluées</p>	
		48

## Les diplômes et leur référentiel

### Référentiel d'un diplôme (récent) : suite

Structure	Quelques exemples d'utilisations
<p><b>Annexe II</b> Précise les objectifs, durées et modalités de Périodes de Formation en Milieu Professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des PFMP : formateurs et administration</li> </ul>
<p><b>Annexe III</b> Définit le règlement d'examen : le mode d'évaluation en fonction de la voie de formation choisie, la forme d'évaluation pour chaque épreuve, la durée de l'épreuve ou de la sous-épreuve et son coefficient</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information essentielle pour tout candidat, en particulier en VAE pour sélectionner les parties à compléter dans le dossier</li> <li>• Base incontournable dans l'organisation des formations, la préparation à l'examen, la conception des épreuves d'examen</li> </ul>
<p><b>Annexe IV</b> Définit les épreuves : objectifs et contenu, critères d'évaluation, forme de l'évaluation (écrite, orale, pratique), durée et coefficient</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation à l'examen : formateurs et candidats VAE qui vont en évaluation complémentaire</li> <li>• Conception des épreuves : inspecteurs</li> </ul>
<p><b>Annexe V</b> Fournit la correspondance entre épreuves et unités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage des épreuves à passer si toutes les unités ne sont pas acquises en VAE</li> </ul>

## Les diplômes et leur référentiel

### Référentiel de certification d'un diplôme : les CMC

Les référentiels mettent sous des vocables parfois différents des capacités identiques décrites dès 1987 sous l'appellation Capacités Méthodologiques Communes déclinées en compétences :

- **s'informer**
  - rechercher l'information
  - organiser l'information
- **réaliser**
  - choisir
  - traiter
  - exécuter
- **apprécier**
  - contrôler
  - valider
  - critiquer
- **rendre compte**
  - présenter
  - structurer

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE dans l'enseignement supérieur public  
La validation 85 et la VAE  
Agnès VEILHAN**

51

**Valider les acquis de l'expérience**

- **c'est reconnaître que l'on peut apprendre en dehors de situations formelles d'apprentissage**
- **- c'est admettre que ces savoirs de l'expérience peuvent être reconnus comme équivalents de connaissances acquises dans une salle de cours.**

## **LA MISE EN ŒUVRE DE LA VAE :**

### **un projet de réussite**

- **Pour le candidat**
- **Pour l'organisme « certificateur »**

53

## **Logiques en présence**

- **logique d'un projet individuel  
et d'un parcours d'expérience singulier**
- **logique de diplôme et de normes de  
certification**

54

## **Prise en compte de la singularité des ces parcours :**

- **dans l'accompagnement**
- **dans la procédure d'évaluation en jury**
- **dans le suivi de la prescription du jury**

55

## **L'enjeu :**

**construire des dispositifs où l'acte de  
valider**

- **ne sera pas une simple vérification de  
la conformité d'objets repérés**
- **mais un processus dynamique visant à  
permettre au candidat de se  
réapproprier véritablement ses acquis**

56

## **Il importe :**

- que l'individu ne passe à l'état d'objet pour un jury,
- et reste un sujet qui définit et élabore lui-même ses preuves
- et que l'on ne le "liste" ni ne le "tronçonne en compétences" au regard de référentiels métiers et formations trop formatés.

57

## **La Validation des Acquis de l'Expérience**

**Les textes en vigueur dans les universités**

58

## Valider toute l'expérience

Dès novembre 2001,

- avec la publication de l'annuaire du réseau national de VAE
- Même si la loi de modernisation sociale et les décrets VAE ne sont pas encore sortis
- Affirmation de la prise en compte de l'expérience dans sa globalité par le décret 1985

## Le décret de 1985

- Il autorise un accès dérogatoire à tous les niveaux de l'enseignement supérieur sur la base des acquis personnels et professionnels : VAPP 85
- En 2002, 18 600 dossiers ont été validés dans les universités et le CNAM

60

## Décret 1985 = valider pour l'accès!

- Porter une **appréciation globale** sur le parcours du candidat à la formation à partir des informations recueillies sur
  - son itinéraire de FI et de FC
  - son parcours professionnel
  - ses diverses expériences

61

## Décret 1985 = un pari !

- La commission doit **évaluer si l'ensemble de ses expériences a permis au candidat d'acquérir les capacités** qui sont normalement requises de ceux qui veulent s'inscrire dans le diplôme postulé.

⇔ " validation d'un potentiel de réussite "

62

## Décret 1985 et dispenses

Il permet

- des dispenses de titres et de diplômes requis
- des dispenses d'enseignement

Mais n'autorise

- en aucun cas l'attribution de diplôme ou d' ECTS

63

## Le décret 2002

S'adresse à

« Toute personne qui a exercé

- pendant au moins **trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande**

## Décret 2002 = valider pour certifier!

Le candidat peut demander

- la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré par un établissement de l'enseignement supérieur
- En 2003 2 780 dossiers ont été validés

65

## Articulation des deux dispositifs

- « Les deux systèmes ne sont pas exclusifs . Les demandeurs peuvent en bénéficier simultanément »
- « La commission pédagogique émet une proposition relative à la dispense de niveau, accompagnée de proposition ou de conseils au candidat »
- « Cette procédure peut s'articuler avec la VAE 2002 confiée au jury de validation »

66

## Un jury VAE

- Le jury de validation procède à l'examen du dossier du candidat
- et s'entretient avec lui sur la base de ce dossier.

Par sa délibération, il détermine

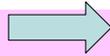
- les connaissances et aptitudes qu'il déclare acquises et s'il y a lieu,
- la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

## Certifier par l'expérience

La validation des acquis de l'expérience propose

- un quatrième mode d'accès à la certification,
- qui **ne nécessite plus un passage par la formation**

## Certifier par l'expérience



**En cas de validation partielle, le jury de validation a**

- **une mission de définition du parcours individualisé adapté à l'expérience du candidat devant conduire à l'attribution du diplôme**
- **dans un processus continu d'évaluation prenant en compte une progression à l'intérieur d'une trajectoire et dans des perspectives d'évolution**

## Les prescriptions

**Le champ est ouvert, mais doit respecter les dispositions réglementaires spécifiques au diplôme ou au titre**

**Quelques propositions types :**

- **des parcours de formation individualisés,**
- **des modules spécifiques de modélisation et de formalisation**
- **des travaux personnels: dossiers, rapports, études de cas, logiciels...**
- **des compléments d'expérience**
- **...**

70

## Deux textes : Deux logiques

- Une validation d'un potentiel de réussite
  - Permet d'accéder à une formation sans avoir les diplômes et titres requis
- Une validation qui délivre et certifie tout ou partie du titre ou du diplôme
  - Certifie que les acquis de l'expérience sont identiques aux capacités acquises par la formation

71

## Deux modes de mise en œuvre

### Réglementairement

- la **commission pédagogique** autorise l'accès et l'inscription au diplôme : cette décision est locale et annuelle
- le **jury VAE** est seul habilité à délivrer tout ou parti du diplôme auquel le candidat est régulièrement inscrit : l'attribution est définitive

72

## **Deux réponses à deux types de projets VAE**

- **Projet de reconversion ou de progression de parcours avec acquisition de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences impliquant une reprise d'études allégée**
- **Projet de validation du diplôme certifiant l'expérience acquise**
- **Ou les deux à la fois...**
- **Reste à mettre en œuvre la procédure la plus efficace**

## **Guichet unique VAE**

- **Permettre au public d'obtenir une information exhaustive sur la VAE**
- **Proposer les modalités de mise œuvre les plus pertinentes prenant en compte**
  - **La situation de chacun**
  - **Le degré d'urgence de l'obtention de la certification**
  - **les paramètres de faisabilité du projet VAE....**

74

## **Projet VAE = Projet d'évolution**

- **Un candidat à la VAE a toujours un projet d'évolution, ne serait-ce que voir évoluer le regard porté sur lui-même**
- **Il en espère un changement positif**
- **Choisir l'un ou l'autre des dispositifs peut simplement dépendre des moyens mis à disposition du candidat comme de l'organisme certificateur**

75

## **CAPACITE DE REPONSE**

- **Construire une réponse VAE de qualité à ces demandes nécessite beaucoup de moyens**
- **Aujourd'hui il nous est impossible d'envisager comment augmenter le nombre de jury VAE dans la plupart de nos établissements**

76

## **QUELQUES QUESTIONS SUR L' ARTICULATION VAPP - VAE ET LE LMD**

77

### **VAPP 85 et LMD**

- **En cas d'accès direct en L3 ou en Master 2 par VAPP 85, la réussite à la formation permettra-t-elle l'attribution de l'ensemble des crédits de L1+L2+L3, ou de M1+M2 ?**
- **Comment sera rédigé l'annexe descriptive au diplôme?**

78

## VAE et LMD

- Une demande de VAE pour l'obtention d'un diplôme de licence va contraindre le jury à statuer sur L1+L2+L3 et non plus seulement sur L3
  - De même pour une demande sur un M2 pro ou le jury devra statuer sur M1+M2
- Alourdissement considérable du travail du jury

79

### SEMINAIRE d'AUDITION des ACTEURS de la VAE

La VAE dans les universités de Lille  
Martine CARETTE

- 6 universités : 6 centres de validation des acquis de l'expérience
- Une procédure similaire dans les 6 universités régionales

0

## Où s'adresser

- **S'adresser au centre de validation de l'université délivrant la certification**
  - Lille 1: Sciences et Technologies, Économie, Sociologie, Géographie, Gestion
  - Lille 2: Droit et Santé
  - Lille 3: Lettres, arts et Sciences humaines
  - Artois: université pluridisciplinaire
  - Littoral: université pluridisciplinaire
  - Valenciennes: université pluridisciplinaire

81

## Les étapes de la démarche

- **2 étapes:**
  - **Un pré-dossier pour:**
    - vérifier la recevabilité
    - Délivrer l'autorisation d'inscription au diplôme
  - **Le dossier VAE:**
    - Il consiste en une description détaillée des compétences développées.

82

## Quand?

- **L'accompagnement et l'aide à l'élaboration du dossier sont assurés toute l'année**

83

## L'accompagnement

- **Un conseiller et un enseignant-expert vous aidera :**
  - Dans le définition de votre projet
  - Dans l'élaboration de votre dossier
  - Dans le choix de la certification demandée

*Tarif de l'accompagnement 760 euros (prise en charge par la région pour les DE)*

84

## Les décisions de jury

- **Les jurys se réunissent 3 fois par an pour 5 universités**
  - Janvier/février
  - Juin/juillet
  - Septembre/octobre
- **A l'université de Lille1 les jurys se réunissent toute l'année suivant les demandes**

85

## Composition du jury

- **Il est composé :**
  - **D'enseignants-chercheurs**
  - **Des accompagnateurs (conseiller et enseignant expert)**
  - **D'un professionnel**

86

## Fonctionnement du jury

- **4 temps**
  - Réunion des membres pour discussion sur le dossier
  - Entretien avec le candidat
  - Décision du jury
  - Restitution orale des décisions au candidat et définition des modalités d'acquisition des compléments nécessaires en cas de validation partielle

87

## Suivi de la prescription

- **Le conseiller qui vous a accompagné dans l'élaboration de votre dossier est chargé du suivi de la prescription.**

88

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE dans les universités de Lille  
Martine CARETTE**

**La VAE à l'université de Lille 1**

89

**Décision du Conseil  
d'Administration de l'USTL**

- **Il est crée un centre de Validation  
des Acquis de l'Expérience**

**Ce centre est au SUDES**

90

**Les modalités de mise en œuvre  
de la VAE ont été adoptées par le  
Conseil d'Administration de  
l'université le 28 juin 2002  
(délibération 2002-29)**

91

## **Les missions du centre VAE de l'USTL**

- **Communiquer et informer sur la démarche VAE de l'USTL**
- **aider à l'élaboration des dossiers de validation**

92

## **Les missions du centre VAE de l'USTL**

- **Préparer et organiser les réunions de jury de validation**
- **Mettre en œuvre les prescriptions du jury**
- **Évaluer les résultats de l'action du centre sur le plan quantitatif et qualitatif**

93

## **Le fonctionnement de la VAE à l'USTL**

- **Toutes les demandes sont traitées par le centre de VAE.**
- **Quand la demande est recevable, un accompagnement à la constitution du dossier est proposé.**
  - **Un accompagnateur et un enseignant référent sont alors désignés**

94

## **Le jury VAE à l'USTL**

- **Un jury spécifique par candidat, nommé par le Président**
- **Il comprend une majorité d'enseignants-chercheurs**
- **Il vise à une représentation équilibrée des hommes et des femmes**

95

## **Le jury VAE à l'USTL**

- **Il est composé:**
  - **d'un président de jury choisi parmi les personnes ayant une connaissance approfondie de la VAE**
  - **d'un professionnel**
  - **d'enseignants de la formation dont l'enseignant référent**
  - **de l'accompagnateur du candidat**

96

## **Le jury VAE à l'USTL**

**La réunion du jury est déclenchée quand le dossier par l'enseignant référent et l'accompagnateur quand le dossier est terminé. ( il y a donc des jurys tout au long de l'année)**

97

**Les membres du jury reçoivent un double du dossier du candidat ainsi qu'une note de synthèse rédigée par l'accompagnateur et l'enseignant référent**

98

## **Déroulement du jury VAE à l'USTL**

- **Il se déroule en 4 temps:**
  - **Un temps d'étude, de discussion sur le dossier et d'identification des questions à poser lors de l'entretien.**
  - **Un entretien avec le candidat (ce n'est pas un oral de contrôle)**
  - **La délibération**
  - **Un temps de restitution au candidat de la décision et d'élaboration des modalités de la prescription en cas de validation partielle.**

99

- **En cas de validation partielle, le centre VAE est chargé de la mise en œuvre des modalités retenues d'acquisition des compléments.**
- **Quand les compléments sont acquis, le jury se réunit et attribue le diplôme.**

100

**Dans tous les cas le candidat reçoit la notification des décisions du jury.**

101

## **En résumé**

**Le demandeur d'un VAE adresse sa demande au centre de validation (SUDES)  
accompagnée d'une demande d'inscription au diplôme.**

102

**Il reçoit un pré-dossier VAE à compléter.**

103

**3 situations possibles**

104

## 1ère situation

**Le candidat souhaite un validation pour un diplôme pour lequel il possède le titre d'accès (ex il souhaite obtenir une licence Sciences économiques et est titulaire d'un DEUG éco-gestion)**

**Dans ce cas, la procédure VAE peut immédiatement être déclenchée.**

105

## 2ème situation

- **Le candidat possède le titre requis pour postuler mais souhaite obtenir un diplôme**

**dont l'accès est limité.**

**Le pré-dossier est examiné par l'équipe pédagogique du diplôme. Une autorisation d'inscription doit être délivrée.**

**En cas de décision positive, la démarche VAE peut être déclenchée.**

## 3ème situation

- **Le candidat ne possède pas le titre requis pour s'inscrire au diplôme**
- **Il faut d'abord mettre en œuvre le décret de 1985.**

**Ce n'est que quand l'autorisation d'inscription est prononcée que la démarche VAE peut être déclenchée.**

107

## La démarche VAE à l'USTL

- **Un accompagnement est proposé (il n'est pas obligatoire)**
- **Un accompagnateur et un enseignant référent sont désignés**
- **Le candidat s'inscrit dans le diplôme visé**
- **Quand le dossier est jugé prêt, la réunion de jury est déclenchée**

108

## La démarche VAE à l'USTL

- Le jury se réunit et délibère
- En cas de validation totale, le diplôme est délivré.
- En cas de validation partielle, la prescription est mise en œuvre.

109

### SEMINAIRE d'AUDITION des ACTEURS de la VAE



Fonds social Européen



## La Validation des Acquis de l'Expérience à l'Université de Valenciennes

De l'expérimentation à la pérennisation et  
au développement  
GERARD DECHY

## **1 – ETAT DES LIEUX**

**1.1 L' UVHC en quelques chiffres**

**1.2 VAP et VAE depuis 2002**

**1.3 Bilan financier VAE**

111

## **2 – BONNES PRATIQUES**

**2.1 Forte mobilisation**

**2.2 Coordination et négociation  
régionales**

**2.3 Approche compétences et lien LMD**

**2.4 Prescription**

112

### **3 – PROPOSITIONS POUR PERENNISER ET DEVELOPPER LA VAE**

#### **3.1 A l'interne**

#### **3.2 A l'externe**

#### **CONCLUSION**

113

### **1.1 L'UVHC en quelques chiffres**

- pluridisciplinaire (sauf santé)**
- très professionnalisée**
- 10 824 étudiants au 15/01/2005**  
**dont 791 adultes en reprises d'études dans les**  
**diplômes nationaux**
- Formation Continue = 2,8 M € en 2003 (enquête**  
**n° 6)**

## 1.2 VAP et VAE depuis 2002

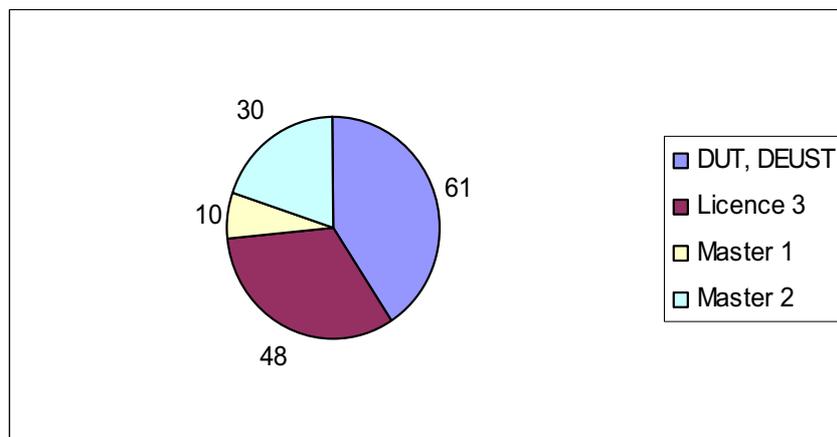
Année	VAP	VAE			
	Dossiers déposés	Dossiers déposés	Dossiers présentés	Va Partielle	Va Totale
2002-2003	154	93	20	17	3
2003-2004	121	196	82	45	37
2004-2005*	73	87	47	35	12
<b>TOTAL</b>	<b>348</b>	<b>376</b>	<b>149</b>	<b>97</b>	<b>52</b>

\* au 31/01/2005

- Toutes composantes concernées
- Tous niveaux concernés

115

## REPARTITION DES DIPLOMES PAR NIVEAU



116

### 1.3 Bilan financier VAE

Année	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	dont FSE (en €)
2002	118 402	101 515	74 190
2003	160 011	145 737	101 770
2004	250 561	197 568	140 000 *

\* Prévision

117

## 2 - BONNES PRATIQUES

### 2-1 – FORTE MOBILISATION

- création d'un centre de validation
- adoption du processus en conseil d'administration dès juin 2002
- 1 Commission de jury par demande et 1 jury d'établissement
- formation des personnels et membres du jury
- 3 universités d'été (150 participants)

118



## 2-2 – COORDINATION ET NEGOCIATION REGIONALES

- groupe de pilotage régional
- dossier FSE commun à 5 universités
- participation au plan de formation régional
- labellisation PRC (450 personnes accueillies en 2004)
- négociations
  - \* avec le Fongécif (salariés)
  - \* avec le Conseil Régional (demandeurs d'emploi)

119



## 2-3 – APPROCHE COMPETENCES ET LIEN LMD

- 5 compétences transversales incontournables
  - \* communication
  - \* gestion de projet
  - \* bureautique
  - \* management
  - \* langues
- modularisation des formations

120



## **2-4 – PRESCRIPTION**

- en accord avec le demandeur
- garantie, en cas de formation
  - \* par le Fongécif (salariés)
  - \* par le Conseil Régional (demandeurs d'emploi)
- fonds d'expérimentation (Conseil Régional)

121



## **3 – PROPOSITIONS POUR PERENNISER ET DEVELOPPER LA VAE**

### **3-1 – A L' INTERNE (Ministère de l' Education Nationale, de l' Enseignement Supérieur et de la Recherche)**

- déclinaison des diplômes en compétences
- reconnaissance des charges nouvelles et des modalités de suivi (one to one, TIC)
- reconnaissance des nouvelles professionnalités et des nouveaux métiers (référens)
- création de postes (auto-financement impossible)

122



### **3-1 (suite) – A L' INTERNE (Ministère de l' Education Nationale, de l' Enseignement Supérieur et de la Recherche)**

- **garantie de l'accès dans les formations sélectives**
- **prise en charge des droits d'inscription**
- **ouverture du droit à la VAE dans la fonction publique**



### **3-2 – A L' EXTERNE**

- **engagement des entreprises (au-delà des Plans de Sauvegarde de l'Emploi) et des branches professionnelles**
- **accords-cadres, contrats d'objectifs incluant les établissements d'enseignement supérieur**
- **participation des professionnels aux jurys**
- **imputabilité des dépenses, garantie de moyens et priorité pour la prescription**



## CONCLUSION

- **VAE : Levier de transformation de l'Université**
- **synergie rare entre les outils disponibles, le cadre réglementaire, l'offre de formation (LMD), la demande sociale et les besoins économiques (papy-boom)**
- **moyens indispensables pour pérenniser le dispositif et développer l'accès**

125

## SEMINAIRE d'AUDITION des ACTEURS de la VAE



## Typologie des organisations mises en place dans les universités

126

## QUELQUES DATES

- **JANVIER 2002**
  - La loi de modernisation sociale
- **AVRIL 2002**
  - Les premiers décrets d'application



127

## Dès 2000- 2001:

**Un groupe de travail de la conférence des directeurs de SCFC sur la VAE**



128

**Novembre 2001:**

**Sortie du premier annuaire du réseau national de validation des acquis de l'expérience des universités**



129

**Dès février 2002 :**

**mise en place d'un programme de développement des compétences internes en VAE (co-financé par le FSE)**



130

**dès juin 2002 :**

**De nombreuses universités ont mis en place la VAE**



131

**Toutes les universités ont mis en place des modes de fonctionnement et des procédures VAE qui ont été adoptés par leur Conseil d'Administration.**



132

## Cependant on trouve des différences au niveau

- Des implications régionales
- Des modes de fonctionnement
- Des procédures mises en place



133

## Au niveau régional

### 3 situations:

- Des régions où les universités sont très impliquées dans le dispositif régional
- Des régions dans lesquelles les universités sont absentes ou ignorées
- Des régions dans lesquelles les universités sont associées sans rôle spécifique.



134

## **Sur les modes de fonctionnement**



135

**L'autonomie des universités fait que les modes de fonctionnement diffèrent suivant les établissements.**



136

## 2 types de démarches:

- **Certaines universités ont choisi une continuité dans l'acte VAE : de l'accueil à la délivrance du diplôme.**
  - Dans ce cas, la mission VAE est généralement confiée au service F.C.
  - La personne assurant l'accueil et l'accompagnement est également membre du jury et chargée du suivi de la prescription.



137

## D'autres ont choisi de séparer les différentes phases du processus:

### **Dans ce cas plusieurs structures interviennent:**

- L'accueil-information est assuré par le SCIO ou le service FC ou par les deux
- L'accompagnement au SCIO, au service FC ou aux composantes
- La prescription aux responsables du diplôme ou au service FC.



138

## On trouve également des différences au niveau des jurys:

### 4 situations:

- des jurys VAE spécifiques pour chaque candidat
- 1 jury VAE pour l'établissement
- 1 jury VAE par composante
- 1 jury VAE par diplôme (le plus souvent celui du diplôme)



139

## De même, des différences quant à la tenue de ces jurys.

### 3 situations:

- Tenue des jurys tout au long de l'année
- 2 à 3 sessions VAE par an
- 1 session par an (liée au calendrier d'entrée dans la formation)



140

## Sur la prescription:

**Les formes que prennent les prescriptions en cas de validation partielle sont fortement liées au mode de fonctionnement des jurys.**



141

- **Dans le cas de jury spécifique, la prescription est rarement formation.**
- **Dans le cas où le jury VAE est celui du diplôme, la prescription est pratiquement toujours formation**



142

## Sur la tarification:

- les tarifs VAE sont relativement homogènes au sein d'une même région.
- Ils varient de 300 Euros à 1200 Euros au niveau national.



143

## Questions suscitées par l'application de la VAE

- 3 grandes questions sont communes à la plupart des établissements:
  - VAE et filières sélectives
  - Rémunération des différents intervenants (enseignants et professionnels)
  - Pérennisation du dispositif (dotation en personnel permanent).

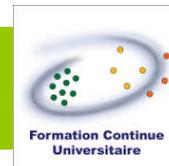


144

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**Le réseau national VAE  
des universités**

**Bernard FROMENT  
Président CDSUFC**



145



**Une histoire ...**

- *Une notion d'équivalence pour l'entrée en formation instaurée de longue date ...*
- *Un décret de 1985 qui instaure, au-delà de l'équivalence de diplômes, la reconnaissance des acquis personnels et professionnels (toujours pour l'entrée en formation)*
- *Un décret de 1993 qui permet la mise en œuvre de la loi de 1992 sur la VAP [partiellement] diplômante*
- *... sans parler d'Ingénieur DPE [1934 !]*

146



## Une particularité ...

- **Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont pour l'essentiel délivrés au nom de l'Etat par des établissements autonomes ...**
- **... l'égalité de traitement entre citoyens en fonction des établissements auxquels ils s'adressent nécessite une harmonisation de l'approche de chacun des établissements**

147



## La naissance d'un réseau ...

- **La mise en place de la VAP 92 avait déjà fait l'objet de nombreux travaux concertés (groupes de travail, élaboration d'une trame type de dossier repris par un grand nombre d'établissements, échanges sur les procédures,...)**
- **La CDSUFC anticipe la publication de la loi de modernisation sociale pour la mise en place de son « réseau » par un groupe de travail VAE dès 2000/2001 ...**

148



## ... qui se structure ...

- **Sortie du premier annuaire du réseau national de validation des acquis de l'expérience des universités en NOVEMBRE 2001 [publication co-financée par le FSE objectif 3]**
- **Immédiatement après la parution de la loi de modernisation sociale, lancement dès Février 2002 d'un plan de développement des compétences internes en matière de VAE [programme co-financé par le FSE objectif 3]**

149



## ... qui se structure ...

- **dès 2002, construction d'un site internet « centre de ressources » en matière de VAE, construit en parallèle au site internet «général» de la CDSUFC, et qui y sera pleinement intégré dès avril 2005 [programme co-financé par le FSE objectif 3]**

150



## ... et se perpétue

- Le groupe de travail VAE constitue un véritable réseau national, car son travail régulier permet :
  - ✓ l'avancement de réflexions sur un grand nombre de questions qui se posent tout au long de la mise en œuvre ...
  - ✓ La proposition d'orientations soumises au bureau ou AG de la CDSUFC pour harmonisation des pratiques
  - ✓ la formation de nouveaux accédants aux responsabilités
  - Il réunit systématiquement 30 à 60 personnes ...

151



## Les résultats ...

- Dès Juin 2002 (2 mois après publication du décret !) de nombreuses universités ont déjà voté leurs dispositifs ... et sont opérationnelles pour l'expérimentation
- La VAE est opérationnelle aujourd'hui dans tous les établissements, pour quasiment tous les types de diplômes d'Etat (inscrits au RNCP), et souvent « prolongée » pour les DU (même non inscrits au RNCP)...

152



## Exemple de typologie (statistiques avant LMD, de Juillet 2002 à Juin 2004 à l'UFC)

VAE totales

Doctorat	1		
DEA	1	DESS	1
Maîtrise	3	IUP	1
Licence	9	Lic. Pro	7
DEUG	1	DUT	6
		DU	1
	15		16
TOTAL	31		

VAE partielles

Doctorat	0		
DEA	0	DESS	8
Maîtrise	4	IUP	2
Licence	10	Lic. Pro	7
DEUG	5	DUT	2
		DU	
	19		19
TOTAL	38		

VAE nulles

Doctorat	0		
DEA	0	DESS	0
Maîtrise	2	IUP	0
Licence	0	Lic. Pro	0
DEUG	1	DUT	0
		DU	0
	3		0
TOTAL	3		

153



## Harmonisation des pratiques

...

- **Organisation, procédures, tarification :**
  - **encore un peu de travail au niveau national (*tarification !...*), même si il y a déjà de nombreuses convergences**
  - **généralement bonne harmonisation au niveau régional ...d'ailleurs les universités jouent souvent un rôle moteur dans les dispositifs régionaux !**

154



## Tarification ?...

- **Élément sensible pour le public, la tarification est un des points difficiles à la convergence, car l'acte de VAE est un acte ...**
  - **Complexe** (tant au plan méthodologique qu'organisationnel),
  - **Nouveau** (donc pas encore pris en compte à son niveau dans les financements, statuts, implication des personnels),
  - **Pouvant intervenir en concurrence à l'acte de formation** (d'où une politique tarifaire située entre un devoir de service public et une nécessité de rentabilité)

155



## Jurys de VAE ?...

- **L'action du réseau national a permis à chacun de dégager une pratique locale en fonction des contraintes particulières :**
  - **Jury VAE commun sur l'établissement, la composante, la filière ou le diplôme ... ou jury VAE spécifique à chaque demande**
  - **Réunion du jury périodique (1 à plusieurs fois par an) ou à la demande**

156



## Structure responsable ?...

- L'action du réseau national a permis à chacun de décider en fonction de la politique d'établissement :
  - Service commun de Formation Continue
  - SCUIO
  - Structure autonome nouvelle dédiée VAE
- Le groupe de travail VAE de la CDSUFC joue son rôle de réseau national, et accueille sans distinction ...

157



## ... pour conclure

Au-delà de son rôle social, la VAE a obligé les universités (comme toutes les structures qui ont accepté de s'en emparer positivement) à une réelle introspection sur leur pratique de formation, de certification, ainsi que d'identification de référentiel(s). La refondation des structures pédagogiques dans le cadre de la mise en place du LMD a souvent pu s'accompagner de réflexions issues de l'expérience VAE,... voire même exploiter le questionnement de cette nouvelle voie de certification.

158



## Merci ...

- À l'ensemble des participants au groupe de travail VAE de la CDSUFC qui a donné corps au réseau national de VAE des universités
- et tout particulièrement à Martine CARETTE qui l'anime

159

## Valider les Acquis de l'Expérience à l'Université

*Programme de développement des compétences internes*

Formation des membres des jurys et des experts

B.FROMENT

**La Validation**  
**des Acquis de l'Expérience**  
**dans la loi de**  
**modernisation sociale**

161

**Principales évolutions**

- **La loi crée un droit à la validation des acquis de l'expérience pour toute personne ayant exercé, durant au moins 3 ans, une activité salariée, non salariée ou bénévole.**
- **Elle instaure un nouveau type de congé, le congé validation des acquis de l'expérience.**

162

- ☛ **Doit être prise en compte toute l'expérience d'un individu, et non pas seulement son expérience professionnelle.**
- ☛ **La durée minimale d'expérience requise est ramenée à 3 ans.**
- ☛ **Toute la certification est concernée (les diplômes, les titres homologués).**
- ☛ **Elle ouvre un 4<sup>ème</sup> mode d'accès à la certification à coté de la formation initiale, de l'apprentissage, de la formation continue.**

163

## Les enjeux

- **Pour l'individu:**
  - **Valorisation sociale, satisfaction personnelle, n<sup>elle</sup> chance**
  - **Aborder autrement la formation ⇒ gérer différemment son parcours de formation**
  - **Economie sur le budget-temps familial + économie financière**
  - **Se prémunir contre le chômage, la concurrence des jeunes**
  - ...

164

## Les enjeux

- **Pour l'entreprise:**
  - **Enjeu économique**
  - **Reconnaissance de la valeur formative du travail et du rôle formateur de l'entreprise et de ses acteurs**
  - **Gestion des compétences, mise en cohérence des niveaux de certification**
  - **Organisation de la mobilité interne et externe**
  - ...

165

## Les enjeux

- **Pour l'université:**
  - **Reconnaissance de la diversité des lieux d'apprentissage**
  - **Un effort de clarification des savoirs nécessaires pour définir les formations professionnalisées**
  - **Définition de nouvelles stratégies pédagogiques**

166

## Le décret 2002

« Toute personne qui a exercé pendant au moins Trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré par un établissement de l'enseignement supérieur. »

167

## Le décret 2002

« Le jury de validation procède à l'examen du dossier du candidat et s'entretient avec lui sur la base de ce dossier. Par sa délibération, il détermine les connaissances et aptitudes qu'il déclare acquises et s'il y a lieu, la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. »

168

## Décret 2002 = valider pour certifier!

- Le jury doit évaluer au travers du dossier du candidat si celui-ci possède des compétences utiles à l'exercice des activités professionnelles auxquelles prépare normalement la formation liée au diplôme demandé.

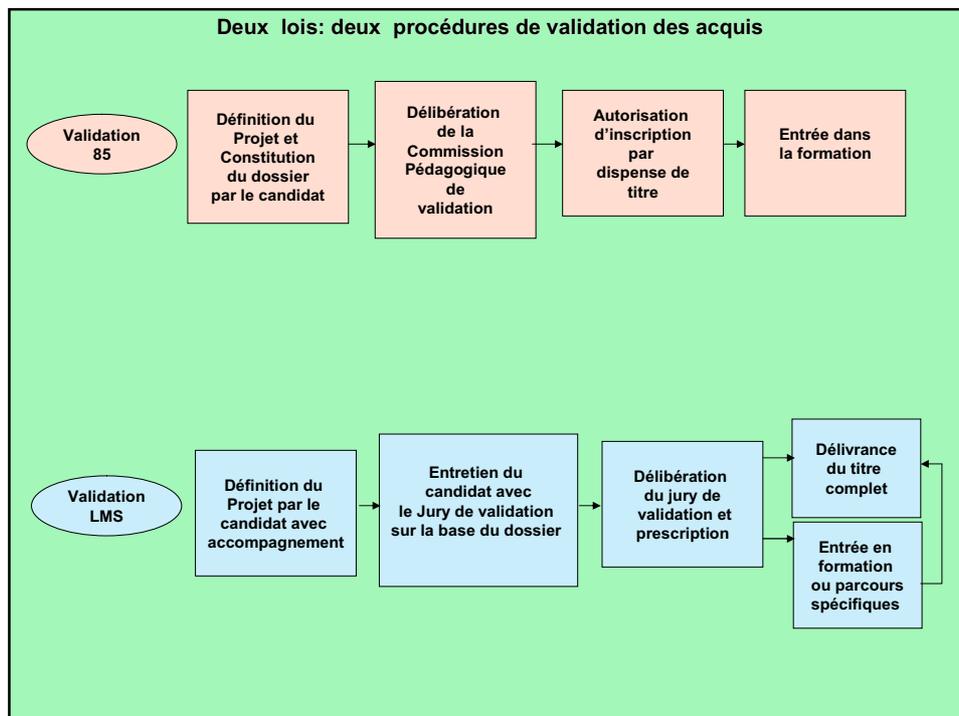
Des capacités professionnelles associées pour atteindre un objectif de production, résoudre des problèmes.

Des capacités visées par la formation

Évaluer une progression, la situer sur une trajectoire, construire des perspectives d'évolution

## Décret 2002 = valider pour certifier!

- Le jury décide de l'attribution de tout ou partie de la certification et prescrit dans le cas d'une certification partielle, la nature des connaissances et aptitudes restant à obtenir.
- Transmission au président de l'université pour notification au candidat.



## Deux lois : deux logiques

- **Une validation d'un potentiel de réussite**
  - Permet d'accéder à une formation sans avoir les diplômes et titres requis
  
- **Une validation qui délivre et certifie tout ou partie du titre ou du diplôme**
  - Certifie que les acquis de l'expérience sont identiques à la réussite aux épreuves

**LMS:**  
**Le Jury de validation**  
**Rôle des différents acteurs**

173

**Le jury de validation:**  
**composition**

« Le jury est désigné par le président de l'université en fonction de la nature de la validation demandée. Ce jury comprend, outre des enseignants-chercheurs qui en constituent la majorité, des personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. Les jurys sont composés de façon à concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes. »

174

## **Le jury de validation: rôle**

**« Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien avec ce dernier et , le cas échéant, d'une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, lorsque cette procédure est prévue par l'autorité qui délivre la certification. »**

175

## **Le jury de validation: rôle**

**« Il se prononce également sur l'étendue de la validation et , en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.**

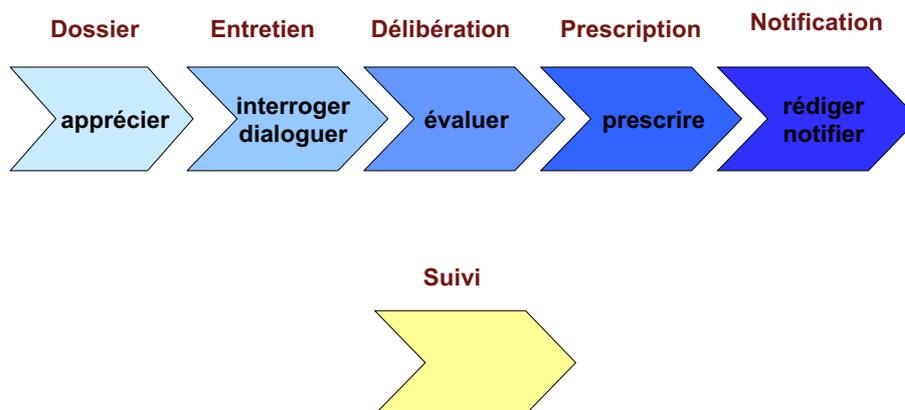
**La décision du jury est transmise au président de l'université qui la notifie au candidat. »**

176

## Les différents statuts des membres du jury de validation

- Les membres qui peuvent entrer dans la composition d'un jury de validation :
  - Enseignants-chercheurs de la formation visée par la VAE (Responsable de formation, enseignants)
  - Les référents :
    - » le référent conseiller en formation
    - » le référent de la formation visée par la VAE
  - Enseignants-chercheurs d'une autre formation
  - Professionnels : qui peuvent être enseignants dans le diplôme (PAST) soit extérieur.

## Les actions des membres du jury



## Les différentes étapes du jury

### Appréciation du dossier, Préparation de l'entretien:

1. Appréciations du dossier par les référents
2. Appréciations du dossier par les autres membres du jury
3. Organisation de l'entretien

Entretien

Délibération, Prescription, Rédaction du Procès verbal et du compte rendu

Notification orale de la décision au candidat

179

## SEMINAIRE d'AUDITION des ACTEURS de la VAE



Valider les acquis de l'expérience à l'université

France  
UEBERSFELD



180

# La Validation des Acquis de l'Expérience

Enjeux et perspectives  
pour l'évaluation universitaire

181

## Le décret 1985 : Un outil pour la promotion sociale et l'éducation permanente

- Une fonction **prédictive**
- Ce sont les **pré requis** du candidat qui constituent l'objet de l'évaluation.
- Les preuves fournies par le candidat sont de nature **déclarative**

182

## Le décret 1993 : Un outil pour la formation professionnelle continue

- Une fonction **sommative**
- Ce sont les **pré acquis** du candidat qui constituent l'objet de l'évaluation.
- Les preuves fournies par le candidat sont de nature **déclarative**

183

## La Validation des Acquis de l'Expérience

Loi de modernisation sociale  
18 janvier 2002

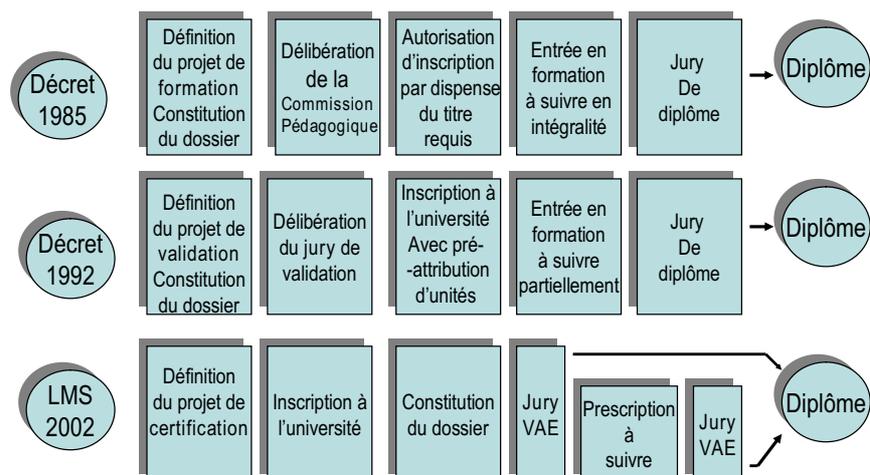
184

## Le décret 2002 : Un outil pour la formation tout au long de la vie

- Une fonction sommative mais aussi **formative** voire **formatrice**
- Ce sont les **acquis** du candidat qui constituent l'objet de l'évaluation
- Les preuves fournies par le candidat sont de nature déclarative ou reposent sur l'**observation**, la **simulation** ou encore la **réalisation**

185

## DE LA VAPP A LA VAE

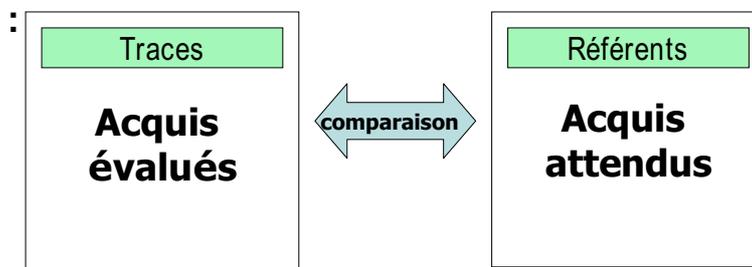


186

- **Évaluation au terme d'une formation**
  - Performance visible (épreuves)
  - Application de critères ou de normes internes
  - Connaissances et compétences déduites de la performance
- **Évaluation de l'expérience**
  - Performance non visible (preuves = traces)
  - Application de critères pluriels et externes
  - Feed-back sur connaissances et compétences passées et actuelles

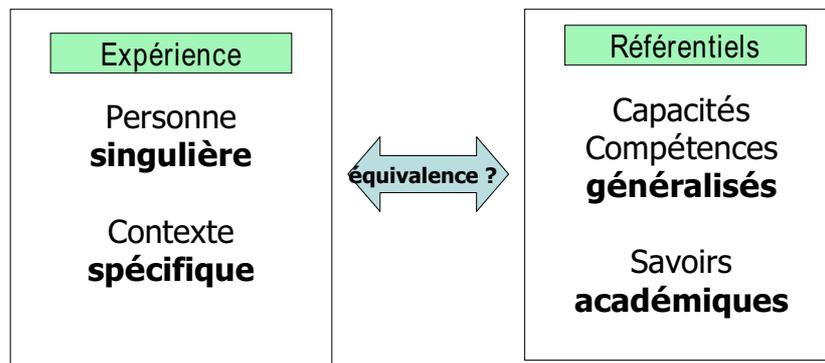
## Les tensions dans la validation d'acquis

- Lors d'une procédure de validation d'acquis, il y a émission d'une appréciation :



188

## Une tension entre le général et le spécifique



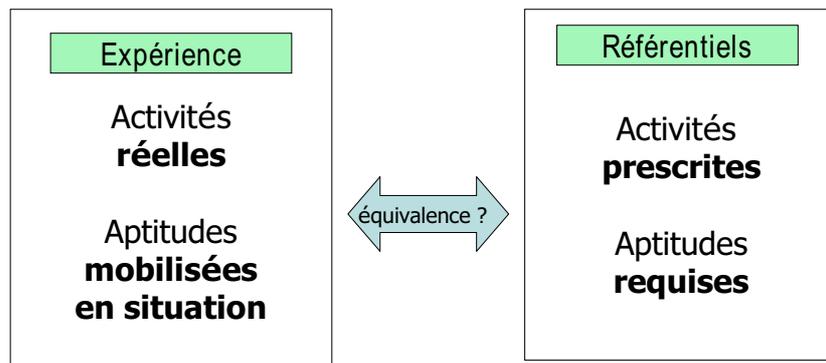
189

## Une tension entre le général et le spécifique

- L'expérience renvoie à la mise en œuvre et à la construction de savoirs et de connaissances dans un **contexte spécifique** et par une **personne singulière**.
- Un référentiel est plus ou moins formalisé selon les formations, souvent décliné en « capacités » ou « compétences » ou sous forme d'une liste de savoirs académiques
- Il tend à la **généralisation**.

190

## Une tension entre savoirs requis et savoirs mis en oeuvre



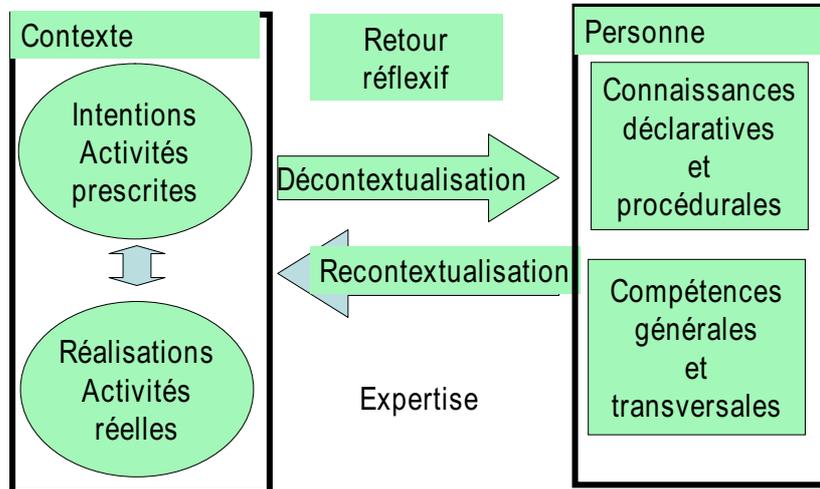
191

## Une tension entre savoirs requis et savoirs mis en oeuvre

- Même si le référentiel est connu, il ne dit rien des **activités** réellement développées
- Même si les activités sont connues, elles ne disent rien des **aptitudes** requises
- Activité **prescrite** n'est pas activité **réelle**

192

## Une tension entre activités et acquis à partir des activités



193

## Activités et expertise de l'activités

- Rien n'indique a priori qu'un individu déployant une ou plusieurs compétences, reconnues comme telles par un œil extérieur, soit **conscient de détenir** cette ou ces compétences.
- encore moins qu'il soit **conscient des modalités** à partir desquelles il les a construites.

194

## Compétences et environnement

- Les compétences individuelles ne sont pas indépendantes du **cadre collectif** dans lequel elles se construisent.
- La demande de validation et/ou de certification d'un candidat intervient à un moment précis de son **parcours** et prend sens dans le cadre de son **projet**.

195

## Les moyens de l'accompagnement dans la validation d'acquis

- Qu'est ce qu'un acquis de l'expérience ?
- Qu'acquière-t-on au travers de l'expérience :  
un ou des savoirs?  
une ou des connaissances?  
des compétences?

196

## Identifier les différents référents de l'évaluation

- Le référentiel de l'**activité**?  
(définition des tâches = réalisations)
- Le référentiel du **titre** requis ?  
(définition des objectifs = capacités)
- Le "**niveau**" académique requis?  
(définition des savoirs utiles et des qualités "transversales" requises)
- Le référentiel de l'**emploi**?  
(définition du poste de travail et des qualités utiles requises, travail prescrit)

## Identifier les différents objets de l'évaluation

Acquis de l'expérience	Pôle objectif	Pôle subjectif
Mode de construction	Savoirs	Connaissances
Mode d'expression	Compétences générales	Compétences transversales

198

## Pôle objectif et pôle subjectif

- Savoirs et compétences générales : une logique d'**application** du prescrit vers le réel;
  - rendus visibles par l'inventaire des **procédures mises en œuvre** par l'individu dans l'action
- Connaissances et compétences transversales : une logique d'**intervention/interaction** entre prescrit et réel
  - rendus visibles par la déclinaison des **processus de transformation** propres à l'individu dans l'action

199

## Constitution et expression des acquis

- Savoirs et connaissances : des construits sociaux et individuels qui se constituent de manière historique et singulière
  - rendus visibles par la **ré-interrogation et la mise en discours des parcours et orientations singulières et collectives**
- Les compétences : expression par l'action de qualités utiles à la réalisation de l'action et de qualités utiles à la réalisation de soi.
  - Rendues visibles par la **réalisation** de l'action (**notion de performance**) et par le **retour réflexif** opéré sur cette action (**notion de métacompétence**)

## Identifier les critères du jury

- Parcours personnel et professionnel du candidat, évolution
  - progression qualitative,
  - niveau de maîtrise des activités et des compétences
  - niveau des connaissances acquises
- Potentialités du candidat
  - Aptitudes à l'expression écrite et orale
  - Aptitudes à la distanciation (analyse, synthèse)
- Projet du candidat
  - Pertinence du projet
  - Intégration du projet par le candidat

201

## Conclusion

### La VAE:

- Un enjeu social majeur
- Des modes de valorisation et d'accompagnement à inventer

202

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**LA PRISE EN COMPTE DE LA VAE  
DANS LE SCHEMA ECONOMIQUE DES ETABLISSEMENTS**

**BASILE SIRCOGLOU**

203

**UN BREF RAPPEL**

- **La VAE a été mise en place avec enthousiasme et professionnalisme, par les services de FC des universités,**
- **Mais non sans difficultés....**

204

## Pour ne citer que les principales...

- **Obtenir l'adhésion - à défaut du soutien - de la direction, des enseignants et de l'ensemble des personnels n'a pas toujours été une simple formalité, et est encore dans certains cas à.... gagner !**
- **Gérer le manque de moyens humains et financiers,**
- **S'accommoder de l'absence de personnels qualifiés, d'outils, de travaux de recherche ou d'études suffisamment avancés sur la question,**
- **Travailler en l'absence de référentiels des diplômes de l'université,...**

205

## Il est urgent de renforcer les dispositifs existants.....

**Au regard des difficultés rencontrées on peut dire que l'état de développement des dispositifs VAE dans la plus grande majorité de nos universités est à l'instant présent assez satisfaisant,**

**Mais les premières avancées obtenues ici ou là, ne doivent pas nous faire sous estimer les faiblesses et les limites des dispositifs actuels,**

206

## **LES FAIBLESSES ET LES LIMITES DU SYSTÈME ACTUEL**

207

### **Les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui:**

Ni pour pérenniser les dispositifs existants,

Ni pour répondre aux besoins croissants que le LMD introduit.

- Trop souvent encore la VAE est une activité « parallèle » ou marginale au sein de l'établissement,
- Les dispositifs VAE mis en place dans nos universités restent excessivement tributaires des personnes,
- Les équipes sont trop peu nombreuses , et majoritairement constituées de personnels aux statuts précaires et d'enseignants bénévoles.
- Quand aux moyens financiers ils restent inexistantes ou insuffisants

208

## Il convient de rappeler,

- **Que la situation actuelle, relativement satisfaisante, est largement redevable au travail très conséquent réalisé dans le cadre de la conférence des directeurs de formation continue universitaire.**
- **Que beaucoup de dispositifs n'ont pu se mettre en place que grâce aux moyens obtenus dans le cadre d'appels à projet (MEN ou FSE), or aujourd'hui ces dispositifs d'aide n'existent plus ou sont en voie de disparition.**
- **Et qu'il ne reste que quelques possibilités d'aides plus ciblées qui peuvent être obtenues lors du renouvellement des contrats quadriennaux des établissements, grâce au soutien précieux de la Mission à l'Emploi.**

209

## QUELS SONT LES BESOINS ?

210

- Une étude nationale, faite par la conférence, a montré qu'une procédure VAE - hors prescription - nécessite en moyenne 25 h de travail.  
La part des enseignants dans ces 25 h, étant d'environ 15 h (expertise, accompagnement , jurys,..)
- Le temps consacré au suivi éventuel des prescriptions du jury, bien que plus difficile à chiffrer ,représente lui aisément une dizaine d'heures de travail supplémentaire pour l'enseignant.

211

## **Les limites du bénévolat :**

- Pour une université de 20 000 étudiants qui réalise 100 VAE par an (chiffre tout à fait réaliste avec la mise en place du LMD et somme toute modeste, 5/1000 de ces effectifs) cela représente environ 2500 heures enseignants-chercheurs, soit 13 emplois temps plein ce qui est considérable.
- Ajoutons que dans ce type d'activité l'investissement de l'enseignant ne se résume pas, loin s'en faut, au seul face à face avec le candidat.

212

## Les coûts:

- La tarification pratiquée pour la procédure VAE reste très souvent en dessous des coûts réels et comme l'accompagnement reste facultatif, les sommes ainsi collectées sont fluctuantes et très en dessous des besoins.
- Les tarifs pratiqués ne prennent pas non plus en compte aujourd'hui les coûts liés au suivi des prescriptions - lorsqu'on prescrit autre chose que de la formation-, ni ceux engendrés par la multiplication des jurys qui en découlent.  
Or il n'y a pas de commune mesure entre « participer à un jury de certification » dans le cas d'une formation (1 à 2h pour 20 à 100 candidats) et dans le cas d'une VAE (1 à 2h par candidat!!)..

213

## Qui doit supporter ces coûts ?

- Le candidat en payant le prix fort pour la VAE ?
- Les circuits traditionnels de financement de la FC ?
- L'état de par sa mission de certificateur ?

214

## **LES INCIDENCES DE LA MISE EN PLACE DU LMD**

215

## **Moins de VAP 85 plus de VAE ?**

**Tout peu raisonnablement le laisser penser:**

- **L'obtention d'un L nécessitant la validation de 180 crédits et celui d'un M la validation de 120 crédits l'accès en cours de parcours d'un L ou d'un M devra se faire par VAE -qui valide- et non par VAP85 -qui dispense- si l'on veut ensuite, être en mesure de délivrer le diplôme au candidat et rédiger l'annexe descriptive.**

**Ceci restreint l'utilisation de la VAP85 à l'accès au 1er semestre du L ou au 1er semestre du M (sauf cas des LP....)**

216

- **Les questions sur les moyens se posaient déjà avant le LMD elles deviennent aujourd'hui cruciales.**
- **Les flux à traiter ne sont plus les mêmes, l'investissement nécessaire par candidat -VAE et prescription sur la totalité d'un parcours d'un L ou d'un M- et les coûts non plus !**

217

## **Quelques pistes...**

**Pour les enseignants permanents du dispositif VAE (chef de projet, correspondant, référent,..) une reconnaissance de l'institution et de l'établissement est nécessaire :**

- **Nomination officielle par décret du Président des enseignants « permanents » du dispositif VAE ,**
- **Activités pédagogiques spécifiques à la VAE prises en compte dans leurs services (décharge, prime,..)**
- **Activités pédagogiques spécifiques à la VAE prises en compte dans la carrière, (lors des avancements)**

218

## Quelques pistes...suite et fin

### **Pour les autres personnels du dispositif VAE:**

- **Des postes de personnels titulaires « fléchés » VAE seraient nécessaires, ce qui au-delà de la stabilité du système aiderait aussi à la maîtrise des coûts,**

### **Pour les aspects financiers :**

- **Des incitations dans le cadre de la mise en place de la LOLF pour affecter quelques moyens Financiers à la VAE.....**

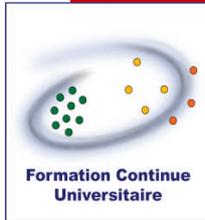
219

## CONCLUSION

**Il importe qu'un message fort traduise la volonté ministérielle d'installer définitivement la VAE dans les pratiques de l'université.**

220

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**



**Les référentiels : un  
outil pour la VAE ?**

**Conférence des Directeurs de Formation Continue  
Groupe de travail « diplômes et certifications »**

**Jean-Marie FILLOQUE  
(Université de Bretagne Occidentale)**



221

**1 : Que certifie-t-on quand on délivre un  
diplôme ?**

- **Que le candidat a suivi le parcours menant, théoriquement, à la qualification [ Attestation d'un parcours de qualification ]**
- **Que le candidat a subi certaines épreuves avec succès [ sanction d'un parcours ] (parcours de formation initiale ou continue mais aussi parcours « professionnel »)**

La « sanction d'un parcours » ...  
nécessite de définir :

- **Quoi** =>  
*[référentiel de compétences, de capacités ]*
- **Pourquoi** => pour quels métiers  
*[référentiel métiers ]*
- **Comment** =>  
*[référentiel de certification ]*

223

## 2 : La procédure de VAE et ses acteurs

*« Le dossier présenté par le candidat doit expliciter par référence au diplôme postulé les connaissances, compétences et aptitudes qu'il a acquises par l'expérience. » (art 4, décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 )*

*« Le jury de validation procède à l'examen du dossier du candidat et s'entretient avec lui sur la base du dossier présenté.... » (art 6, décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 )*

- **Conseillers, accueil**
- **Jury : professionnels, EC**
- **Candidats**

224

### 3 : Quels sont les outils de la VAE ?

- **Conseillers, accueil**
- **Jury : professionnels, EC**
- **Candidats**

**Fiches programmes  
Dossiers d'habilitation**

**Connaissance des  
métiers et emplois**

**Fiches RNCP  
Référentiels compétences  
Référentiels des métiers  
visés**

225

### 4 : Exemples de méthodologies pour la construction de référentiels

➤ **Projet du CURA**  
(conférence Universitaire Rhône Alpes)

➤ **Projet Interface-compétences**  
(Universités de Bretagne)

**23 universités ont répondu à  
l'enquête**

226



- Un modèle unique de fiche
- Une série de réunions par diplôme, animée par le SUIO, rassemblant des enseignants, des étudiants et des partenaires extérieurs ayant des liens avec les formations analysées.

227



### Une fiche diplôme :

- **une déclinaison des *compétences acquises* en 3 rubriques**
  - 1) Domaines de connaissance
  - 2) Savoir-faire développés
  - 3) Compétences transversales
- **une illustration de ces compétences *en action* dans le monde socio-économique à travers**
  - 1) une description des types d'emploi ou fonction susceptibles d'être occupés par les diplômés
  - 2) des exemples de stages, projets ou études réalisés par des étudiants dans le cadre de leur cursus
  - 3) la liste des principaux secteurs d'activité sur lesquels débouche la formation.
  - 4) les coordonnées d'une personne-contact.

- Un modèle unique de fiche (19 à ce jour)
- Une série de réunions par diplôme, animée par un spécialiste (SUIO ou SUFC), rassemblant des enseignants, des étudiants, des stagiaires, des diplômés et des partenaires extérieurs ayant des liens avec les formations analysées et les métiers visés...

### Une fiche diplôme :

- Domaines d'application : champs d'application professionnels possibles à l'issue de la formation.
- Compétences professionnelles : activités professionnelles qui concrétisent chaque domaine de compétences. Utilisation de verbes d'actions.
- Compétences pluridisciplinaires
- Compétences transversales, plus value aux domaines de compétences identifiés (langue, informatique, ...)
- Références de métiers actuels des diplômés
- Références d'entreprises, de collectivités, d'administration avec lesquelles la formation entretient des liens : formation continue, accueil d'étudiants en stage, recrutement de jeunes diplômés.
- Références de stages et de travaux
- Contacts

## Conclusion provisoire...

- Les référentiels sont utiles pour construire les certifications, ils favorisent le travail en commun avec les partenaires sociaux, légitiment nos diplômes...
- En lien avec le RNCP,
- Semblent plus faciles à construire pour les formations professionnalisantes,
- Personne ne semble encore en avoir fait un usage général dans les jurys de VAE (et pour cause,...), et pourtant beaucoup de jurys se tiennent ... !

231

## Conclusion provisoire...

- Ils aideraient les candidats à s'orienter, puis à décrire leur activité en rapport avec le diplôme.
- Ils aideraient les jurys à mettre en regard les activités décrites dans le dossier
- Ils aideraient les jurys pour expliciter les compétences restant à acquérir
- Concepts encore peu courants (ou peu acceptés ) dans le monde universitaire
- Travail considérable : mobilisation de nombreux acteurs, coût, temps,...
- Maintenance nécessaire
- Mutualisation possible

232

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**



**Diplômes  
universitaires  
et  
Compétences**

CEVU - UBO

21 septembre 2004

Jean-Marie FILLOQUE (Université de Bretagne Occidentale)

Inspiré de : Beaumier, Blachère et Filloque, (colloque FCU Besançon 2004)

**De Bologne (1999) à Bergen (2005)...**

- Architecture commune des systèmes de formation d'enseignement supérieur...
- Répertoire des certifications professionnelles...
- Transparence des qualifications et des compétences...

**Quelle incidence sur le rôle formateur et certificateur de l'Université ?**

⇒ LMD...

⇒ VAE...

234

**OU ...**

**Comment importer dans la culture universitaire des concepts issus de la formation professionnelle voire de la gestion des ressources humaines ?**

235

## **Plan**

1. La problématique
2. Définitions
3. Qu'est-ce que nous attestons ?
4. Vers des « fiches compétences »
5. Exemples

236

## Le LMD...

1. Qui reconnaît la diversité des apprenants et des parcours
2. Qui veut favoriser les mobilités (géographiques, disciplinaires, d'emplois...)

Impose d'accroître la lisibilité :

- des objectifs
- du contenu des formations
- des acquis certifiés par les diplômes
- des métiers visés...

237

## Problématique

**Comment caractériser les acquis d'un apprenant à un moment donné de son parcours ?**

238

## Définitions : qu'est-ce qu'une compétence ?

- **Capacité éprouvée** à mettre en œuvre des connaissances, des savoir-faire et des comportements **en situation d'exécution**.
- Capacité éprouvée à résoudre des problèmes dans **un contexte donné**.

AFNOR FD X 50-183

239

## Définitions : qu'est-ce qu'une personne compétente ?

- Personne agissant avec pertinence dans un contexte donné en mobilisant des ressources :
  - ♦ **Personnelles** : connaissances, savoir-faire, qualités...
  - ♦ **De réseaux** : collègues, experts, documentation, banques de données...

Ingénierie et évaluation des compétences, G. Le Boterf, oct 2002

240

## Définitions : compétence ou capacité ?

« une capacité représente la possibilité de réussite dans l'exécution d'une tâche ou l'exercice d'une profession » (H. Pieron)

- ♦ **Capacité** : Possibilité de réussite
- ♦ **Compétence** : capacité éprouvée en situation

241

## Définitions : compétences ou capacités

Elles se définissent en fonction du « métier » ou de la famille de « métiers » concerné(e)

Elles peuvent se « quantifier » en **niveaux de maîtrise** (connaît, sait faire avec soutien, autonome, fait évoluer...)

242

## 2 Qu'est-ce que nous attestons ?

Si le parcours n'est pas qu'une somme de connaissances alors...

il atteste de :

- **Quoi ?** *Référentiel de compétences/capacités*
- **Pour quoi ?** *Référentiel métiers*
- **Comment ?** *Référentiels de certification*
- **Il se construit comment ?**  
*Référentiels de formation*

243

## Notre mission de certification

	Étudiant FI	Apprenti	Stagiaire FC	Candidat VAE
1 Prérequis				
2 Modalités d'acquisition	Des référentiels de formation			
3 Acquis	Un référentiel de compétences, de capacités.. ??			
4 Modalités de contrôle	Des référentiels de certification			
5 Critères				
6 Certification	Un diplôme			
7 Suite...	Un référentiel métier ou d'activités			

244

## Objets d'évaluations :

### ➤ Connaissances

- ◆ Liées au domaine du diplôme
- ◆ Liées à l'exercice du métier ou des fonctions
- ◆ Permettant à l'individu d'évoluer dans le domaine du diplôme ou en dehors

### ➤ Capacités transversales (compétences « universitaires »)

- De recherche de l'information
- D'analyse
- De synthèse....

### ➤ Capacités comportementales

- ◆ À travailler en équipe
- ◆ À l'autocritique...

## Objets d'évaluations :

### ➤ Et les compétences ?

En situation de travail...!?

## Fiches compétences pour un diplôme ???...

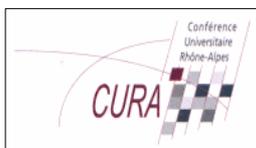
- Un besoin de réflexion, d'appropriation des outils « référentiels » et des méthodologies associées... par les universitaires...
- Un besoin de « sécuriser le terrain » de la certification pour les équipes universitaires

247

## Exemples de méthodologies

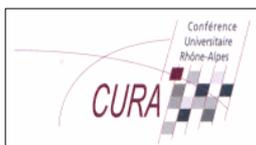
- **Projet du CURA**  
(conférence Universitaire Rhône Alpes)
- **Projet Interface-compétences**  
(Universités de Bretagne)
- **Université Evry-Val d'Essonne**

248



- Un modèle unique de fiche
- Une série de réunions par diplôme, animée par le SCUIO, rassemblant des enseignants, des étudiants et des partenaires extérieurs ayant des liens avec les formations analysées.

249



### Une fiche diplôme :

- **une déclinaison des *compétences acquises* en 3 rubriques**
  - 1) Domaines de connaissance
  - 2) Savoir-faire développés
  - 3) Compétences transversales
- **une illustration de ces compétences *en action* dans le monde socio-économique à travers**
  - 1) une description des types d'emploi ou fonction susceptibles d'être occupés par les diplômés
  - 2) des exemples de stages, projets ou études réalisés par des étudiants dans le cadre de leur cursus
  - 3) la liste des principaux secteurs d'activité sur lesquels débouche la formation.
  - 4) les coordonnées d'une personne-contact.

250



- Un modèle unique de fiche (19 à ce jour)
- Une série de réunions par diplôme, animée par un spécialiste (SUIO ou SUFC), rassemblant des enseignants, des étudiants, des stagiaires, des diplômés et des partenaires extérieurs ayant des liens avec les formations analysées et les métiers visés...

251



## Une fiche diplôme :

- **Domaines d'application** : champs d'application professionnels possibles à l'issue de la formation.
- **Compétences professionnelles** : activités professionnelles qui concrétisent chaque domaine de compétences. Utilisation de verbes d'actions.
- **Compétences pluridisciplinaires**
- **Compétences transversales**, plus value aux domaines de compétences identifiés (langue, informatique, ...)
- **Références de métiers actuels des diplômés**
- **Références d'entreprises, de collectivités, d'administration avec lesquelles la formation entretient des liens** : formation continue, accueil d'étudiants en stage, recrutement de jeunes diplômés.
- **Références de stages et de travaux**
- **Contacts**

252



## Une fiche « Module »

- Les capacités et compétences pré-requises
- Les capacités et compétences visées
- Les contenus de formation
- Les modalités pédagogiques (TP/TD/CM, stages...)
- Les modalités d'évaluation
- Les crédits associés

253

## références

### Séminaire de l'AMUE :

"La déclinaison des diplômes LMD en compétences et la présentation de l'annexe descriptive«

<http://www.amue.fr/Publications/Publication.asp?Id=328>

et sur « canal U »

<http://argon.u-strasbg.fr/applicatifs/canalunew/video.asp?idConference=321>

254

**SEMINAIRE d' AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
au Ministère de  
l'Agriculture**

**Application depuis le 1 janvier 2003**

## **Diplômes de l'enseignement technique agricole**

- **173 000 élèves + Apprentis + formation continue**
- **Un domaine plus large que l'exploitation agricole**
- **Acteurs du monde rural**
- **ou acteurs de la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles**
- **Par le jeu des options et spécialités : 150 certifications possibles du niveau V au niveau II**

256

## Qui sont les candidats inscrits

- **2315 candidats**
- **Un candidat sur deux dans le secteur de la production** : installation pour certains (salariés et public féminin), sortie du secteur pour d'autres
- **le paysage** : autre secteur fortement représenté (beaucoup de recrutement sans qualification)
- **Pour les secteurs de la transformation et commercialisation des produits, mise en place plus difficile**

257

## Qui sont les candidats inscrits ?

- **15 % d'agriculteurs**
- **15 % de demandeurs d'emploi**
- **Une large majorité de salariés**
- **Une femme pour trois hommes**
- **45 % des demandes pour le niveau III**
- **Niveau V : 22 %**

258

## Depuis le 1er janvier 2003

- **2315 candidats inscrits**
- **510 candidats ont fini leur parcours**
- **239 diplômés par la VAE**
- **Taux de réussite différent selon les niveaux demandés**

259

## Les principes méthodologiques

- **L 'expression de l 'activité est révélatrice de la compétence**
- **Un dossier unique**
- **Un entretien avec le jury**
- **Un dossier complémentaire**

260

## **POUR LE CANDIDAT, PLUSIEURS PHASES**

- **Il est conseillé et guidé pour la présentation de son dossier d'inscription.**
- **Il s'inscrit au diplôme par la VAE.**
- **Il prépare sa démonstration de validation en se faisant accompagner s'il le souhaite.**
- **Il dépose son dossier de validation.**
- **Il participe, s'il le souhaite, à un entretien avec le jury**
- **Il complète, le cas échéant, son parcours de validation.**
- **Il présente, le cas échéant, un complément de dossier au jury.**

## **Interrogations...**

- **Le nombre de candidats est-il en rapport avec la place occupée par les activités que nous représentons ?**
- **Quelles sont les raisons des écarts entre inscrits et dossiers déposés ?**
- **Comment être présents et professionnels sur l'ensemble du territoire ?**

**LA VAE  
ET LES MODES DE CONTRÔLE  
DES COMPETENCES**

**Validation par « mise en situation »  
et par « entretien »**

**Expérimentation comparative dans le  
secteur de la maintenance automobile**

263

**Le contexte :**

- **Le nouveau répertoire des qualifications dans la convention collective des services de l'automobile**
- **L'accord de branche relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience**

264

## **La modularisation du dispositif CQP :**

- **À chaque qualification figurant dans la convention collective correspond un CQP construit sous une forme modulaire**
- **Les modules sont construits à partir des activités constitutives de la qualification visée par le CQP dans le nouveau répertoire**
- **Le dispositif permet au salarié de passer d'une qualification à l'autre au sein d'une même filière, ou d'une qualification à l'autre entre deux filières différentes, par l'obtention d'un ou plusieurs modules certifiants**

35

## **Les conditions de certification par la VAE dans le dispositif CQP**

- **Chaque module constitutif d'un CQP fait l'objet d'une validation**
- **Des modalités de validation, spécifiques à chaque module, permettent d'apprécier la maîtrise par le candidat des compétences visées par le module**
- **L'obtention de la certification nécessite la validation de l'ensemble des modules constitutifs du CQP**

266

## **Le questionnement à l'origine de l'expérimentation :**

**Face à la lourdeur et au coût de la mise en situation, en quoi l'entretien avec narration d'activités est-il en mesure d'apporter la preuve des compétences acquises par le candidat pour les mettre en regard des compétences visées par le module, objet de validation ?**

267

## **Les objectifs de l'expérimentation :**

- **La comparaison des résultats de l'évaluation par entretien avec narration d'activités avec ceux obtenus, pour un même module, par la mise en situation**
- **L'identification des conditions dans lesquelles l'entretien avec narration d'activités est en mesure d'apporter la preuve des compétences acquises par le candidat au travers de son expérience**

268

## **La méthodologie :**

- **Le choix du module « Système de freinage » comme objet de l'expérimentation**
- **La mise en situation , modalité d'évaluation de référence**
- **La définition a priori de deux catégories de « candidats »**

269

## **Le déroulement de l'expérimentation :**

- **La recherche des « candidats »**
- **La remise d'un « mini dossier de validation »**
- **La passation de l'entretien**
- **La réalisation de l'épreuve par mise en situation**
- **Un bilan « à chaud » avec les « candidats »**
- **Un bilan « à froid » avec les concepteurs et évaluateurs**

270

## Résultats et analyses :

- De faibles différences de résultats entre les deux modes d'évaluation
- La conjugaison dossier / entretien : une modalité d'évaluation pertinente aux yeux des « candidats »
- Des objets d'évaluation différents dans les deux situations d'évaluation
- Un abord différent de la norme dans les deux situations d'évaluation

271

## Quelques préconisations pour optimiser la conjugaison dossier / entretien

- Inviter le candidat, dans le dossier et au cours de l'entretien, à décrire, expliciter et analyser ses pratiques effectives de travail à la lumière des normes et procédures en vigueur
- Rendre les critères d'évaluation transparents pour le candidat
- Un entretien conduit par des spécialistes du domaine évalué et formés à l'entretien d'évaluation



## **Quelques préconisations pour optimiser la conjugaison dossier / entretien**

- **Un guide d'entretien composé d'une typologie de questions susceptibles d'être posées au candidat**
- **Faire en sorte que le candidat soit acteur du déroulement de l'entretien**
- **Compléter, si nécessaire, l'entretien par des mini-exercices ou des micros mises en situation**

273

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
dans le réseau des Chambres de métiers  
et l'artisanat**

274

## **Le réseau des chambres de métiers:**

### **Un réseau d'établissements publics au service des artisans:**

- **106 chambres de métiers départementales**
- **22 chambres régionales**
- **Une assemblée permanente nationale**

275

### **1) Une offre de certification structurée en filière et reconnue au plan national ( RNCP) :**

- **niveau V: CTM** (certificat technique des métiers)
- **niveau IV :** **BTM** (brevet technique des métiers),  
**BM** (brevet de de maîtrise),  
**BCCEA** (brevet collaborateur chef d'entreprise)
- **niveau III :** **BTMS** (brevet technique des métiers supérieur),  
**BMS** (brevet de maîtrise supérieur)

### **2) Des titres déclinés dans différentes spécialités**

276

## **La VAE dans le secteur des métiers**

### **Une obligation pour les chambres:**

- **Informer les actifs du secteur**
- **Rendre les titres accessibles par la VAE**

### **Une opportunité pour le secteur:**

- **Construction de parcours de professionnalisation et de certification**
- **Promotion du secteur**

277

## **La VAE: une démarche d'expérimentation**

### **Objectifs:**

- **Construire une démarche pragmatique appropriable et acceptée par les entreprises artisanales et leurs OP**
- **Toucher tous les actifs du secteur des métiers**
- **Organiser la répartition des rôles APCM /CMA/OP/postulant à la VAE**
- **Créer une méthode et des outils qui permettent une extension de la démarche à l'ensemble des titres de l'artisanat au moindre coût d'élaboration et de mise en œuvre**

278

## **La démarche d'expérimentation**

### **Les principes à respecter :**

- **Cadre de référence unique sur l'ensemble du territoire et pour tous les métiers**
- **Outils co-produits par l'APCM et les CMA-terrain d'expérimentation**
- **Validation des outils et des procédures par l'ensemble des acteurs, en particulier les OP**

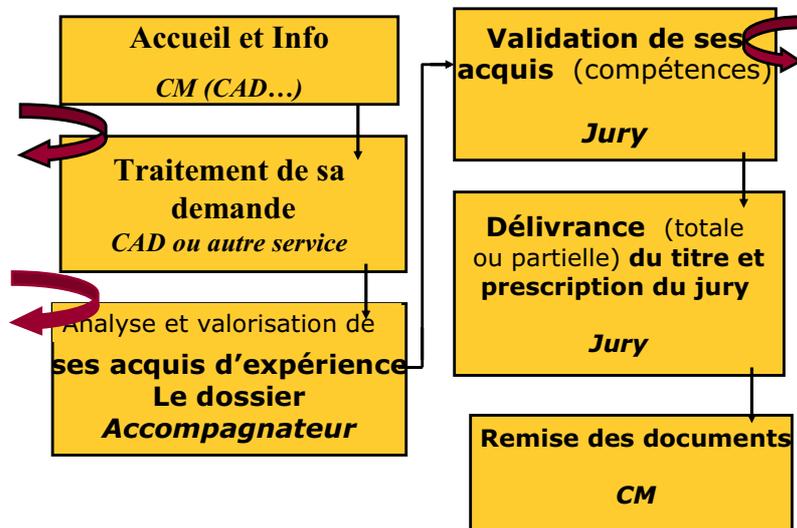
279

## **L'expérimentation**

- **5 BM retenus dans différentes familles de l'artisanat**
- **A chaque BM a été associée une chambre de métiers, terrain d'expérimentation**
- **APCM ingénierie du dispositif et des outils**
- **Terrain expérimentation /élaboration des référentiels de certification VAE**
- **APCM/OP / validation technique et institutionnelle**

280

## Mise en place de la VAE, les étapes, les acteurs



281

## V.A.E. : les outils à disposition

Outils pour les acteurs CM	Phases	Outils pour les candidats
Guide pour les Opérateurs VAE des CM	Accueil et Information	Plaquette(s)
Guide du conseil en VAE Référentiels des titres	Traitement de la demande	Dossier de pré-inscription
Guide Accompagnateurs /jurys	Analyse et valorisation des acquis de expérience	Dossier de preuves
Guide Accompagnateurs /jurys	Validation des acquis	Dossier de preuves
Barème et fiche de cotation	Délivrance du titre et prescription	Procès verbal et attestation

282

### **Les outils : le dossier de pré-inscription**

- **Buts :**
  - **Permettre au candidat de réfléchir à sa demande de V.A.E.**
  - **Permettre aux agents des CMA/CAD de le conseiller et d'établir la recevabilité de sa demande**
- **Un même dossier de pré-inscription par type de titre demandé (BM – BTM - ...)**

283

### **Les outils : le référentiel de certification**

#### **Garantir l'homogénéité :**

- **Des titres délivrés**
- **Des preuves demandées aux candidats**
- **Des niveaux d'exigence**

284

## **Les outils : le référentiel de certification VAE**

- **Elaboré pour chaque titre**
- **Organisé par grands domaines de compétences**
  - **Compétences générales**
  - **Compétences professionnelles**
- **A l'intérieur de chaque domaine pour chaque compétence attendue sont indiqués:**
  - **Les principaux axes de formation**
  - **La preuve demandée**
  - **Les niveaux d'exigence requis pour chaque preuve**

285

## **les outils : Le référentiel de certification**

- **La démarche :**
  - **Partir du référentiel de formation (logique de formation)**
  - **Le traduire en objectifs de compétences (logique de travail)**
  - **Le compléter par les principaux axes du contenu de la formation**
  - **Trouver des preuves pertinentes pour chaque compétence attendue**
  - **Préciser le niveau d'exigence requis pour chaque preuve**

286

## Les outils : le référentiel de certification

Compétences attendues	Axes de la formation	Preuve demandée	Niveau d'exigence
II. 2 Maîtriser les différents outils de l'action commerciale au quotidien	Le choix des axes prioritaires de la communication commerciale, les différents supports possibles, la conception d'un outil simple de communication commerciale...	Présentation des supports et outils de communication commerciale élaborés et utilisés par le candidat, et commentaire sur leur mise en œuvre (joindre les photocopies).	Vérifier la pertinence des choix de démarches et d'outils présentés par le candidat et la prise en compte du contexte (exemple : créer une carte de fidélisation pour s'attacher un nouveau public)

287

## Les outils : le guide accompagnateur/jury

### **BUTS :**

- **Apporter aux accompagnateurs et aux jurys des informations et des conseils leur permettant de bien situer les preuves demandées (leur sens) et les critères d'évaluation à utiliser pour chaque preuve**
- **Donner la même information aux accompagnateurs et aux jurys afin de « jouer la clarté »**
- **Garantir l'homogénéité des pratiques au plan national**

288

## Les outils : le guide accompagnateur jury

Conseils aux aux accompagnateurs	Conseils aux jurys
<p><b>Il importe que le candidat apporte la preuve qu'il a compris l'esprit de la démarche commerciale et qu'il est capable de justifier ses choix par rapport à ses objectifs, son entreprise, sa clientèle, son environnement</b></p> <p><b>Préciser au candidat l'importance de son commentaire autour des photocopies utilisés par lui: ce sont ses commentaires qui permettront au jury d'apprécier sa compétence dans ce domaine</b></p>	<p><b>Dans le dossier :vérifier la pertinence des choix de démarche et d'outils présentés par le candidat et la prise en compte du contexte (ex : créer une carte de fidélité pour s'attacher un nouveau public) Pendant l'entretien : valider la qualité de l'argumentaire proposé et la capacité du candidat à justifier son choix</b></p>

289

## Les outils le dossier de preuves du candidat

### **BUTS**

- permettre au candidat de détecter les compétences que son expérience lui a permis d'acquérir
- L'amener à situer ses compétences par rapport à celles qui lui sont demandées dans le référentiel
- Apporter au jury « les preuves de compétences » issues de l'expérience du candidat qu'il évaluera par rapport au référentiel



290

## **Les outils: le dossier de preuves du candidat**

**Il est élaboré pour chaque titre**

**Il est organisé en 3 parties**

- **Les éléments de curriculum : parcours d'acquisition des compétences (expérience professionnelle et extra professionnelle, parcours de formation), motivation et projet du candidat**
- **Preuves de compétences apportées par le candidat**
- **Attestations et documents divers**

291

## **Les outils : le dossier de preuves du candidat**

### **Domaine de compétence 2 : organiser et gérer la production**

**« prévoir et/ou choisir les matériels , les matières premières nécessaires à la réalisation et à l'optimisation de la production »**

***•Présentez une situation de production complexe à laquelle vous avez été confronté (par exemple un buffet): décrivez la demande d'un client, l'intégration de cette commande dans la production habituelle, les difficultés rencontrées et les solutions imaginées. Commentez le résultat obtenu au regard de la demande (satisfaction ou insatisfaction du client)***

292

## Les outils : le barème de cotation

- Pour harmoniser et rendre équitable les décisions des différents jurys pour un même titre :

### Un barème de cotation national

- ✓ établi et validé pour chaque titre à partir de 4 niveaux :

3 : preuve très fondée

2 : preuve recevable

1 : preuve incomplète, à approfondir (lors de l'entretien ou à maintenir éventuellement)

0 : preuve non recevable

- ✓ avec des niveaux d'exigence fixés pour chaque domaine de compétences

(Exemple : « avoir au moins 5 sur 10 pour le domaine , ne pas avoir de 0 ou de 1 à telle ou telle compétence »)

293

## Les outils : le barème de cotation

Domaines de compétences et compétences attendues	1°/ Cotation à partir du dossier	2°/ Cotation définitive à l'issue de l'entretien	°3/ Résultat de la validation du domaine de compétence
C1 l'entreprise dans son environnement commercial	3-2-1-0	3-2-1-0	Validation du domaine : OUI NON
C2 : maîtriser les différents outils de l'action commerciale au quotidien	3-2-1-0	3-2-1-0	Rappel : avoir au minimum 5 points. Ne pas avoir eu de 0
C.3 : maîtriser les techniques de vente et d'après-vente	3-2-1-0	3-2-1-0	

294

## **La validation : par qui ?**

- **Un jury souverain et « fermé »**
- **Nommé par le Président de la CM**
- **Composé d'au moins 4 personnes : un chef d'entreprise et un salarié de la profession (choisis sur les listes présentées par les OP) + 2 formateurs ou autres personnes compétentes**
- **Formés à leur mission dans la VAE**

295

## **La validation : quelle méthode ?**

- ⇒ **Décision prise à partir de 2 éléments :**
- **Le dossier de preuves du candidat :**
    - ✓ **une ou plusieurs preuves lui sont demandées pour chaque compétence requise**
  - **L'entretien avec le candidat**
    - ✓ **obligatoire, d'une heure environ**
    - ✓ **permet d'approfondir certaines preuves apportées dans le dossier**
    - ✓ **éventuellement mise en situation si nécessaire**

296

## La validation : quelle méthode ?

- **Avant l'entretien :**  
Chacun lit le dossier du candidat et note chaque preuve selon le barème national
- **En début d'entretien (hors présence du candidat) :**  
Concertation du jury sur les preuves à compléter pendant l'entretien
- **En cours ou en fin d'entretien :**  
Chacun réajuste éventuellement sa notation

297

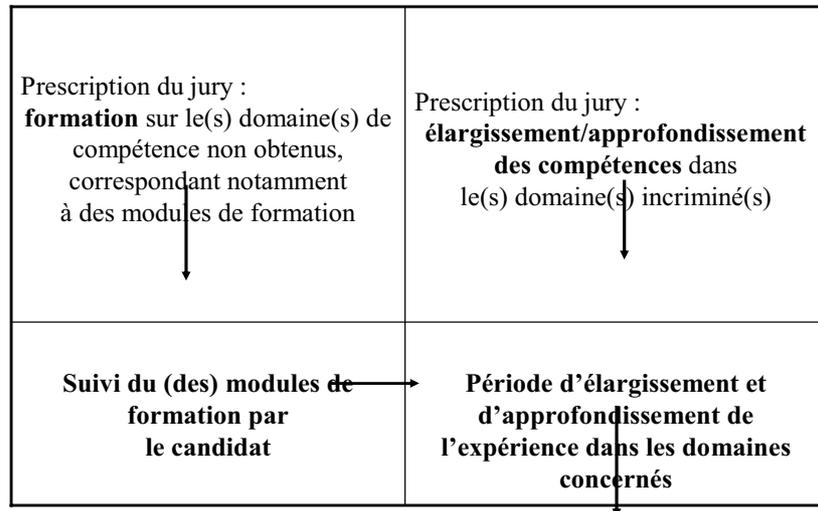
## La validation : quelle méthode ?

A l'issue de l'entretien :

- Le jury **délibère et décide** de la validation totale ou partielle à accorder (ou d'une éventuelle mise en situation)
- Si validation partielle, il **prescrit** les actions à mener par le candidat pour obtenir le titre :
  - ✓ acquisition de compétences nouvelles, par l'expérience ou la formation,
  - ✓ élargissement ou approfondissement de son expérience dans un domaine de compétences,
  - ✓ autre...

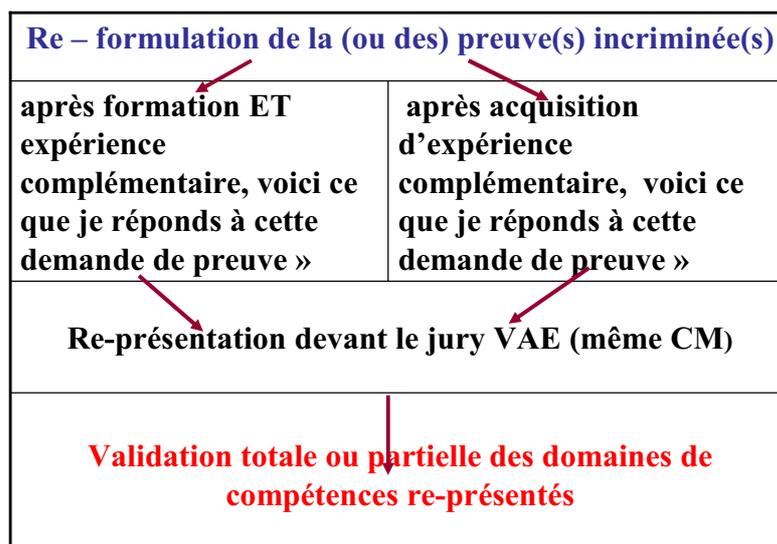
298

### Organigramme en cas de validation partielle



299

### Organigramme en cas de validation partielle



300

## Mise en œuvre de la VAE dans les CMA: les préalables

### Respecter les règles du jeu :

- **Délivrer par la VAE les titres disposant d'un référentiel national de certification**
- **Respecter ce référentiel**
- **Organiser la délivrance des titres selon les modalités définies au plan national**
- **Etre inscrit dans le dispositif avec des accompagnateurs et des jurys formés**

301

## Mise en œuvre de la VAE dans les CMA : où en est on?

### Titres accessibles par la VAE :

- **BM coiffeur, BM pâtissier, BM carrossier peintre, BM mécanicien réparateur auto, BTM pâtissier, BMS, BCCEA**

### Titres accessibles très prochainement :

- **BM menuisier d'agencement, BM plombier sanitaire, BM monteur en chauffage, BM tailleur de pierre, BM tôlier en véhicules, BM maçon, BM boulanger, BM cuisinier**

### A venir :

- **BM et BTM fleuriste, BM et BTM maréchal ferrant**

302



**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**LA VAE à l'UIMM**

303

**UN DISPOSITIF PARITAIRE DE  
BRANCHE**

304

## Historique

- **12 juin 1987** : Accord National sur les problèmes généraux de l'emploi avec institution de la CPNE de la métallurgie (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la métallurgie)
- **27 novembre 1987** : la CPNE constitue le GTP (Groupe Technique Paritaire) avec mission d'établir la liste des qualifications pouvant être préparées par les contrats de qualification
- **2 juillet 1992** : mission élargie à la formation continue ( plan de formation et au congé individuel de formation)
- **20 juillet 2004** : accords de branche relatif à la formation professionnelle ( périodes et contrats de professionnalisation, droit individuel à la formation)

MC

305

## Quelques chiffres de 1988 à 2004

- 36 550 CQPM délivrés dont 74% en CQ
- 210 Qualifications existantes en 2003
- 8% des qualifications > 50% des CQPM délivrés
- 30% des qualifications > 2/3 des CQPM délivrés
- 16 500 entreprises ont utilisé le dispositif dont :  
1100 hors métallurgie (dont Travail Temporaire)

306

**Diapositive 305**

---

**MCHEVEAU2** MCHVEAU; 16/06/2004

## LES CQPM (Certificats de qualifications Paritaires de la Métallurgie)

- **Correspondent aux besoins de qualification exprimés par les entreprises pour des activités professionnelles identifiées**
- **Attestent que l'ensemble des capacités professionnelles exigées pour ces activités sont acquises.**

307

## DOMAINES COUVERTS

- **Commercial**
- **Conduite/pilotage de système de production**
- **Construction Automobile**
- **Contrôle – Essais**
- **Dessin/Études**
- **Électronique**
- **Électrotechnique/ systèmes automatisés**
- **Fonderie / sidérurgie / matériaux composites**
- **Informatique/réseaux/ télécommunication**
- **Management**
- **Métaux en feuilles/soudage**
- **Métiers spécifiques**
- **Montage et maintenance**
- **Moules et modèles**
- **Productique/mécanique**
- **Tertiaire/administratif**

308

## Catégories des qualifications

- **Opérateurs** >>> niveau A
- **Régleur, Technicien d'atelier** >>> niveau B
- **Technicien** >>> niveau C
- **Technicien ( complexité techniques connexes)** >>> niveau C\*

309

## Différences avec diplômes professionnels

### ➤ Les diplômes

- Validation de potentiel à conduire des activités professionnelles ( socle de connaissances générales, technologiques et professionnelles)
- Création nécessite 3 à 5 ans
- Sont révisés tous les 10 ans environ

### ➤ Les Qualifications

- Certification d'acquisition de capacités professionnelles en vue d'exercer des activités professionnelles identifiées (professionnalisme)
- Peuvent être créés rapidement ( 3 à 6 mois)
- Font l'objet de révision périodiques ou à la demande

310

## Différence avec contenu de formation

### ➤ Qualification

- Définition des capacités professionnelles nécessaires à l'exercice d'une activité et description des épreuves ou autres modes d'évaluation permettant de vérifier que ces capacités sont acquises
- Mêmes objectifs professionnels pour tous

### ➤ Programme de formation

- Ingénierie de moyens pour atteindre des objectifs en vue de faire acquérir les capacités professionnelles
- Personnalisation de parcours de formation en fonction des acquis professionnels de chacun

311

## Différence avec emplois

2 Qualifications

Emploi Entreprise n°

Activités 1 & 2 1 personne



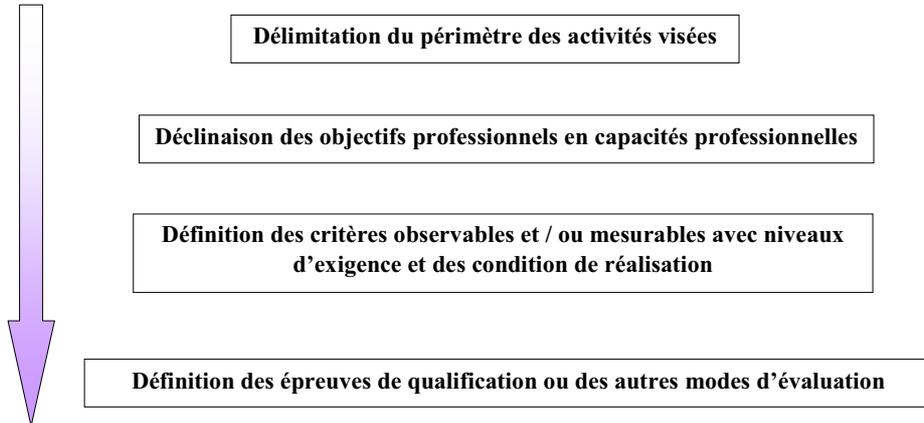
1

Q

Q

U

## Méthode déclinée sous forme de processus

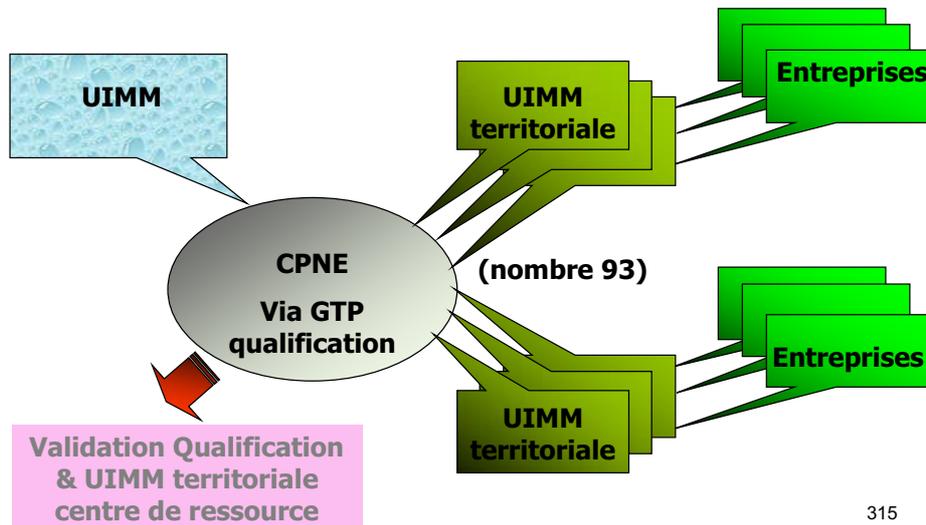


313

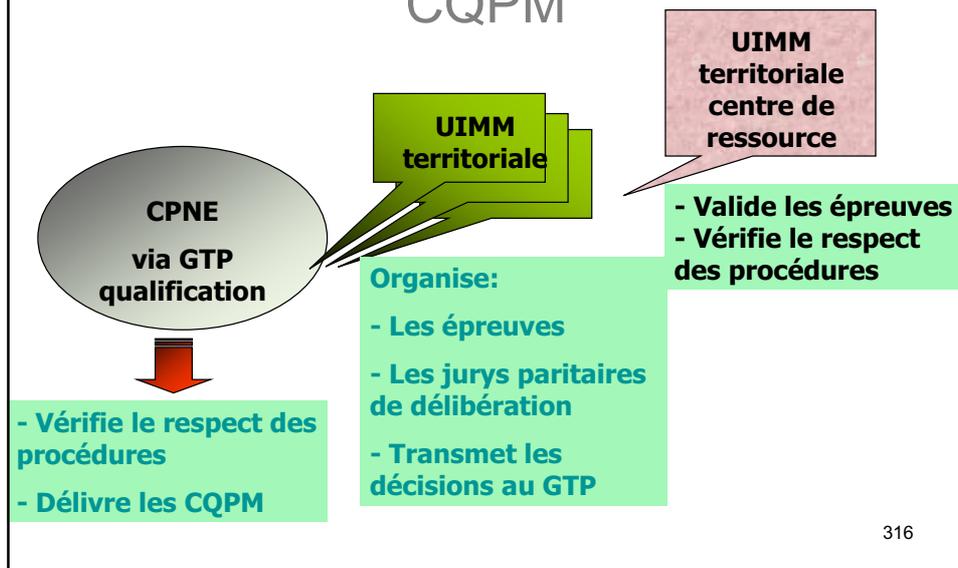
## Exemple de déclinaison des critères observables et ou mesurables

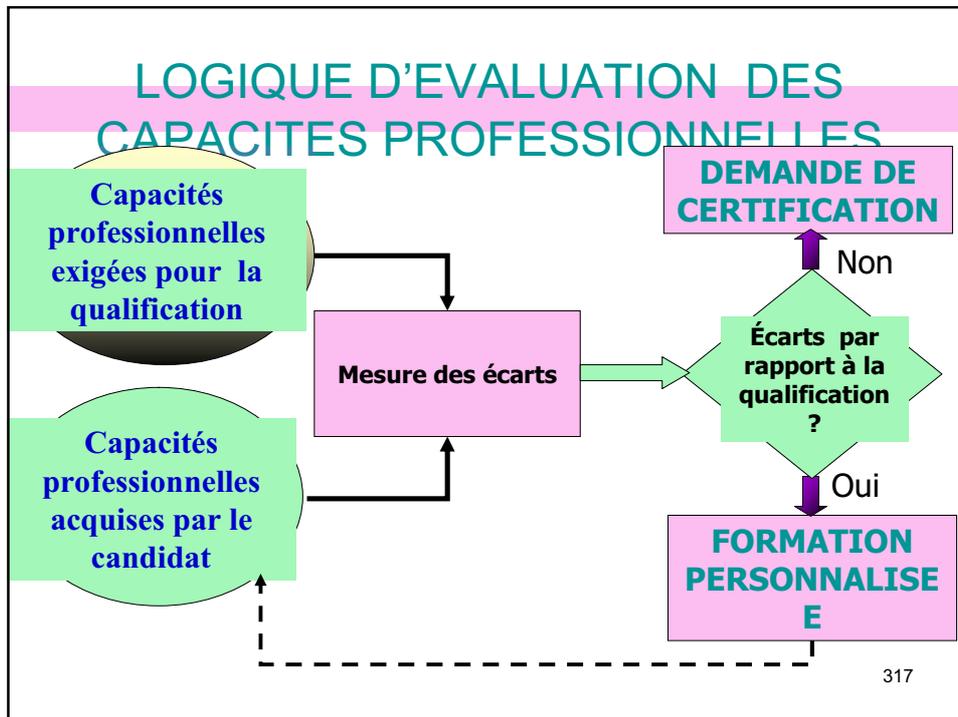
Capacités professionnelles	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
Contrôler un équipement électrique à vide	Efficacité de la méthode appliquée pour la vérification d'assemblage et de fonctionnement de l'équipement électrique ( garantie de la fiabilité des contrôles..)
	Respect des conditions de manipulation des appareils de mesure (par exemple voltmètres, oscilloscopes, pince ampère métrique, contrôleur d'isolement...) avec absence de risques pour les appareils comme pour les personnes.
	Fiabilité des mesures réalisées (électriques, électroniques, compatibilités magnétiques..), défaillances éventuelles détectées, lorsque nécessaire les propositions de correction ou les alertes sont données.
	Respect des consignes qualités et sécurité, en particulier mise en place des outils de protection des personnes, les écarts éventuellement constatés sont suivis d'alerte et/ou d'actions de correction.

## Validation (création) des qualifications

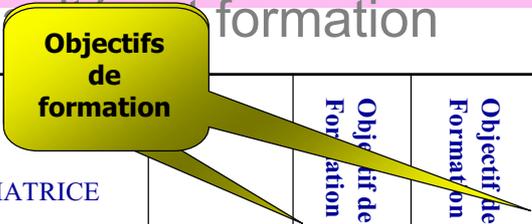


## Organisation de délivrance des CQPM





## Représentation de liens possibles entre capacités et objectifs de formation



MATRICE		Objectif de Formation 1	Objectif de Formation 2	Objectif de Formation 3	Objectif de Formation 4
Capacité professionnelle n°1	Critères & niveaux d'exigence	x		x	x
Capacités professionnelle n°2	Critères & niveaux d'exigence		x		x

319

## Objectifs de l'évolution

- **Améliorer la lisibilité et la cohérence**
- **Renforcer la professionnalisation**
- **Faciliter la mise oeuvre**

320

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
dans l'enseignement supérieur public**

321

**Le décret:**

- **Le jury:**
  - décide de l'attribution de tout ou partie de la certification
  - Il détermine « les connaissances et aptitudes acquises »
  - Ainsi que « la nature des connaissances devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire »

322

## La choix des universités:

- **Se situer dans l'esprit de la loi de modernisation sociale**
  - La VAE est une autre voie d'accès à la certification
  - La demande formulée par les personnes est d'abord « certification » et non pas formation

323

## Le choix des universités

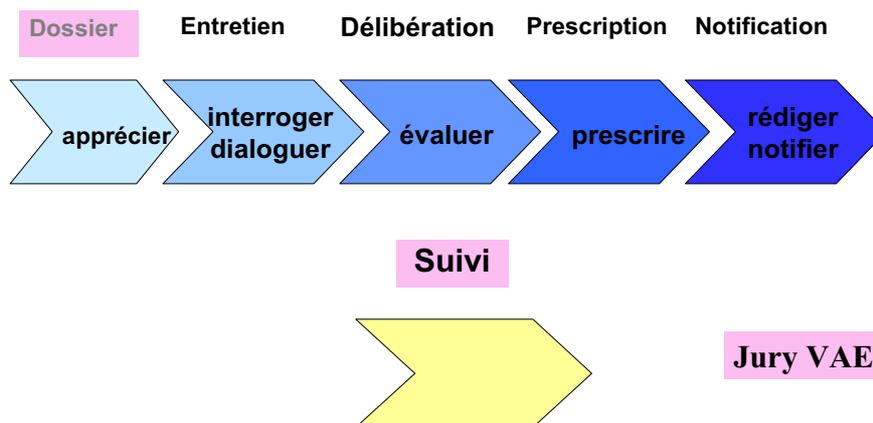
- **Accompagner les demandeurs vers la réussite. Pour cela:**
  - **préconiser des compléments, en cas de validation partielle, compatibles avec les disponibilités mais aussi prenant en compte les aptitudes, les motivations et les capacités des personnes**

324

- Elles ont choisi un acte continu du processus VAE de l'accompagnement à la délivrance de la certification.

325

## Les actions des membres du jury



326

- **Cependant, l'autonomie des universités fait que l'organisation et la composition des jurys VAE diffèrent suivant les établissements**

327

### **On trouve 4 situations:**

- des jurys spécifiques pour chaque candidat
- 1 jury VAE pour l'établissement
- 1 jury VAE par composante
- 1 jury VAE par diplôme ( le plus souvent celui du diplôme)

328

- **on constate que les formes que prennent les prescriptions en cas de validation partielle sont fortement liées au mode d'organisation choisi.**

329

- **Dans le cas de jury spécifique ou d'établissement, la prescription est rarement formation.**
- **Dans le cas où le jury VAE est celui du diplôme, la prescription est souvent formation.**

330

## Les formes de prescription autres que formation

- **L'analyse des prescriptions est très riche:**

- Réalisation de travaux personnels
- Rédaction de rapports, de dossiers, accompagnés tutorés
- Des compléments de parcours dans l'entreprise ou l'institution du candidat
- ...

331

- **Elles peuvent être assorties de conditions de présentation des résultats à l'issue du parcours complémentaire:**

- Exposé
- Intervention dans un cours
- Rapport écrit
- Utilisation d'une langue étrangère

332

- **Elles sont négociées, dans ses orientations et ses modalités, lors de la restitution de la décision du jury avec le candidat.**

333

- **Ces formes de prescriptions entrent dans une logique d'individualisation des parcours et s'inscrivent déjà dans les nouvelles orientations de la réforme de la formation professionnelle**
- **Elles font l'objet d'un tutorat par un ou plusieurs enseignants**

334

- **Une difficulté:**

- **Les modes de financement de ce type de prestations s'accommodent mal des dispositifs de prise en charge actuels de la formation (basé essentiellement sur l'heure stagiaire)**
- **Comment les prendre en charge dans les services des enseignants-chercheurs?**

335

## Exemple 1

- **Monsieur X occupe des fonctions de DRH dans une unité d'un grand groupe.**
- **3 unités vont fusionner, il n'y aura plus qu'un DRH. Par contre des fonctions nouvelles vont apparaître.**
- **Sa maîtrise du champ professionnel est indéniable par contre il apparaît qu'il lui manque la dimension managériale.**
- **Afin de l'aider à se positionner le jury lui demande de rédiger un rapport, en accord avec son entreprise sur la gestion des compétences mis en œuvre dans son entreprise et la gestion de la pyramide des âges.**
- **Pour alimenter sa réflexion, il est invité à participer à plusieurs conférences organisées dans le cadre du master en RH**

336

## Exemple 2

- Madame C. souhaite obtenir le DESS Ingénierie de la formation en vue d'accéder à des fonctions de direction d'un organisme, perspective professionnelle qui s'offre à elle.
- Elle a principalement occupé jusqu'à ce jour des fonctions de responsable pédagogique.
- il lui est demandé de réaliser un travail sur un domaine d'intervention de l'organisme de formation qui doit comporter les éléments suivants :
  - analyse du secteur afin notamment d'identifier les perspectives en terme d'évolution des emplois et des conséquences prévisibles en terme de formation.
  - analyse des effets de l'Accord national interprofessionnel du 20 septembre sur l'offre de formation et sur les modes de participation des salariés, effets sur les dispositifs mis en place dans l'institution visée, effets sur l'organisation travail au sein de cette institution, effets sur les professionnalités des formateurs.

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience  
à PROMOTRANS**

## LE DISPOSITIF VAE DE PROMOTRANS

### 1. Le système

Il concerne les titres de l'enseignement supérieur

- Responsable d'Unité Logistique
- Responsable du Transport multimodal et des Activités associées
- Technicien supérieur en Maintenance de Véhicules industriels

→ Il répond aux exigences de la loi et aux décrets d'application

339

## LE DISPOSITIF VAE DE PROMOTRANS

### 2. La structure

C'est la structure de gestion du dispositif VAE à Promotrans

- Le comité de pilotage
- Donne les orientations
  - Valide les dossiers
  - Valide l'organisation

340

## LE DISPOSITIF VAE DE PROMOTRANS

### 2. La structure (suite)

C'est la structure de gestion du dispositif VAE à Promotrans

→ Le jury

Composition et attribution conformes au texte.

Il est spécifique au titre

- 1 représentant de la direction générale
- 1 représentant de la DPVC
- 1 représentant de la DFI
- 1 directeur d'établissement du titre concerné
- 2 intervenants professionnels dispensant les matières professionnelles
- 2 Professionnels non enseignants

**la formation des membres du jury**

341

## LE DISPOSITIF VAE DE PROMOTRANS

### 3. La procédure

- Renseignement des candidats sur site
- Information aux candidats potentiels et envoi du pré dossier
- Validation du pré dossier
- Envoi du dossier de demande
- Accompagnement à la rédaction
- Retour du dossier
- Instruction technique par les membres du jury
- Réunion du jury
- Entretien avec le candidat
- Décision du jury
- Communication au candidat

342

## LE DISPOSITIF VAE DE PROMOTRANS

### 4. Les dossiers

- **Les documents du candidat**
  - **Le pré dossier**  
Vérifier la concordance du profil du demandeur avec les exigences de la démarche VAE
  - **Le dossier de demande**  
Recense le parcours professionnel et / ou bénévole du candidat
  - **Le vade-mecum**  
Explication générale de l'environnement du système VAE de Promotrans
- **Les documents du jury**
  - **La grille d'analyse du dossier par titre**
  - **La fiche de décision**
  - **Le règlement intérieur des réunions du jury**

## LE DISPOSITIF VAE DE PROMOTRANS

### 5. La communication

- **Les réunions du comité de pilotage transformé en comité de suivi après le lancement**
- **L'information – formation des conseillers entreprises**
- **Information-formation des directeurs**
- **Information-formation des adjoints, assistantes et secrétaires**

344

## LE DISPOSITIF VAE DE PROMOTRANS

### 5. La communication (suite)

- Information institutionnelle

A partir de la semaine 26 après validation du service communication. Envoi à chaque responsable des procédures et spécimen des différents dossiers.

Les directeurs sont informés en permanence des demandes

### 6. Les candidatures

- Demande de renseignements et personnes

Nombre de pré dossiers :

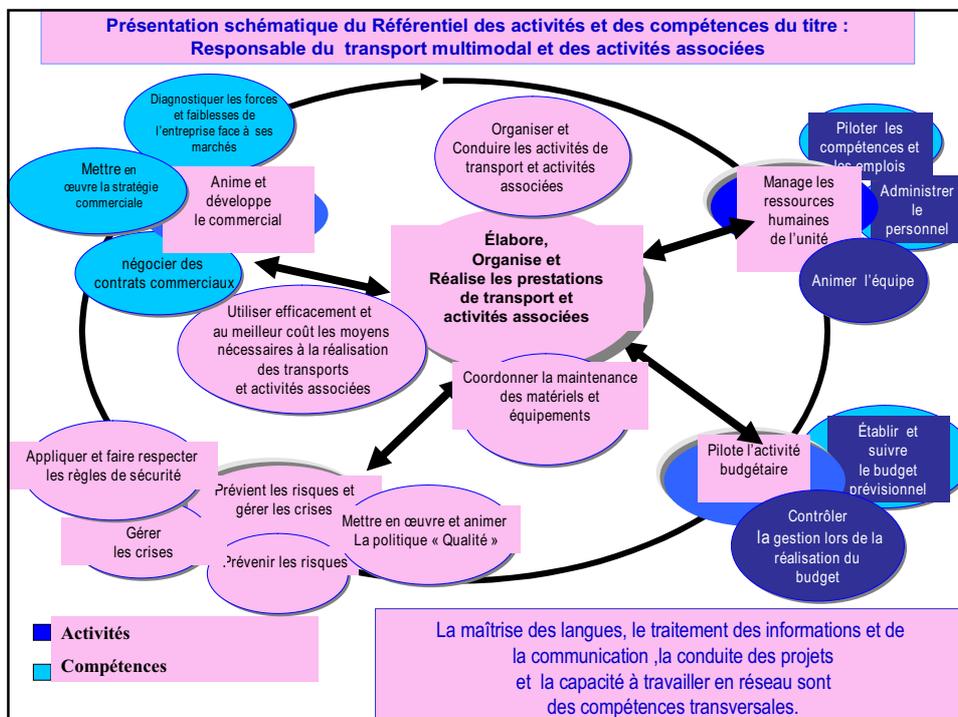
Nombre de retours :

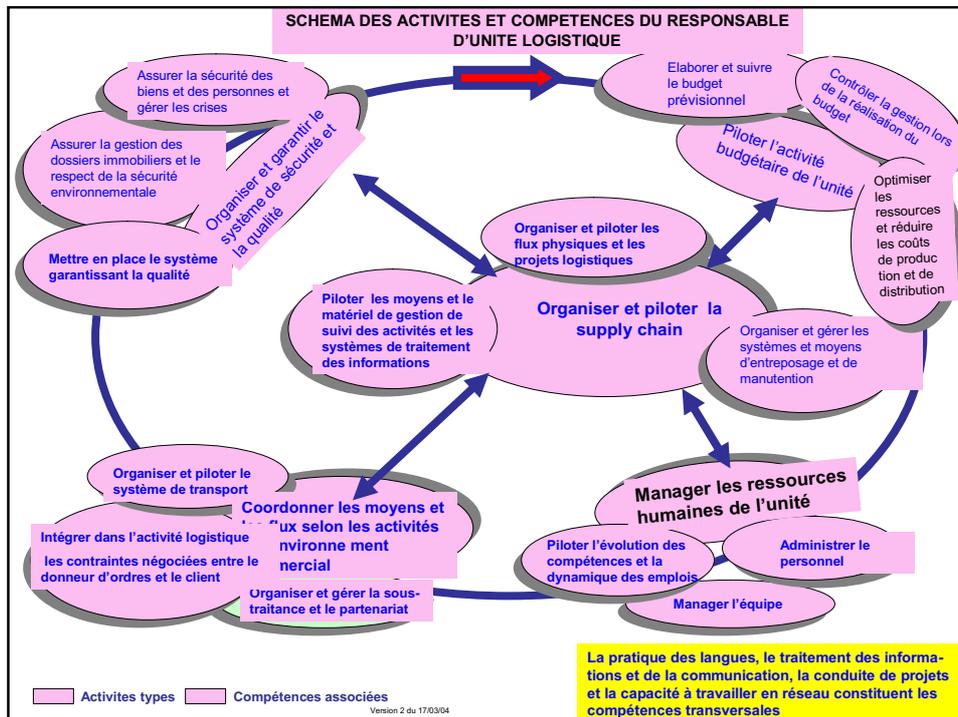
Nombre de dossiers envoyés :

Nombre de retours :

### 7. Le planning de réunion du jury

- Formation du jury en Novembre
- Première réunion du jury en décembre 2004





**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**vue par  
la DGEFP**

348

## Mission VAE

Mars 2005

Bruno Coquet - DGEFP

349

Situation conjoncturelle en décembre 2004

## La formation dans une économie sans chômage

### Le facteur travail est rare

- la formation professionnelle est dispensée dans l'entreprise, à ses frais, sur le poste de travail.
- Les formations initiales sont plus courtes qu'aujourd'hui

### La formation paie

- La formation initiale peut être essentiellement axée sur le diplôme, et sur les aspects « savoirs », et négliger des aspects compétences / qualifications qui sont assurés par les entreprises.
- Un salaire élevé récompense une formation importante
- L'expérience étant un signal en elle-même de compétences acquises, le salaire est fonction de l'ancienneté
- Si l'on fait abstraction de la contrainte de revenu, il existe un vrai choix entre poursuivre sa formation initiale et entrée dans la vie active (arbitrage entre un revenu immédiat et un revenu permanent plus élevé).

### Partage de rôles clair entre 2 acteurs

- A l'Education Nationale la formation initiale et les diplômes
- Aux entreprises la formation professionnelle

## Ce que change le chômage persistant (1)

### **Le facteur travail est abondant, les entreprises limitent leurs coûts**

- les entreprises peuvent se permettre de recruter les mieux formés, voire surqualifiés par rapport à leur travail.
- Coûts de recherche de main d'œuvre : elles demandent des « signaux », tant sur les savoirs que sur les compétences techniques
- Les entreprises tendent à externaliser leurs coûts de formation professionnelle avant l'entrée dans l'emploi, sur la formation initiale, ou entre deux emplois, sur le SPE (ce que permet le déséquilibre du marché du travail)

### **Le poste occupé agit comme un signal**

- Renforce l'insertion des « insiders » sur le marché du travail
- On a d'autant plus de chance de trouver un emploi qu'on est dans l'emploi, (signe de compétence)
- Renforce l'exclusion de l'emploi de manière cumulative pour ceux qui n'arrivent pas à afficher leurs compétences

351

## Ce que change le chômage persistant (2)

### **La formation ne paie pas**

- Les salaires sont relativement faibles
- La récompense d'une formation est d'avoir un emploi, ou d'en retrouver un facilement lorsque l'on perd le précédent, pas un salaire élevé.

### **Une demande nouvelle de formation**

- Le rôle de la formation professionnelle émerge hors du champ de l'entreprise
- Elle tend à reposer de manière croissante sur l'individu, responsable de son « employabilité »
- Un 3ème partenaire émerge entre l'Education Nationale et l'entreprise, qui doit prendre en charge une partie de la formation professionnelle hors de l'entreprise.
- La VAE se développe naturellement pour les publics les plus exclus, ceux qui sont hors de l'emploi, ce qui explique la structuration et la pratique « militante » des acteurs de terrain.

## Avantages à la VAE

### Des aspects irremplaçables en termes de mobilité

- La VAE apparaît nécessaire en tant que signal, qui capitalise l'expérience.
- Utile pour le salarié qui peut clairement offrir des compétences qu'il a pu acquérir au fil de son expérience, après sa formation initiale
- Utile pour les entreprises qui peuvent connaître immédiatement les capacités de leur salarié (et donc par exemple limiter les recours au CDD)

### Un système plus « optimal »

- Les certifications sont en adéquation avec besoins contemporains du marché du travail.
- Ce système adapté à un marché du travail avec chômage est pérenne dans un marché qui se tend, notamment parce qu'il assure un meilleur équilibre formation initiale, formation professionnelle.

353

## Evolutions possibles du dispositif de VAE

### Etendre et rationaliser la VAE

- Rendre plus lisibles et homogénéiser les classifications
- Simplifier et unifier les chemins d'accès
- Découpler les aspects « savoirs » des aspects « formation professionnelle » pour assurer l'employabilité.

### Clarifier le partage des rôles

- Pour l'Éducation Nationale les diplômes initiaux et la partie « savoirs » de la FTLV
- Pour les opérateurs marché du Travail la VAE au sens « validation » de compétences professionnelles.
- Pour les entreprises : rien tant que le marché du travail sera dominé par le chômage.

354

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**à la CCIP**

**Chambre de commerce  
et d'industrie de Paris**

**La VAE à la  
Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Paris**

**Madame STEFANINI**

- A double titre :

↖ Information et conseils aux entreprises et individus dans le cadre de l'appui Ressources Humaines

↖ Organisme certificateur pour ses titres et diplômes spécifiques

357

- Veille centralisée pour l'ensemble de la Mission Formation de la CCIP
- Professionnalisation des équipes administratives et enseignantes (séminaires de formation)
- Accessibilité des diplômes par la VAE

358

- Les individus :

- Le BIOP
  - ↖ Entretien Conseils
  - ↖ Rendez-vous orientation
  - ↖ Bilan de compétences

- Les entreprises :

- La DFC
  - ↖ Information VAE
  - ↖ Conseil en GRH
  - ↖ Diagnostic VAE et création d'outils adaptés

359

- **Désignation d'un Chef de projet VAE dans chacun des Établissements d'enseignement**
- **Création d'outils pour la modularisation des programmes d'enseignement**
- **Mise en place d'un processus d'accueil et de conseil des candidats VAE**
- **Accompagnement des demandeurs de validations**
- **L'ensemble des titres visés et homologués seront accessibles par la VAE fin 2006.**

360

- **PMU - CPSS / ADVANCIA**
- **AIR France - IFV / NEGOCIA**

361

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**dans les professions  
sanitaires et sociales**

362

**Mission du Pr Albert-Claude BENHAMOU**

**Séminaire d'audition des acteurs de la VAE**

**La VAE dans la fonction publique hospitalière**

**16 mars 2005**

363

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**à l'APHP**

**Assistance Publique  
Hôpitaux de Paris**

364

## La VAE dans la fonction publique hospitalière

- I/ Si la VAE n'est pas forcément d'application facile et évidente dans la fonction publique hospitalière ...
- II/ ... la VAE est cependant un axe fort du projet social et professionnel et constitue un instrument stratégique de GRH au sein de l'AP-HP.
- III/ Propositions d'évolution

365

## Les freins au développement de la VAE au sein de la fonction

✓ Jusqu'à cette année, la VAE ne concernant pas les professions de santé, seul un nombre limité de personnes se sentaient réellement concernées par ce dispositif au sein de l'AP-HP.

✓ Si la VAE constitue une chance pour les agents, elle se heurte à certaines réticences des professionnels et des organisations syndicales :

- attachement fort aux voies traditionnelles de formation,
- crainte d'obtenir un diplôme au « rabais »,
- crainte que la promotion de la VAE n'encourage les glissements de tâches et, à terme, l'exercice illégal de certains actes (Ex : VAE infirmier).

-L'accès à la VAE aide-soignant pourrait être limité à l'AP-HP car, suite à une circulaire DHOS, les agents hospitaliers ne sont pas positionnés auprès des malades.

366

## de la VAE au sein de la fonction publique hospitalière

(suite)

- ✓ La VAE n'a pas d'impact direct sur la progression de carrière puisque la voie de recrutement et de progression reste le concours :
- si pour les professions de santé et les personnels ouvriers et techniques, la VAE est un très bon moyen de promotion,
- par contre, pour les concours administratifs, le lien entre VAE et réussite au concours est plus ténu car ces concours valorisent souvent plus les connaissances que l'expérience professionnelle.

367

## La VAE dans la fonction publique hospitalière

- I/ Si la VAE n'est pas forcément d'application facile et évidente dans la fonction publique hospitalière ...
- II/ ... la VAE est cependant un axe fort du projet social et professionnel et constitue un instrument stratégique de GRH au sein de l'AP-HP.
- III/ Propositions d'évolution

368

## La VAE instrument stratégique de GRH

- ✓ La VAE est un dispositif symboliquement important dans un milieu où les professionnels revendiquent une plus grande reconnaissance.
- ✓ La VAE est complètement cohérente avec la volonté de l'AP-HP de passer d'une gestion essentiellement statutaire et budgétaire des ressources humaines à une politique de développement des compétences.

369

## La VAE instrument stratégique de GRH

- ✓ Pour toutes ces raisons, l'AP-HP a mis en place un dispositif spécifique de promotion de la VAE pour :
  - ✓ mieux informer les personnels (aide au repérage parmi les procédures et les acteurs, communication pour convaincre les personnes de l'intérêt de la VAE)
  - ✓ financer les projets qui entrent dans le cadre des projets institutionnels et des plans de formation
  - ✓ mettre en place un dispositif d'accompagnement individualisé pour le remplissage des dossiers (Ex : 10 jours par agent dans le secteur de la blanchisserie)
  - ✓ élaborer et enrichir les parcours professionnels pour favoriser à terme l'accès à la VAE (Ex : infirmiers de bloc opératoire)
- ✓ La VAE aide soignant : un enjeu fort pour l'AP-HP (dispositif particulier à mettre en place dès cette année en cours d'élaboration)

370

## La VAE dans la fonction publique hospitalière

- I/ Si la VAE n'est pas forcément d'application facile et évidente dans la fonction publique hospitalière ...
- II/ ... la VAE est cependant un axe fort du projet social et professionnel et constitue un instrument stratégique de GRH au sein de l'AP-HP.
- III/ Propositions d'évolution

371

## Propositions d'évolution

- ✓ Simplifier les procédures de VAE et diversifier les modes d'évaluation (part moins importante de l'écrit pour certaines professions, questionnaire interactif, observation au poste de travail ...).
- ✓ Faire évoluer dans la mesure du possible les concours sur épreuves pour que l'expérience professionnelle soit mieux prise en compte.
- ✓ Poursuivre le développement de la VAE pour les professions de santé en privilégiant le diplôme d'infirmier de bloc opératoire notamment.
- ✓ Expertiser l'opportunité de développer des « tests de positionnement » disponibles sur les sites de l'AP-HP.

372

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

*Quelles perspectives pour les diplômés du  
secteur sanitaire ?*



373

## LE CADRE JURIDIQUE APPLICABLE

### Un processus de VAE centré sur l'individu

- Le code du travail
- Le code de l'éducation → Le champ relevant de l'enseignement supérieur  
→ Le champ relevant du régime de droit commun

### Une volonté de rendre lisible l'offre de certification

- Le Répertoire National des Certifications Professionnelles
- La Commission Nationale de la Certification Professionnelle

### VAE et reconnaissance de l'expérience professionnelle

374

## LES ENJEUX DE L'OUVERTURE A LA VAE DE CERTAINS DIPLOMES DU SECTEUR SANITAIRE

### Les enjeux au regard de l'exercice professionnel

- Nature de l'exercice concerné
- Impératifs de santé publique
- Recherche de dérogations

### Les enjeux au regard de l'appareil de formation

- ✳ Concurrence ou complémentarité
- ✳ Accompagnement
- ✳ Programmes de formation

### Le choix des priorités et leur calendrier

### La construction d'une méthodologie pour mener le projet

375

## Principes permettant de garantir la qualité de la démarche de certification et donc la légitimité du diplôme obtenu

### Validité

La certification des compétences s'appuie sur le référentiel de compétences et d'évaluation,

- mis en place selon une démarche structurée
- validé par une instance où toutes les parties sont représentées
- apportant des informations claires et précises, lisibles et significatives pour les professionnels concernés et leurs interlocuteurs

### Reproductibilité / fiabilité / impartialité

- ✳ Expertise et impartialité des évaluateurs : qualité et formation
- ✳ Des procédures d'évaluation, des outils et des critères d'évaluation rigoureux et précis
- ✳ Certification par un jury où les différentes parties (les différents intérêts en jeu) sont représentées

376

## Diplôme professionnel d'aide-soignant

### Elaboration des différents éléments nécessaires à la mise en place d'une démarche VAE

377

### Elaboration des différents éléments nécessaires à la mise en place d'une démarche VAE

1. Élaboration du référentiel d'activités du métier ciblé par le diplôme



2. Élaboration du référentiel de compétences



3. Élaboration des  
modalités et des critères  
d'évaluation



4. Élaboration  
du dossier  
VAE



5. Définition des modules de  
« formation incompressible »  
et structuration des parcours  
de formation  
complémentaires



6. Élaboration du processus de validation des acquis de l'expérience

  
378

## Référentiel d'activités

- **Métier ciblé par le diplôme**

- Définition

- Référence fiche métier

- **Activités professionnelles caractéristiques de l'exercice du métier**

- Premier niveau de regroupement cohérent et finalisé de tâches ou d'opérations élémentaires visant un but déterminé.

- L'activité se différencie de la responsabilité qui ne renseigne pas directement sur ce qui est réellement fait.

*Guide pratique VAE Education Nationale : « Ensemble des tâches effectivement réalisées par la personne concourant à une ou plusieurs fonctions dans l'entreprise, selon les conditions d'exercice identifiées »*

Il s'agit de décrire ce que réalise la personne (hors exercice illégal) : éviter « participer à »

- La description des activités professionnelles doit couvrir l'ensemble du champ du métier ciblé par le diplôme : différentes spécificités, différentes catégories d'employeurs, ...

379



## Référentiel d'activités

**Pour chaque activité :**

- **Principales opérations constitutives de l'activité**
- **Principales situations professionnelles clés**
- **Moyens, méthodes, outils, ressources utilisés**

- **Activité : « Observer et mesurer les principaux paramètres liés à l'état de santé de la personne »**

- **Principales opérations constitutives de l'activité :**

- Mesurer les paramètres : fréquence cardiaque, fréquence respiratoire, température du patient,
    - Réaliser les courbes de surveillance
    - Peser et établir une courbe de poids
    - Etc...

- **Principales situations professionnelles clés**

- Observation de l'état d'une personne saine

- Observation de l'état d'une personne atteinte d'une pathologie donnée

380



## Référentiel de compétences

### • Description des savoir-faire et connaissances exigés pour l'obtention du diplôme

#### ☀ Définition de la compétence :

**CNCP** : « Ensemble de savoirs et de savoir-faire organisé en vue d'accomplir de façon adaptée une activité généralement complexe »

**Guide pratique VAE Éducation Nationale** : « Ensemble de connaissances et de savoir-faire mobilisés dans une action et adaptés aux exigences d'une situation donnée. La compétence peut être observée. »

**Répertoire des métiers FPH** :

La compétence : maîtrise d'un savoir-faire opérationnel relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des connaissances et des comportements. Elle est inséparable de l'action et ne peut être appréhendée qu'au travers de l'activité.

☀ La compétence est toujours observable à travers la réalisation des activités en situation de travail, elle est mesurable et sujette à apprentissage

☀ Elle s'exprime en terme de « être capable de »

38<sup>1</sup> 

## Référentiel de compétences

### • Structuration en unités de compétences

☀ Ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés pour réaliser une ou plusieurs activités du référentiel d'activités

- Dans un domaine identifié
- Avec un niveau d'exigence identifié

#### ☀ Exemple :

Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements de santé

#### Savoir-faire :

- Choisir le matériel et les produits appropriés
- Doser et utiliser les produits en fonctions des procédures et des fiches techniques
- Utiliser les techniques de nettoyage appropriées en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage des différents matériels

#### Connaissances associées :

- Règles et procédures d'hygiène des locaux et des matériels en établissement de santé
- Règles et procédures d'hygiène personnelle
- Techniques de nettoyage – produits d'entretien
- Règles et procédures de circulation des différents matériels



## Référentiel de certification

### L'objet de la certification

#### **Unités de compétences et de connaissances**

Certifiées par la délivrance du diplôme

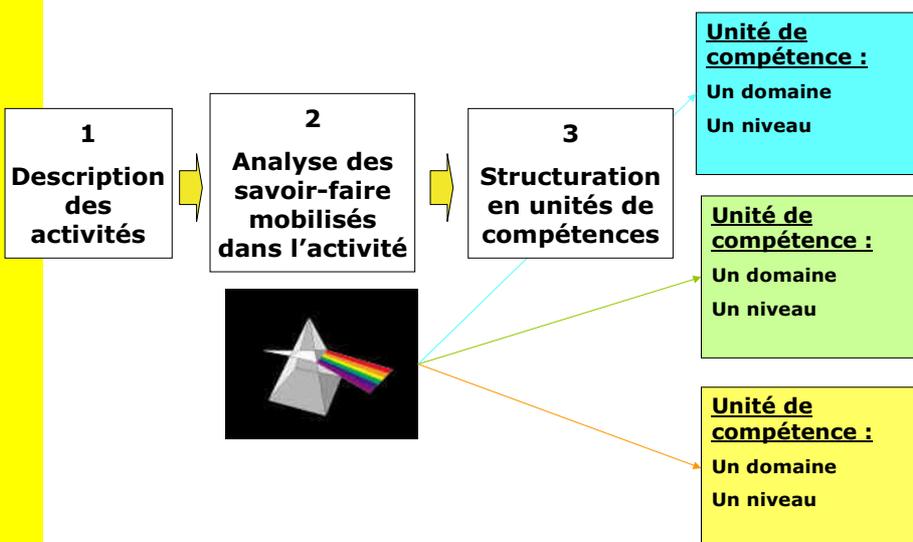


### **Comment évalue-t-on et valide-t-on ces compétences et ces connaissances ?**

- Modalités d'évaluation à définir dans le cadre de la VAE
- Critères d'évaluation : ce qui permet de diagnostiquer la maîtrise de l'activité

383

## Comment élaborer le référentiel de compétences ?



384

**1**  
**Description des activités**

**2**  
**Analyse des savoir-faire mobilisés dans l'activité**

**Questions clés pour passer des activités aux savoir-faire :**

- *Pour mener à bien les activités décrites, que faut-il savoir-faire dans les domaines suivants :*  
**Technique / Communication/ Organisation / Recherche et traitement des informations**
- *Quels savoir-faire sont nécessaires pour utiliser les différentes ressources ?*
- *Quels savoir-faire spécifiques sont mobilisés dans les différentes situations professionnelles ? Qu'est-ce qui permet de surmonter les difficultés, de résoudre les incidents ?*
- *Quels sont les résultats attendus ? Qu'est ce qui permet de les atteindre ?*

385

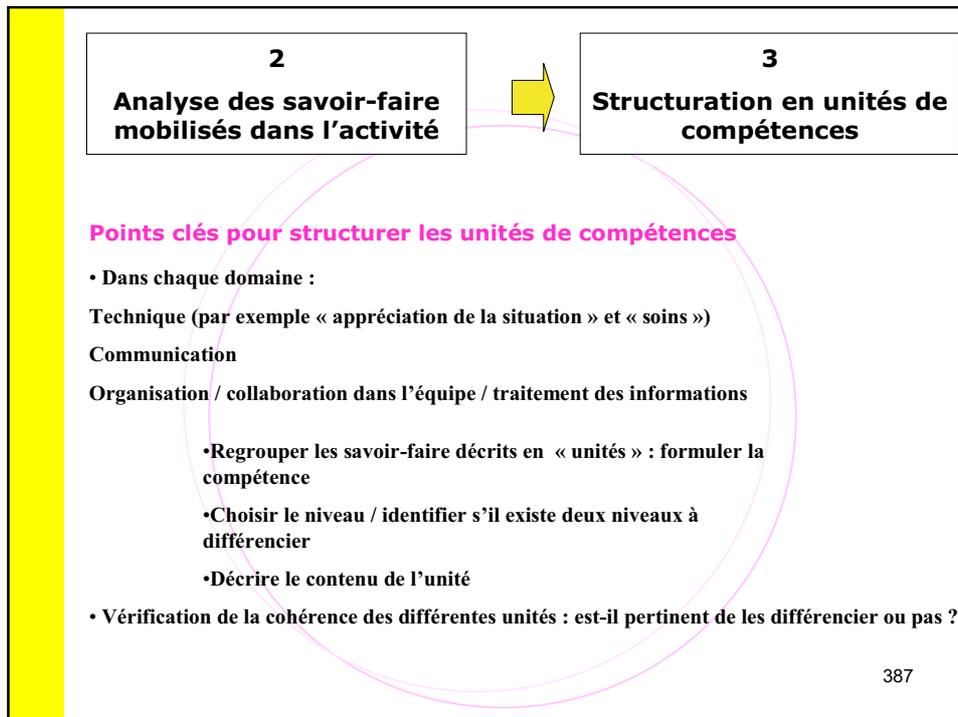
**1**  
**Description des activités**

**2**  
**Analyse des savoir-faire mobilisés dans l'activité**

**Mots clés pour décrire les savoir-faire :**

<p>Réaliser ..... en tenant compte de</p> <p>Utiliser (des techniques / des outils / des produits)</p> <p>Rechercher</p> <p>Identifier / reconnaître</p> <p>Organiser</p> <p>Rédiger</p> <p>Accompagner / stimuler</p> <p>Ecouter / s'exprimer</p> <p>Expliquer</p> <p>Choisir</p>	<p>Contrôler</p> <p>Anticiper</p> <p>Apprécier</p> <p>Discerner</p> <p>Adapter</p> <p>Proposer</p> <p>Planifier</p> <p>Evaluer</p> <p>Analyser</p> <p>Diagnostiquer</p> <p>Interpréter</p>	<p>Résoudre</p> <p>Concevoir</p> <p>Elaborer</p> <p>Hiérarchiser</p> <p>Synthétiser</p> <p>Optimiser</p> <p>Conseiller</p> <p>Argumenter</p> <p>Convaincre</p> <p>Négocier</p> <p>Développer</p>
--	--	--

386



**Exemple**

**Description des unités de compétences**

**Unité de compétence :**  
**Identifier les besoins fondamentaux d'une personne et adapter la réponse**

**☀ Savoir-faire**

- Observer et écouter l'expression des besoins
- Identifier chez la personne les besoins prioritaires liés à la situation
- Prendre en compte la culture et les habitudes de vie de la personne, ses choix et ceux de sa famille
- Adapter la réponse

**☀ Connaissances associées**

- Les besoins fondamentaux de l'être humain aux différentes étapes de la vie
- Le concept de soin
- La démarche de soins
- Notions d'anatomie – physiologie
- Notions de sociologie : l'environnement culturel (rites, habitudes, religions, ...), familial, ...
- Notions de psychologie

## Élaboration des critères d'évaluation

### Critères d'évaluation :

Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?

Que veut-on vérifier ?

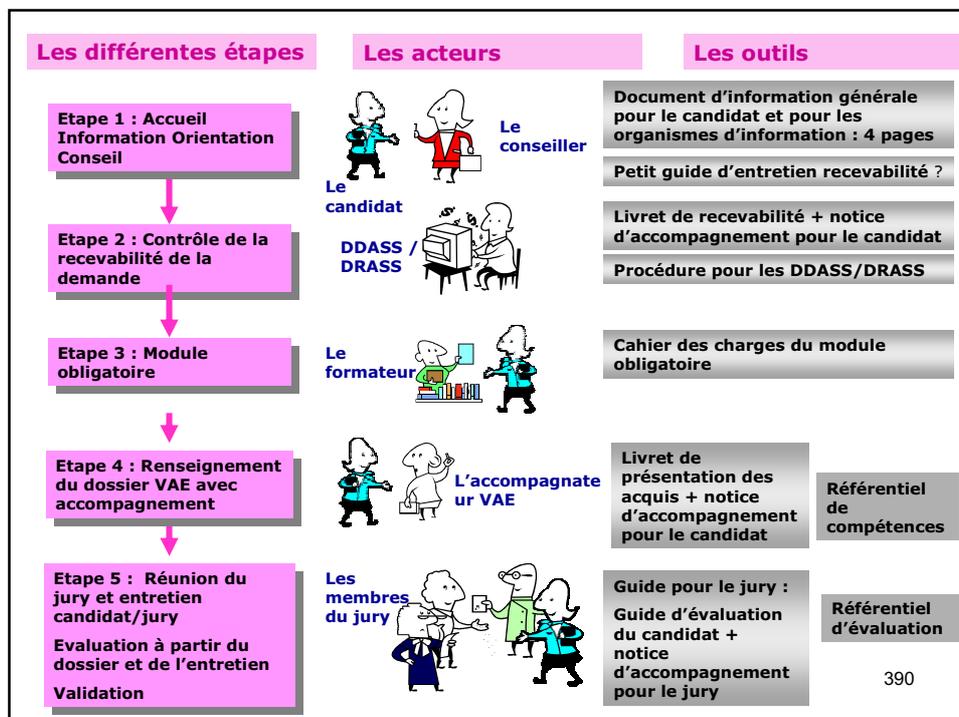
Dans une situation d'apprentissage, d'encadrement, d'évaluation, quels points allez-vous particulièrement vérifier ?

### Exemple :

Pour plusieurs exemples de situations rencontrées :

- ▣ Le candidat a identifié les besoins de la personne dans les domaines bio – psycho et sociaux.
- ▣ Le candidat a identifié la priorité dans les besoins
- ▣ La réponse apportée est pertinente

389 



## Les éléments clés : le dossier

Présentation personnelle

Descriptif des emplois occupés

Attestations

Descriptif des activités réalisées

Questionnement sur les activités réalisées, les situations et types de patients rencontrés, ...

*Ce questionnement est bâti à partir du référentiel de compétences et des critères d'évaluation.*

*Le dossier doit être adapté au diplôme et au public visé (capacité de passage à l'écrit).*

391

## Le diplôme modularisé

Le diplôme est modularisé et acquis pour tout candidat qui dispose des 8 unités validées.

Unité de compétence 1	Critères évaluation
Unité de compétence 2	Critères évaluation
Unité de compétence 3	Critères évaluation
Unité de compétence 4	Critères évaluation
Unité de compétence 5	Critères évaluation
Unité de compétence 6	Critères évaluation
Unité de compétence 7	Critères évaluation
Unité de compétence 8	Critères évaluation

392

## Travaux d'élaboration du référentiel de compétences

### Référentiel d'activités



### Référentiel de compétences

- 1 - Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- 2 - Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- 3 - Aider l'infirmier à la réalisation de soins
- 4 - Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
- 5 - Entretenir des matériels de soin
- 6 - Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
- 7 - Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- 8 - Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

Unité 1 : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie

Unité 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne

Unité 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'une personne

Unité 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes

Unité 5 : Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage

Unité 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Unité 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

Unité 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

### Le processus VAE

Etape 1 : Accueil Information Orientation Conseil

Etape 2 : Renseignement du livret de recevabilité  
Contrôle de la recevabilité de la demande

Sortie  
éventuelle  
du dispositif

*Décision de recevabilité positive*

Etape 3 : Module de positionnement professionnel

*Attestation de suivi du module*

Etape 4 : Renseignement du livret de présentation  
des acquis avec accompagnement

*Livret de présentation des acquis*

Etape 5 : Réunion du jury  
Evaluation à partir du dossier et de  
l'entretien  
Validation : délivrance de tout ou partie des  
8 unités

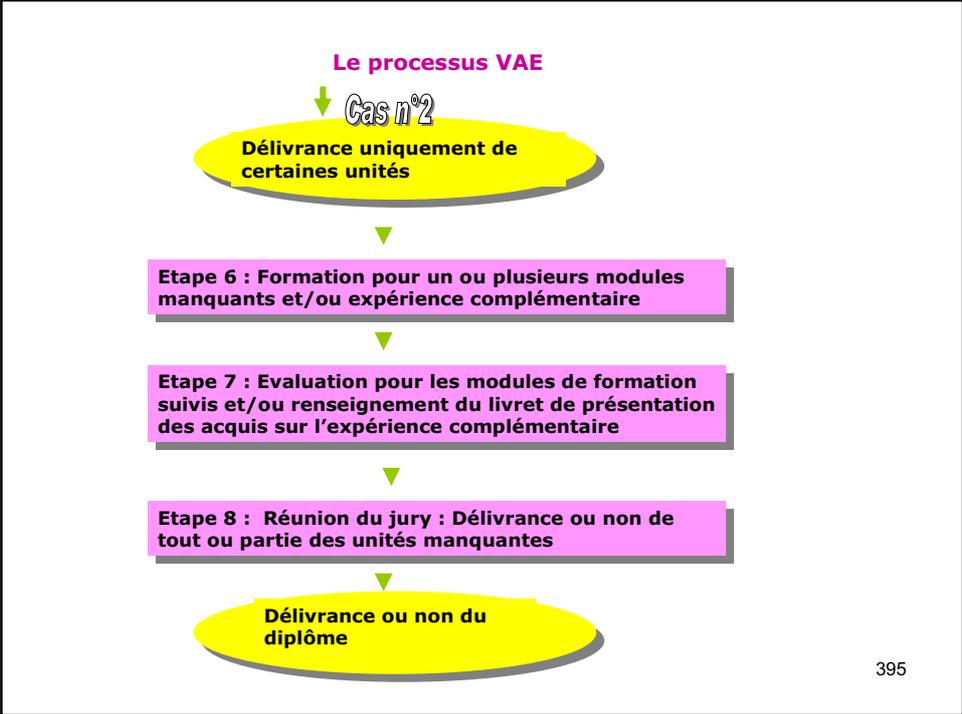
Cas n°1

Délivrance du  
diplôme

Cas n°2

Délivrance uniquement de  
certaines unités

394



**SEMINAIRE d' AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La VAE  
pour le secteur social,  
perspectives d'avenir**

**Bernard VERRIER,  
adjoint au directeur général  
de l'action sociale**

396

# Le contexte

- Développement de l'offre sociale et médico-sociale
- Vieillesse de la population
- Augmentation des interventions sociales et éducatives
- Départs à la retraite nombreux dans les prochaines années
- Recrutements à opérer

# Les enjeux

- Développer la professionnalisation par la qualification
- Offrir des mobilités professionnelles et des promotions
- Permettre des parcours de qualification personnalisés
- Renforcer l'attractivité des métiers du social
- Prévenir l'usure professionnelle
- Décloisonner le sanitaire et le social

398

## Les perspectives

- **Rendre accessibles tous les diplômes de travail social d'ici fin 2005 (Plan de cohésion sociale)**
- **Qualifier par VAE 75 000 personnes d'ici à 2007 (Plan de développement des services à la personne)**
- **Publics prioritaires : les niveaux V et les personnels d'encadrement et de direction**

39

## Les conditions de réussite

- **Une forte mobilisation des professionnels et des partenaires sociaux**
- **Un vaste chantier de réingénierie des diplômes**
- **Une optimisation des moyens**
- **Une simplification des procédures**
- **Une professionnalisation des acteurs**

400

# L 'usage des NTIC

- Utilisation d 'Internet pour développer l 'information des candidats par la mise en ligne des dossiers, calendriers, documents de référence...
- Développement d 'une application informatique nationale de gestion permettant un suivi pluriannuel des candidats et un pilotage du dispositif sur l 'ensemble du territoire

401

## Coopération au sein des professions de santé

### Les expérimentations relatives

### à la coopération entre les professions de santé

7 avril 2005

Dr Yann Bourgueil

Observatoire National de la Démographie

des Professions de Santé

402

## **Plan de la présentation**

- **Les évolutions générales au sein du système de santé**
- **Les professions de santé : état des lieux et enjeux**
- **L'ONDPS, la mission Berland et les expérimentations**

## **Une demande de santé qui se transforme**

- ✓ Vieillesse de la population
- ✓ Augmentation des pluripathologies, des pathologies chroniques
- ✓ Fragilité de certaines catégories sociales
- ✓ Volonté d'information des personnes à propos de leur santé
- ✓ Exigence argumentée sur la qualité des soins ,  
judiciarisation

## Dans un contexte de société qui évolue

- ✓ Économie contrainte
- ✓ Complexité des savoirs investis dans la production
- ✓ Développement de technologies de précision
- ✓ Modification des modes de communication
- ✓ Multiplication du travail en réseau
- ✓ Modes d'organisation du travail flexibles

## Les professions paramédicales

Dans le Code de la Santé Publique

- ✓ 11 auxiliaires médicaux : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, diététiciens, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, audio prothésistes, opticiens- lunetiers
- ✓ 2 domaines spécifiques : préparateurs en pharmacie, techniciens de laboratoire
- ✓ 3 non citées car spécialités : puéricultrices, IBODE, IADE

## Les points communs

En dérogation à l'exercice illégal de la médecine

- ✓ Sur prescription médicale
- ✓ Trois ans d'études
- ✓ Disciplines médicales et humaines, champ technique
- ✓ Métiers conçus comme de l'assistance médicale
- ✓ Demande adaptation aux emplois et formation continuée

## Les points de distinction

- ✓ Champs d'activités créés par différenciation de population, de technique ou de partie du corps
- ✓ Référence aux soins ou aux activités : contact ou non avec les personnes soignées
- ✓ Exercices diversifiés selon les lieux et les modes de prise en charge
- ✓ Formation et diplômes délivrés Santé et/ou Éducation Nationale

## Une démographie des paramédicaux contrastée

- ✓ Difficultés dans certaines professions
- ✓ Départs à la retraite attendus
- ✓ Vieillesse de la population soignante
- ✓ Difficultés régionales de recrutement
- ✓ Difficulté dans la répartition

## Une démographie médicale en baisse

- ✓ moins 20 000 médecins d'ici 2020, soit 24%
- ✓ 332/100 000 actuellement à 253 dans 15 ans
- ✓ les moins de 40 ans < aux plus de 50 ans
- ✓ féminisation : en 2020 45% de femmes
- ✓ choix professionnels différents

## Mieux coopérer entre les professionnels de la santé

- ✓ Se rappeler les objectifs communs
- ✓ Se centrer sur les cœurs de métiers, et les compétences
- ✓ Adapter les contenus de formation à l'évolution des métiers
- ✓ Améliorer les liaisons inter métiers

## L'observatoire de la démographie des professions de santé

mis en place en 2003  
premier rapport novembre 2004

- ✓ Étude numérique des professions de santé
- ✓ Études monographiques : infirmiers, sages-femmes, manipulateurs d'électroradiologie médicale

412

## Faut-il redistribuer les activités ?

### Rappel des conclusions du rapport Berland (www.sante.gouv.fr)

- De très rares initiatives françaises au prix, souvent de pratiques non reconnues
  - Médecine de ville, consultation infirmière spécialisée, consultation diététicienne, dosimétrie, ophtalmologie, SMUR...
- Vers une nécessaire mise en perspective du transfert de compétences
  - Deux situations de délégation de compétence
    - Partenaires paramédicaux « naturels » (MER , Oph)
    - Définition de nouveaux métiers (pathologies chroniques, aspect médico-technique)

## Rappel des conclusions du rapport Berland (2) (www.sante.gouv.fr)

- De grands principes à respecter
  - La formation
    - Rattachée aux facultés de médecine
    - Lien avec le LMD (Licence Master Doctorat)
  - Dans le cadre d'une collaboration étroite médecin -acteur paramédical
  - Définition du champ de compétence
    - Cesser de codifier des actes et plutôt décrire les métiers dans leurs contours
  - Formation continue de tous
  - Revalorisation de l'investissement intellectuel au dépend de l'acte médico-technique

## Rappel des conclusions du rapport Berland (3) ([www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr))

- Transferts sur acteurs bien identifiés
  - Imagerie médicale, radiothérapie, ophtalmologie, chirurgie
- Transferts de compétences sur de nouveaux métiers de soins
  - Infirmière clinicienne spécialisée et modèle de master (gestion, formation, soins)
    - Secteurs possibles (soins primaires, néphrologie, diabétologie, cardiologie, gastrologie...)
  - Diététiciens de soins, coordonnateurs handicap, psychologues praticiens

415

## Une phase expérimentale

- ✓ Une liste d'expérimentations fixée
- ✓ Un protocole commun validé par un groupe d'experts : ANAES, observatoire, ministère, HCSP
- ✓ Un encadrement législatif et réglementaire : loi et arrêtés
- ✓ Un accompagnement par un groupe d'experts : ANAES, observatoire, ministère
- ✓ Une limitation dans le temps

## Le lancement des expérimentations

- **Décembre 2003** (source communiqué 16 décembre 2003)
  - 14 équipes candidates
  - Obtenir des résultats évaluables à partir d'un protocole commun (efficacité et sécurité des soins)
  - Mieux définir les compléments de formation
  - Résultats à l'Automne 2004, concertation avec les représentants professionnels

## Les travaux (1)

La définition d'un cadre juridique LOI n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique  
Article 131

Des expérimentations relatives à la coopération entre professionnels de santé et aux possibilités de transfert de compétences entre professions médicales et d'autres professions de santé peuvent être prévues par dérogation aux articles L. 4111-1, L. 4161-1, L. 4161-3, L. 4161-5, L. 4311-1, L. 4321-1, L. 4331-1, L. 4332-1, L. 4341-1, L. 4342-1, L. 4351-1, L. 4361-1, L. 4362-1, L. 4371-1 du code de la santé publique, par arrêté du ministre chargé de la santé.

Cet arrêté fixe les modalités précises de ces expérimentations, et notamment la nature et la liste des actes, la durée de l'expérimentation, les établissements et services qui en sont chargés, les conditions de mise en oeuvre, ainsi que les modalités de son évaluation.

## Les travaux (2)

- Un groupe de suivi (HCSP, ANAES, ONDPS, DHOS)
- Rédaction des projets, précision des actes dérogatoires, finalisation des protocoles d'évaluation et recherche de financements auprès des ARH ou des FAQSV

## A ce jour...

- ✓ **Arrêté du 13 décembre 2004, JO du 13 janvier 2005 (Cinq premières expérimentations :**
  - ✓ diététiciens en diabétologie,
  - ✓ infirmiers en hémodialyse et gastro-entérologie,
  - ✓ manipulateurs en dosimétrie,
  - ✓ orthoptistes en consultation d'ophtalmologie)
- ✓ **Deuxième arrêté en cours :**
  - Infirmiers
    - ✓ (suivi de patients dialysés CH Bichat Paris,
    - ✓ suivi de patients en chimiothérapie la Pitié Paris et réseau onco-Loire Nantes,
    - ✓ suivi de personnes dans des programmes de dépistage en Poitou Charente,
    - ✓ actes d'exploration fonctionnelles digestives au CH de Tours, échocardiographie au CH Marseille et Lyon,
    - ✓ suivi de personnes atteintes de tumeurs cérébrales à la Pitié à Paris
  - Manipulateurs :
    - échographies au CH Rouen et Metz et Toulouse

## **Impacts d'une redistribution**

- ✓ **Adaptation de la réglementation : exercice, diplômes, formation**
- ✓ **Émergence de nouveaux métiers de niveau intermédiaire**
- ✓ **Introduction d'un niveau master dans les professions paramédicales, construction du niveau licence**
- ✓ **Possibilité de passerelles interprofessionnelles**
- ✓ **Modification des carrières et des salaires**

## **Quelques réflexions (1) Les craintes/les évolutions**

- ✓ **Aide aux médecins / Contribution aux soins, aide aux patients**
- ✓ **Part technique / Part clinique et relationnelle**
- ✓ **Actes / Compétences et responsabilités**
- ✓ **Charge de travail immédiate / Attractivité et carrière**
- ✓ **Perte de chance / Plus d'attention aux personnes**

422

## **Quelques réflexions (2) : des activités aux compétences, la formation**

- ✓ Formation tout au long de la vie
- ✓ Modification des formations, adaptation aux besoins en évolution
- ✓ Liaison avec les réformes en cours
- ✓ Relation avec le contexte européen

## **Quelques réflexions (3) Revenir aux enjeux**

### **À l'échelon du système de santé**

- ✓ Sécurité identique à coût égal ou moindre
- ✓ Augmentation de l'accessibilité et de la qualité des prestations
- ✓ Flexibilité des organisations
- ✓ Développement de l'attractivité des professions

### **A l'échelon des acteurs**

- ✓ Autonomisation des professions et modification de l'image sociale (reconnaissance économique, universitaire, responsabilité sociale...)
- ✓ Professions d'aide aux patients plutôt que d'aide aux médecins

## SEMINAIRE d' AUDITION des ACTEURS de la VAE

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

Le portail de la  
**CNCP**  
et le  
**Répertoire  
National des  
Certifications  
Professionnelles**  
ANNE MARIE CHARRAUD

Le Répertoire national des certifications professionnelles  
et le Portail de la CNCP  
Séminaire VAE, 16 mars 2005



# CONTENU

## CONTENU

Trois registres de certifications :

Les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat, enregistrés de droit

- Les certificats de qualification professionnelle, délivrés par les branches, enregistrés sur demande
- Les titres enregistrés sur demande (*dont les anciens « titres homologués »*).

## CONTENU

### Enregistrement de droit

Diplômes | CQP | Titres

#### Premier registre :

- Les diplômes et titres à finalité professionnelle
  - **délivrés au nom de l'Etat**
  - et créés **après avis d'instances consultatives** auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et salariés sont parties.

## CONTENU

### Enregistrement sur demande

Diplômes | CQP | Titres

#### Deuxième registre :

- Les Certificats de Qualification
  - Environ 400 certificats de branche
  - Créés à l'initiative d'une trentaine de branches

## CONTENU

Enregistrement sur demande

Diplômes | CQP | Titres

Troisième registre :

- Les Certifications délivrées sous la tutelle de ministères **sans instances consultatives avec les partenaires sociaux** et par des établissements de formation **publics** ou **privés**

Le Répertoire national des certifications professionnelles

**STRUCTURE ET  
CONSULTATION**

## STRUCTURE ET CONSULTATION DU RNCP

Le RNCP propose :

- Le **résumé descriptif** de la certification et des **liens** transmis par les certificateurs
- La consultation **des certifications** à partir d'un formulaire de recherche **par critères** (résultats de la recherche)

**Il n'existe pas de version « papier » du RNCP.**

## STRUCTURE DU RNCP

Résumé descriptif

Liens

La recherche

- Le **résumé descriptif de la certification** (fiche répertoire) est composé de cadres :
  - Informations officielles
  - Informations 'juridico-administratives'
  - Des liens vers d'autres sources d'information

## STRUCTURE DU RNCP

Résumé descriptif

Liens

La recherche

### Informations officielles :

- Libellé, niveau, code NSF,
- Autorité qui délivre la certification
- Base légale (Journal Officiel, Bulletin Officiel...)

### Répertoire National de la certification professionnelle

Résumé descriptif de la certification

#### Intitulé

TP : Titre professionnel développeur informatique

#### Autorité responsable de la certification

MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI (DGEFP)

Modalités d'élaboration des références :

CPC gestion et traitement de l'information

#### Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

#### Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1989)

#### Code NSF :

326r Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux

326t Programmation, mise en place de logiciels

## STRUCTURE DU RNCP

Résumé descriptif

Liens

La recherche

- Informations 'juridico-administratives' :
  - Le résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis
  - Les secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de la certification
  - Les modalités d'accès à la certification

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le développeur en informatique est principalement responsable des opérations de développement liées à la mise en place d'un logiciel ou à la maintenance d'un logiciel existant.

Le développeur en informatique étudie le cahier des charges pour définir les fonctionnalités techniques attendues et obtenir un modèle conforme aux souhaits des utilisateurs (dossier de spécifications). Sous la responsabilité d'un chef de projet, le développeur réalise son travail au sein d'une équipe de développement. Selon l'ampleur du chantier, le logiciel peut être structuré en plusieurs modules et la programmation s'étaler sur plusieurs mois, voire plusieurs semestres.

Dans les services de petite taille, il est exigé une grande polyvalence. Par contre, dans les services importants, les activités sont plus spécialisées.

Ce métier s'exerce dans des contextes variés en fonction :

- du domaine d'applications (informatiques industrielles et embarquées, client/serveur, services internet) ;

- de la taille de l'entreprise ;

- de l'environnement technique (ordinateurs, systèmes d'exploitation, outils et langages utilisés).

Une partie de son activité peut s'effectuer à distance, au téléphone ou au travers des réseaux informatiques.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

#### 1. SPECIFIER UNE APPLICATION INFORMATIQUE

Analyser un cahier des charges d'une application informatique.  
Modéliser les données à informatiser (modèle entité/association).  
Formaliser le besoin d'automatisation en utilisant une méthode d'analyse.

#### 2. CONCEVOIR TECHNIQUEMENT UNE APPLICATION INFORMATIQUE

Formaliser et modéliser l'application à développer (données et traitement) en utilisant une méthode d'analyse.

## STRUCTURE DU RNCP

Résumé descriptif

Liens

La recherche

- Informations 'juridico-administratives' :
  - Le résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis
  - Les secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de la certification
  - Les modalités d'accès à la certification

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le développeur en informatique peut être employé dans des entreprises de toutes tailles : sociétés de services en ingénierie informatique (S.S.I.I.), éditeurs informatiques, entreprises qui intègrent de l'informatique dans leurs produits, fabriquent des matériels informatiques ou utilisent l'informatique (en tant que prestataire interne).  
Il est fréquent que les développeurs de SSII soient détachés pour plusieurs mois, voire plusieurs années, dans une entreprise cliente.

Types d'emplois accessibles :  
Analyste programmeur.  
Développeur informatique.  
Informaticien (ne) d'application.  
Informaticien (ne) de développement.

Codes des fiches ROME les plus proches : 32321

Réglementation d'activités :  
Néant

## STRUCTURE DU RNCP

Résumé descriptif

Liens

La recherche

- Informations 'juridico-administratives' :
  - Le résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis
  - Les secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de la certification
  - Les modalités d'accès à la certification

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités visées par le titre précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composantes acquises : 5 ans

Conditions d'inscription à la certification	Oui		Non		Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant			X		
En contrat d'apprentissage			X		
Après un parcours de formation continue	X				Le jury du titre est désigné par la DOTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X				Le jury du titre est désigné par la DOTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle			X		
Par expérience	X				Le jury du titre est désigné par la DOTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

## STRUCTURE DU RNCP

Résumé descriptif

Liens

La recherche

Liens vers d'autres sources d'information : Cadre 'Pour plus d'informations'

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

#### Autres sources d'information :

CNDP

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

- <http://www.cndp.fr>

- <http://www.onisep.fr>

#### Historique de la certification :

BTS informatique industrielle.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

90 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

- <http://www.cfa-igs.com/formation.asp?id=20>

- <http://www.ciefa.com/tsmir.asp>

- [http://www.ciefa.com/fiches/tech\\_maint\\_info.pdf](http://www.ciefa.com/fiches/tech_maint_info.pdf)

- <http://www.groupe-igs.toulouse.com/menuipi.html>

#### Lieu(s) de certification :

IPI Paris, IPI Lyon, IPI Toulouse

L'enregistrement prend effet à compter du 1er octobre 2000.

#### Lieu(s) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IPI Groupe IOS

44 quai de JEMMAPEG

75010 PARIS

IPI Groupe IOS

47 rue du Sergent Michel BERTHET

CP 806

69258 Lyon cedex 9

IPI Groupe IOS

186 route de Grenade

31700 BLAONAC

#### Historique de la certification :

Ancien libellé :

- Technicien supérieur en maintenance informatique (arrêté du 29 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1996).

## CONSULTATION DU RNCP

### Recherche sur les titres enregistrés

Aide

Intitulé :

Abrégé :

Autorité responsable de la certification :

Code NSF :

Niveau :

 I  I-II  II  III  IV  V  Vbis  VI

Secteurs d'activité :

Types d'emploi accessibles :

Accessibilité par VAE :

Lancer la recherche

Effacer les critères

🔍 Codes NSF

🔍 Niveaux

#### Attention

Certaines certifications sont actuellement en cours d'enregistrement au répertoire. Il se peut donc que vous ne trouviez pas le titre correspondant à vos critères.

Pour faciliter vos recherches, cliquez sur **Aide**.

**Il n'existe pas de version "papier" du Répertoire.**

## CONSULTATION DU RNCP

Résumé descriptif

Liens

La recherche

- La liste est classée par **nomenclature** (1967, 1969 puis CCN), puis par **niveau**.
- Une **astérisque** apparaît si l'enregistrement au RNCP n'est plus actif. C'est le cas si...
  - La certification n'est plus délivrée (dans le cas d'un enregistrement de droit)
  - La certification n'est plus délivrée sous cet intitulé, elle n'existe plus ou bien elle ne bénéficie plus de la reconnaissance de l'Etat (dans le cas d'un enregistrement sur demande)
- La mention '**fiche incomplète**' apparaît lorsque le résumé descriptif de la certification n'a pas encore été transmis à la CNCP.

Critères de la recherche  
Intitulé : informatique

RNCP Intitulé  
(\*): les certifications ne sont plus délivrées ou leur date d'enregistrement sont échues.

**Nomenclature 1967 (en fonction du nombre d'années d'étude)**

Niveau III

- BTS informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques
- BTS informatique de gestion option : développeur d'applications
- BTS informatique de gestion option : administrateur de réseaux locaux d'entreprise

**Nomenclature 1969 (en fonction d'un niveau de responsabilité dans l'entreprise)**

Niveau I

- Expert en ingénierie informatique (fiche incomplète)

Niveau II

- Ingénieur des réseaux informatiques
- (\*) Diplôme supérieur d'informatique industrielle, d'automatisation et d'intégration productive

Niveau III

- TP développeur informatique
- TP technicien (ne) supérieur(e) de support en informatique

## CONSULTATION DU RNCP

### A SAVOIR

Pour rechercher les certifications **par secteur**

Le plus pertinent

Critère '**Code NSF**' : code à 2 ou 3 chiffres  
Critère '**Secteurs d'activité**' : terme le plus discriminant.

Pour rechercher une **certification précise**

Critère '**Intitulé**' et/ou '**Autorité**' : LE terme le plus discriminant.

Pour rechercher une **expression** (plusieurs termes)

Critères '**Intitulé**', '**Autorité**', '**Secteurs d'activités**'... : utiliser le caractère **%** pour séparer les mots (exemple : chef%projet)

## CONSULTATION DU RNCP

Résumé descriptif

Liens

La recherche

### Astuces

**Tous les critères de la recherche se cumulent :**  
**Attention aux croisements impossibles !**

Exemple : Une recherche sur l'abrégié 'BTS' et le niveau V ne donnera aucun résultat.

**% :**

Pour associer plusieurs termes à la recherche, il est possible d'utiliser le caractère '%' entre les termes. Ainsi, si on recherche une certification délivrée par la CCI de Nantes, saisir 'cci%nantes' dans le cadre adéquat.

Critères de la recherche  
Autorité responsable de la certification :

cci%nantes

RNCP

Intitulé

Nomenclature 1969 (en fonction d'un niveau de responsabilité dans l'entreprise)

Niveau II

- Responsable commercial export
- Designer industriel (fiche incomplète)

## CONSULTATION DU RNCP

Rechercher par un  
**intitulé**

Pour rechercher un intitulé, choisir le terme **le plus significatif**.  
Une recherche sur le mot 'diplôme' ou 'technicien' ne donnera pas de résultats probants.

Exemple :

- Chef de projet **multimédia** : saisir '**multimédia**'

En revanche, pour élargir une recherche sur le métier et le secteur, il est préférable de **ne saisir que les lettres communes**.

Exemples :

Intitulé = **cuisine** (3 résultats)

Niveau IV

- TP technicien (ne) d'intervention en équipements de cuisines professionnelles
- Conseiller en vente de cuisines et salles de bain
- Chef de cuisine

Intitulé = **cuisin** (6 résultats)

Niveau III

- Restaurateur, option cuisinier, option traiteur organisateur de réception

Niveau IV

- TP technicien (ne) d'intervention en équipements de cuisines professionnelles
- Conseiller en vente de cuisines et salles de bain
- Chef de cuisine
- Cuisinier du terroir (fiche incomplète)

Niveau V

- TP cuisinier(ère)

## CONSULTATION DU RNCP

Rechercher par un  
**abrégié**

Pour rechercher un abrégé, saisir cet **abrégié** dans le cadre adéquat.

Exemples :

- TP
- DEAVS
- DUT
- ...

**Attention :**

- Pour certaines certifications, l'abrégé ne sera pas suffisant pour donner un sens à la recherche. Il conviendra **d'affiner la recherche** en croisant le critère 'Abrégé' avec le critère 'Intitulé' ou 'Code NSF'...
- Certains abrégés peuvent être communs à plusieurs types de certifications. C'est le cas par exemple si l'abrégé saisi est 'BTS' : la liste des résultats affiche les BTS et les **BTS A**.

## CONSULTATION DU RNCP

Rechercher par une  
**autorité**

Dans le cadre 'Autorité responsable de la certification', saisir le terme **le plus significatif** :

Exemples :

- 'agriculture' pour le ministère chargé de l'agriculture
- 'emploi' pour le ministère chargé de l'emploi
- 'CCI' pour une chambre de commerce et d'industrie
- ...

## CONSULTATION DU RNCP

Rechercher par **code NSF**

La recherche par code NSF est sans doute **la plus pertinente** au sein du Répertoire. La recherche peut être basée sur un code à 1, 2 ou 3 chiffres.

Une recherche sur le code **'32'** affichera 85 réponses, correspondant aux codes 320, 321, 322, 323, 324, 325 et 326.

Une recherche sur le code **'326'** limitera le résultat à 23 certifications (informatique).

La nomenclature est consultable sur le site en cliquant sur le lien 'Code NSF'

The screenshot shows the search interface with the following elements:

- Recherche sur les titres enregistrés** (Search on registered titles) form with fields for Intitulé, Abrégé, Autorité responsable, Code NSF, Niveau (I-VI), Secteurs d'activité, Types d'emploi accessibles, and Accessibilité par VAE.
- Buttons for **Lancer la recherche** and **Effacer les critères**.
- Attention** section: "Certains certifications sont actuellement en cours d'enregistrement au répertoire. Il se peut donc que vous ne trouviez pas le titre correspondant à vos critères. Pour faciliter vos recherches, cliquez sur [Aide](#). Il n'existe pas de version "papier" du Répertoire."
- Nomenclature des spécialités de formation** (Nomenclature of training specialties) from the Conseil National de l'Information Statistique 1er septembre 1994, listing:
  - 1 - Domaines disciplinaires
  - 2 - Domaines technico professionnels de la production
  - 3 - Domaines technico professionnels des services
  - 4 - Domaines du développement personnel
- 3 - Domaines technico-professionnels des services** expanded view:
  - 30 : Spécialités plurivalentes des services
    - 300 : Spécialités plurivalentes des services
  - 31 : Echanges et gestion
    - 310 : Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion
    - 311 : Transport, intermédiation, magasinage
    - 312 : Commerce, vente
    - 313 : Finance, banque, assurance, immobilier
    - 314 : Comptabilité, gestion
    - 315 : Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

## CONSULTATION DU RNCP

Rechercher par **niveau**

Pour rechercher un niveau particulier, utiliser les cases à cocher du formulaire. Il est possible de cocher plusieurs cases, de façon à obtenir par exemple tous les titres de niveau IV et V.

The screenshot shows the search interface with the following elements:

- Recherche sur les titres enregistrés** (Search on registered titles) form with fields for Intitulé, Abrégé, Autorité responsable, Code NSF, Niveau (I-VI), Secteurs d'activité, Types d'emploi accessibles, and Accessibilité par VAE.
- Buttons for **Lancer la recherche** and **Effacer les critères**.
- Attention** section: "Certains certifications sont actuellement en cours d'enregistrement au répertoire. Il se peut donc que vous ne trouviez pas le titre correspondant à vos critères. Pour faciliter vos recherches, cliquez sur [Aide](#). Il n'existe pas de version "papier" du Répertoire."
- The **Niveau** field is highlighted with a red box, showing checkboxes for levels I through VI. The checkboxes for **IV** and **V** are checked.
- Links for **Codes NSF** and **Niveaux** are visible on the right side of the form.

## CONSULTATION DU RNCP

Rechercher par **secteur d'activité**

La recherche s'effectue sur les mots renseignés dans les cadres "**secteurs d'activités**" de la fiche répertoire et les **mots clefs** saisis par le certificateur le cas échéant.

Les mots clefs se basent généralement sur la **nomenclature des spécialités de formation (NSF)**.

Si la certification concerne **plusieurs secteurs, ne rien saisir** dans cette case.

### ATTENTION :

La recherche porte sur le terme saisi, quel que soit l'endroit où il apparaît dans le texte. Ainsi, une recherche sur le terme "**restauration**" fera apparaître les certifications qui indiquent dans les secteurs d'activités :

- *restauration ou la stimulation de l'autonomie des personnes aidées*
- *restauration de bâtiment*
- *ou encore hôtellerie-restauration...*

## CONSULTATION DU RNCP

Rechercher par **types d'emplois accessibles**

La recherche s'effectue sur les mots renseignés dans les cadres '**types d'emplois accessibles**' de la fiche répertoire et les **mots clefs** saisis par le certificateur le cas échéant.

Les mots clefs saisis sont généralement basés sur les **appellations** (principales ou spécifiques) du **ROME**.

### ATTENTION

**Les mots clefs ne sont pas systématiquement saisis dans le RNCP.** C'est pourquoi la recherche porte à la fois sur ces mots clefs et sur le cadre 'types d'emplois accessibles' de la fiche répertoire.

*Exemples : coiffeur, analyste, vendeur...*

## CONSULTATION DU RNCP

Rechercher si la certification est  
**accessible par VAE**

Toutes les certifications enregistrées ne sont pas encore accessibles par VAE.

En effet, la mise en place d'une procédure de validation des acquis de l'expérience par les organismes certificateurs ne peut être immédiate. Ainsi, lors du premier examen du dossier, la Commission nationale de la certification professionnelle prendra en considération l'état d'avancement du chantier visant à mettre en place la validation des acquis de l'expérience par l'organisme. Cette procédure finalisée sera présentée lors de la demande de renouvellement de l'enregistrement au répertoire.

L'accessibilité par VAE est indiquée dans le cadre **'Modalités d'accès'** de la fiche répertoire :

- Par expérience : **OUI** (la composition du jury est fournie)
- Par expérience : **NON** (dispositif VAE prévu en ...)
- Par expérience : **NON** (non prévu à l'heure actuelle)

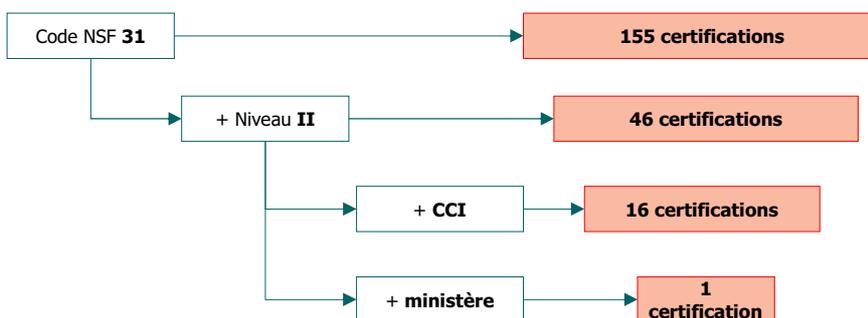
En tout état de cause, si l'on souhaite rechercher les certifications d'ores et déjà accessibles par VAE, il convient de cocher cette case.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En contrat d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Après un parcours de formation continue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le jury du titre est désigné par la DOTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le jury du titre est désigné par la DOTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Par expérience	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le jury du titre est désigné par la DOTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## CONSULTATION DU RNCP

Croiser les critères

Si une recherche par simple critère aboutit à un nombre trop important de résultats, il convient de croiser plusieurs critères.



## CONSULTATION

- En attendant que le répertoire soit complet, il est possible de consulter d'autres bases de données :
  - [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
  - [www.cndp.fr](http://www.cndp.fr)
  - [www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)
  - ...
- Une page 'Liens utiles' est disponible sur le site de la CNCP.

Pour plus d'informations...

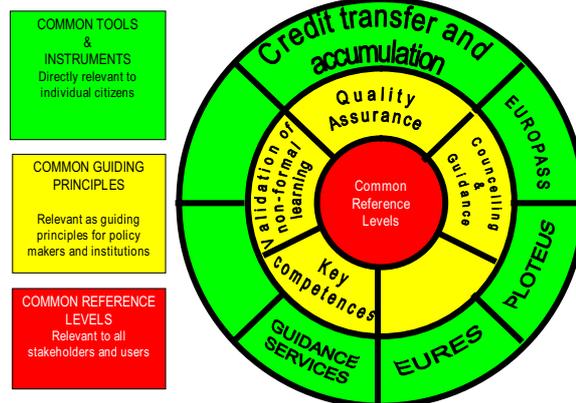
Pour toute information,  
adresser un mèl à

[portail@cncp.gouv.fr](mailto:portail@cncp.gouv.fr)

**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**La validation  
des acquis  
de l'expérience**

**Un cadre européen  
des qualifications**



**SEMINAIRE d'AUDITION  
des ACTEURS de la VAE**

**Construction de l'Espace Européen de  
l'Enseignement Supérieur**



*Déclinaison française*

*Besançon le 24 avril 2004*

457

**Construction de l'Espace européen de l'enseignement  
supérieur**

**Rappel de l'historique**

458

## Historique

Sorbonne, Bologne, Salamanque, Prague, Berlin

mobilité  
étudiante

engagement des  
pays  
participants à  
mettre en place  
une ...

flexibilité des  
parcours  
de formation

.... architecture commune des systèmes  
de formation d'enseignement supérieur

459

## Rappel de l'histoire

### 6 points principaux

1. *Système de diplômes facilement lisibles et comparables.  
(...annexe descriptive)*
2. *Système sur deux cursus, après la licence*
3. *Mise en place d'un système de « crédits »*

460

***Rappel de l'histoire***

**6 points principaux**

***4. Mobilité***

***5. Coopération européenne  
d'évaluation de la qualité***

***6. Nécessaire dimension européenne  
dans l'enseignement supérieur***

461

***Construction de l'Espace européen de l'enseignement  
supérieur***

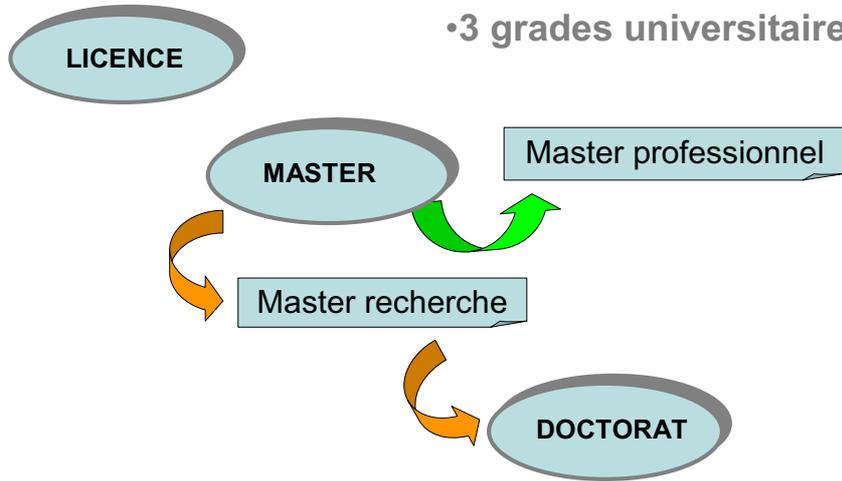
**Description du dispositif**

462

**Description du dispositif**

**- Les dispositions nationales -**

•3 grades universitaires



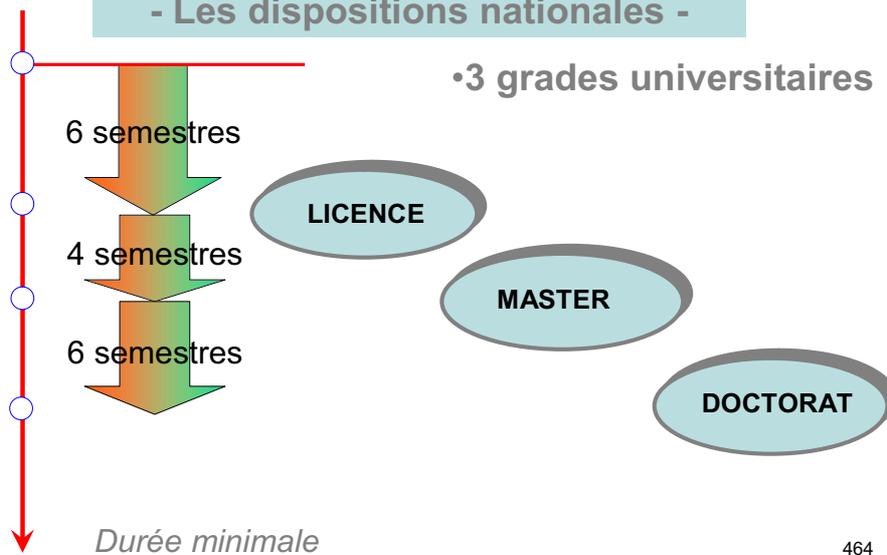
463

**Description du dispositif**

**- Généralités**

**- Les dispositions nationales -**

•3 grades universitaires

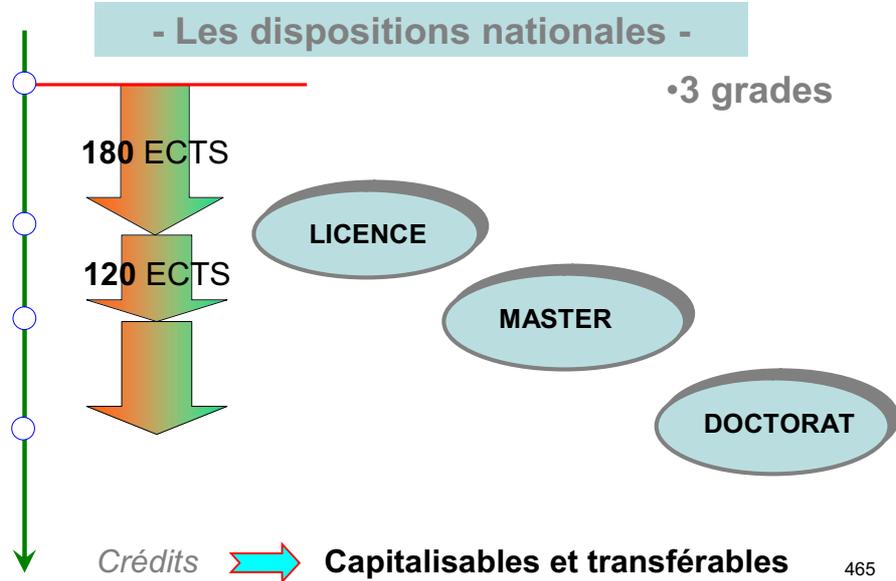


*Durée minimale*

464

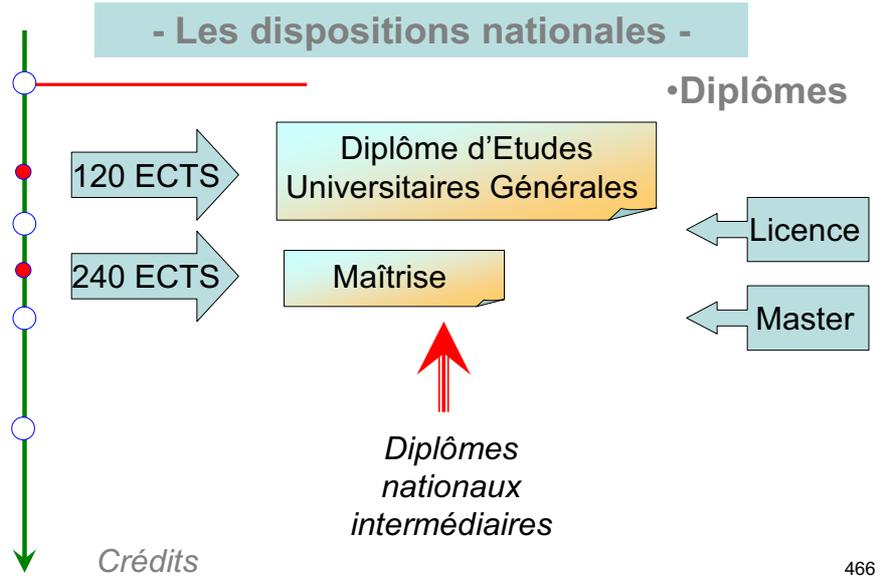
**Description du dispositif**

- Généralités



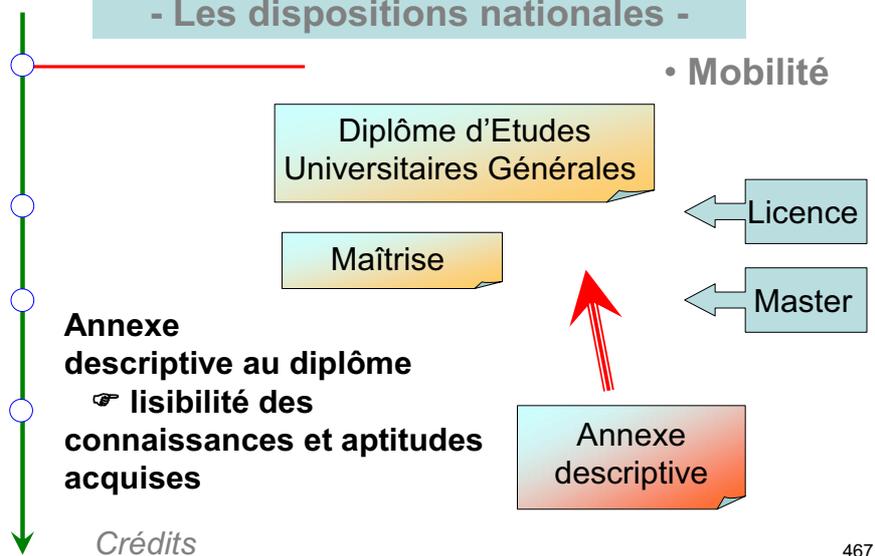
**Description du dispositif**

- Généralités



**Description du dispositif**  
- Généralités

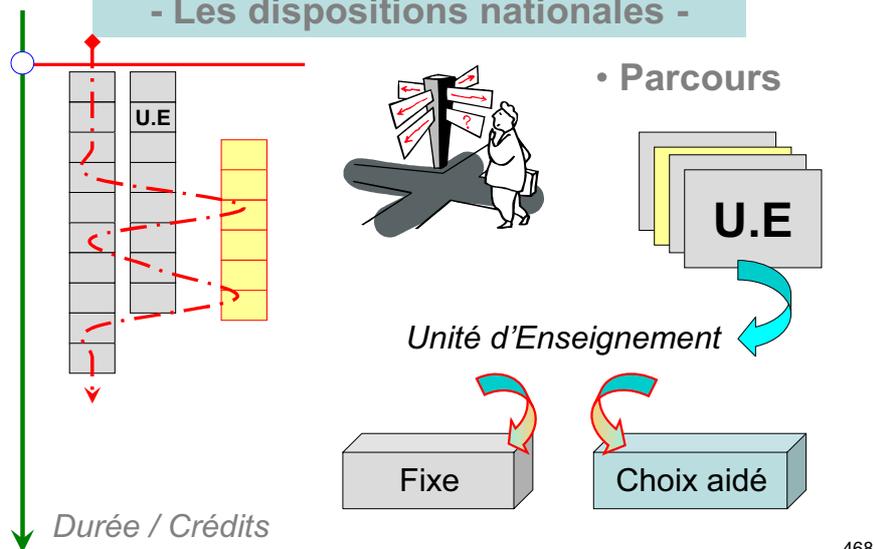
- Les dispositions nationales -



467

**Description du dispositif**  
- Généralités

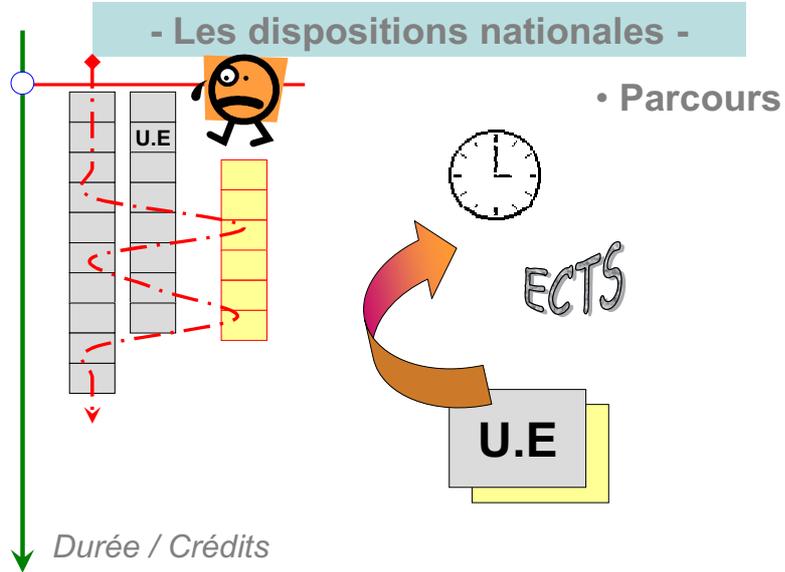
- Les dispositions nationales -



468

**Description du dispositif**

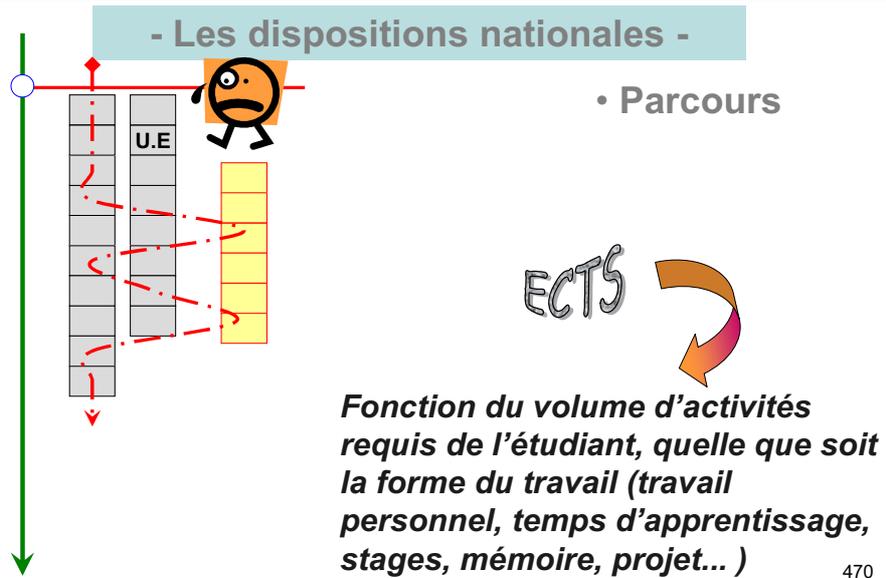
- Généralités



469

**Description du dispositif**

- Généralités

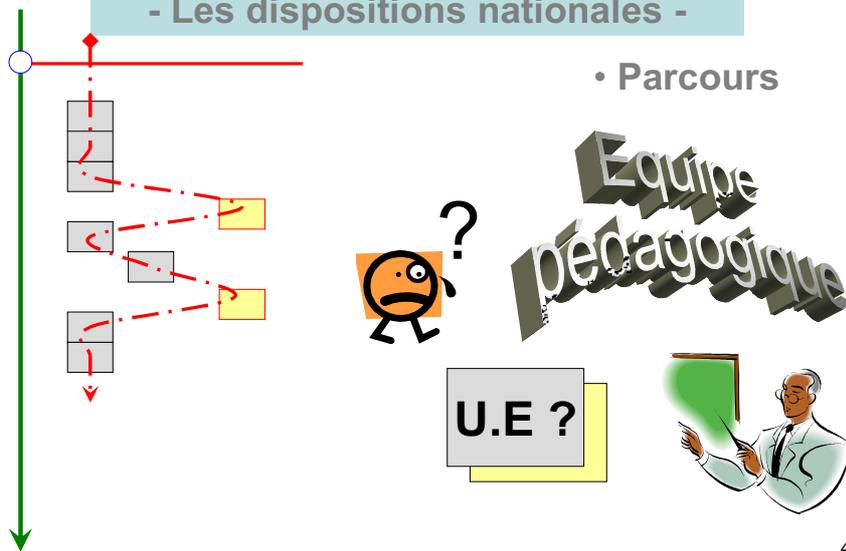


470

**Description du dispositif**  
- Généralités

- Les dispositions nationales -

• Parcours

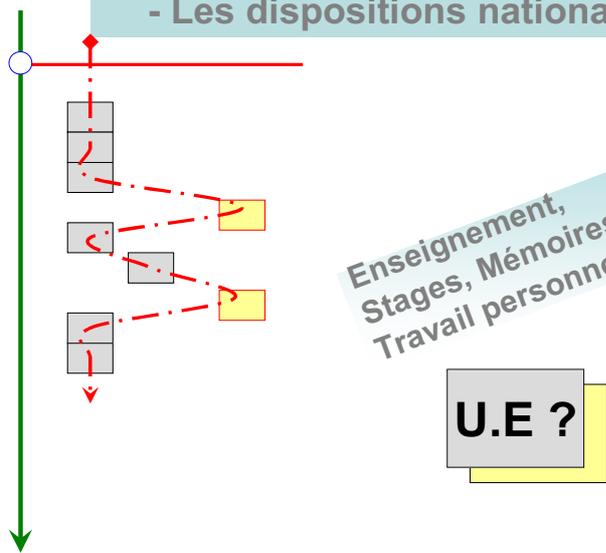


471

**Description du dispositif**  
- Généralités

- Les dispositions nationales -

Enseignement,  
Stages, Mémoires, Projets,  
Travail personnel, ....

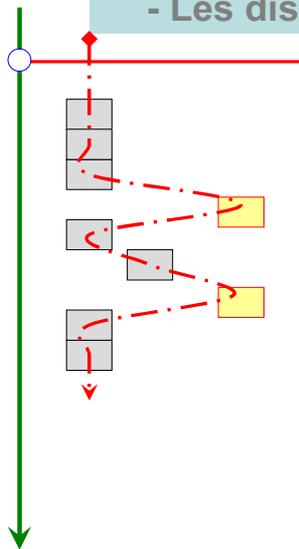


472

**Description du dispositif**

- Généralités

- Les dispositions nationales -



Enseignement :  
présentiel, ouvert, à distance,  
en ligne



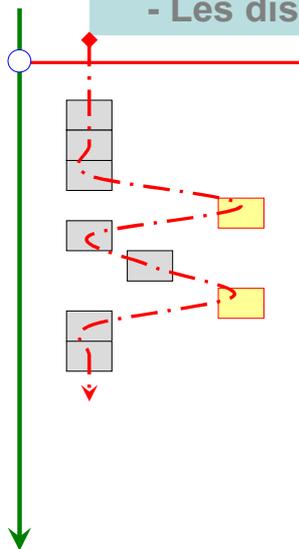
U.E ?

473

**Description du dispositif**

- Généralités

- Les dispositions nationales -

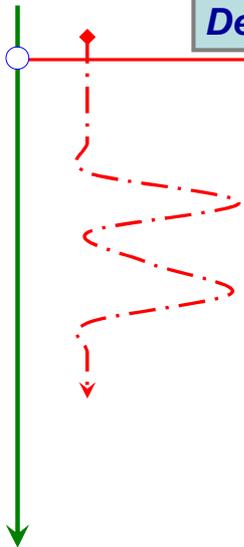


Tous les publics :  
Formation initiale  
Formation continue

474

*Description du dispositif*

**Des parcours de formation diversifiés**



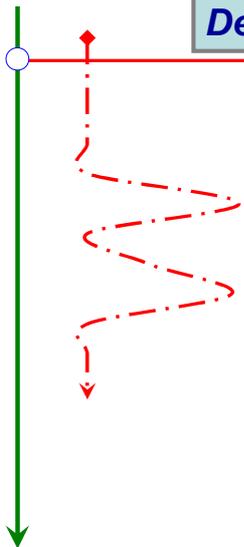
**Parcours fluides avec une part accrue d'individualisation :**

- ⇒ **Approches transdisciplinaires et pluridisciplinaires**
- ⇒ **Objectif : projet professionnel**

475

*Description du dispositif*

**Des parcours de formation diversifiés**

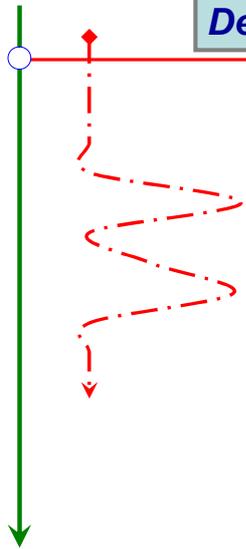


- Maîtriser ...**
- Langues vivantes étrangères**
- Outils informatiques**
- Outils d'information**
- Outils de communication...**

476

**Description du dispositif**

**Des parcours de formation diversifiés**



Validation des études supérieures en France et à l'étranger

Validation de l'expérience personnelle et professionnelle

477

**Description du dispositif**

Validation des parcours

Les U.E. sont définitivement acquises à la moyenne

C  
A  
P  
I  
T  
A  
L  
I  
S  
A  
T  
I  
O  
N

U.E. acquises = ECTS correspondants

Les éléments constitutifs des U.E., dont la valeur en crédits européens est fixée, sont également capitalisables

478

**Description du dispositif**

👉 **Rénovation de la pédagogie**

**Enseigner autrement**

**Évaluer autrement**



**Apprendre différemment**

479

**Construction de l'Espace  
Européen de l'Enseignement  
Supérieur**

**Déclinaison française**

480

## OBJECTIF DU DIAPORAMA

### Aider les établissements à :

- s'approprier l'ensemble des textes relatifs à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (C3ES)

481

### 1 - Rappel de l'historique

### 2 - Description du dispositif

- ▶ *Généralités*
- ▶ *Modification de la structure de l'offre de formation*
- ▶ *Amélioration de l'accueil et de l'accompagnement de l'étudiant*
- ▶ *Rénovation des pratiques pédagogiques*
- ▶ *Evolution des procédures d'habilitation et d'évaluation*
- ▶ *Cursus licence*

482

**1 – Rappel de l'historique**

483

*Rappel de l'historique*

<u>Déclaration de la Sorbonne</u>	25 mai 1998
<u>Déclaration de Bologne</u>	19 juin 1999
<u>Rencontre de Salamanque (EUA)</u>	30 mars 2001
<u>Conférence de Prague</u>	19 mai 2001

*mobilité  
étudiante*

engagement des  
pays  
participants à  
mettre en place  
une

*flexibilité des parcours  
de formation*

**architecture commune des systèmes de  
formation d'enseignement supérieur**

484

## Rappel de l'histoire

**La conférence de Prague réaffirme les six points principaux de la déclaration de Bologne :**

1. Adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables (supplément au diplôme)
2. Adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus, s'articulant au niveau de la licence
3. Mise en place d'un système de « crédits »
4. Promotion de la mobilité
5. Promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité
6. Promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur

**Le processus a reçu le soutien de [l'Association Européenne de l'Université \(AEU\)](#) et des [Unions nationales d'étudiants d'Europe \(ESIB\)](#)**

485

## Construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur

### 2 - Description du dispositif

486

**Description du dispositif**  
- Généralités

**- Les dispositions nationales -**

- une architecture des études fondée sur les 3 grades :

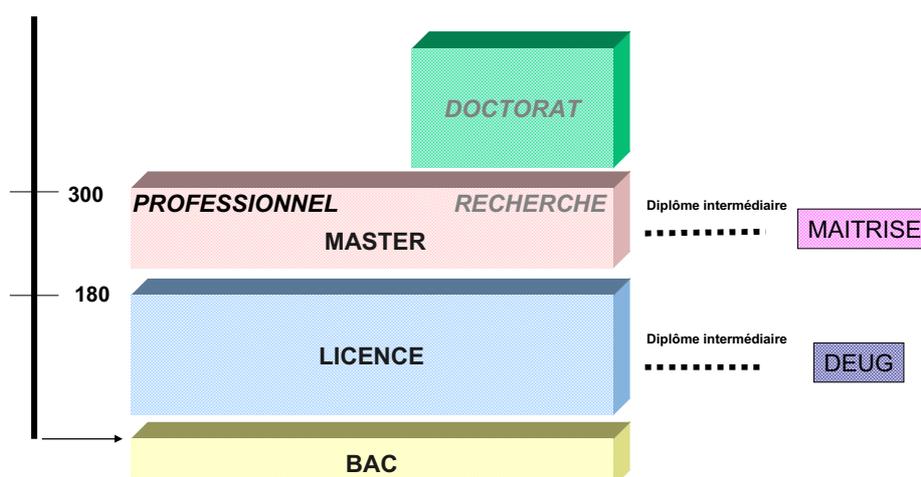


- une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement (U.E.)
- la mise en œuvre du système européen de crédits capitalisables et transférables dit « système européen de crédits ECTS »
- la mise en œuvre, en cas de mobilité internationale, d'une annexe descriptive au diplôme (dite « supplément au diplôme ») afin d'assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises

487

**Description du dispositif**

crédits



488

### Description du dispositif

#### Un système de crédits :

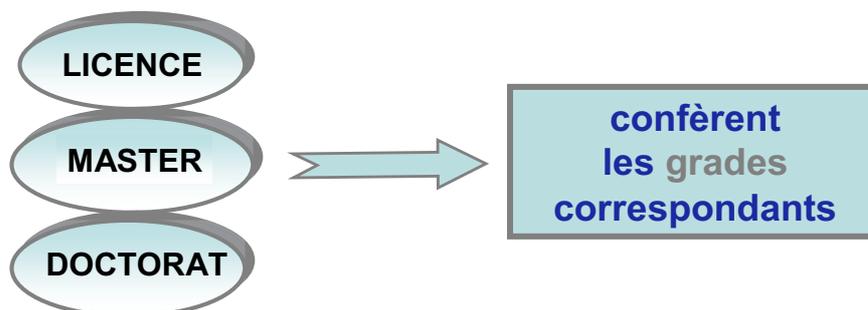
- capitalisables et transférables,
- octroyés à l'étudiant qui a satisfait aux conditions de validation,
- applicable à :
  - ▶ toutes les activités d'enseignement y compris stages, mémoires, projets, travail personnel, ....
  - ▶ toutes les formes d'enseignement : présentiel, ouvert, à distance, en ligne,...
- proposé à tous les publics : formation initiale, formation continue,
- adapté à tous les rythmes d'apprentissage.

489

### Description du dispositif

- Généralités

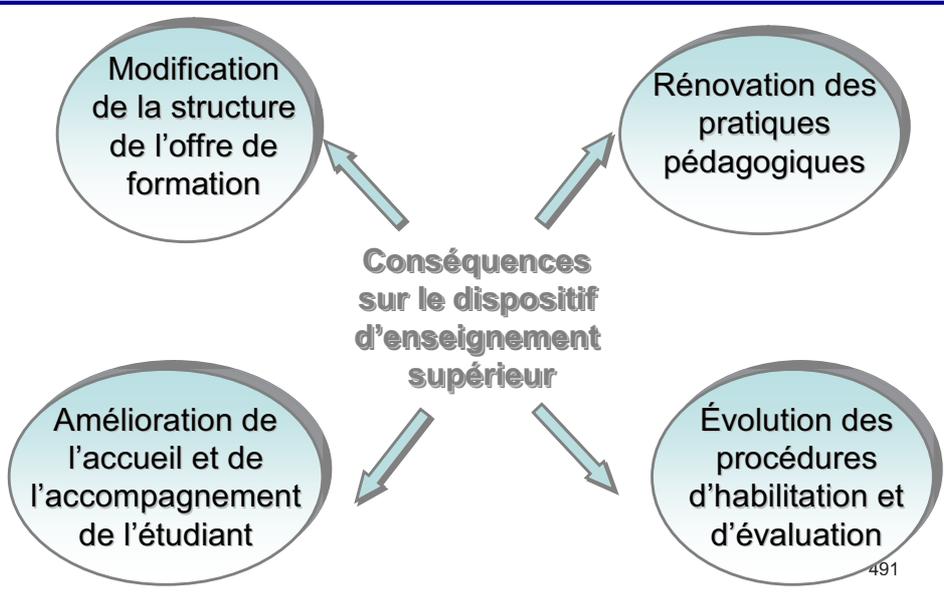
#### Les diplômes nationaux de :



*Les diplômes nationaux de Licence et Master s'obtiennent par un nombre de crédits correspondants.*

490

**Description du dispositif**  
- Généralités



**Description du dispositif**  
- Modification de la structure de l'offre de formation

**Une organisation de l'offre de formation  
sous forme de**

***parcours types***

***diversifiés et adaptés***

492

**Description du dispositif**

- Modification de la structure de l'offre de formation



## Un parcours, c'est...

Un ensemble cohérent d'unités  
d'enseignement capitalisables et  
transférables

**et...**

leur articulation selon une logique  
de progression adaptée.

493

**Description du dispositif**

- Modification de la structure de l'offre de formation

## **Des parcours de formation diversifiés**

**Passage d'une logique de parcours obligés à une  
logique de parcours plus fluides avec une part accrue  
d'individualisation :**

- ⇒ **construits par les équipes de formation**
- ⇒ **intégrant des approches transdisciplinaires et pluridisciplinaires**
- ⇒ **professionnalisants**

494

### Description du dispositif

- Modification de la structure de l'offre de formation

#### Des parcours de formation adaptés

➤ qui permettent :

- l'orientation progressive de l'étudiant, en fonction de son projet professionnel ou personnel
- la prise en compte de la diversité des publics et de leurs besoins

➤ qui intègrent :

- l'acquisition de compétences transversales notamment la maîtrise des langues vivantes étrangères, des outils informatiques, des outils d'information et de communication...

➤ qui facilitent :

- la validation des acquis de l'expérience personnelle et professionnelle et validation des études supérieures en France et à l'étranger

495

### Description du dispositif

- Amélioration de l'accueil et de l'accompagnement de l'étudiant

#### Des équipes de formation

mettent en œuvre un dispositif

d'accueil  
et  
d'information

pour...

d'accompagnement  
et  
de soutien



Faciliter l'orientation de l'étudiant



Assurer la cohérence pédagogique de son parcours



Favoriser la réussite de son projet de formation

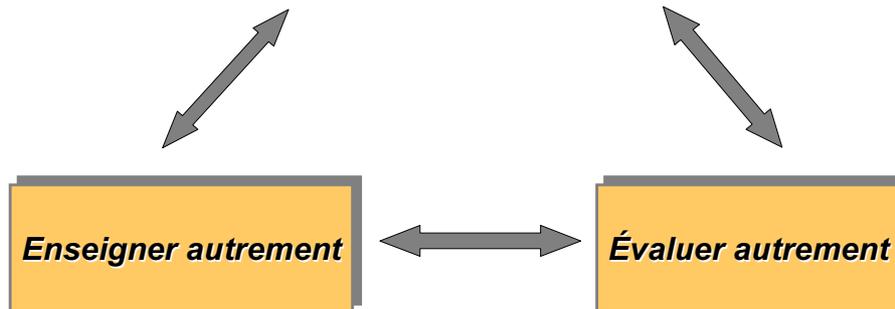
Tout au long du parcours de l'étudiant

496

**Description du dispositif**

- Rénovation des pratiques pédagogiques

**Adapter les modes d'apprentissage**



497

**Description du dispositif**

- Rénovation des pratiques pédagogiques

**Enseigner autrement...**

Conduire des **projets pédagogiques** en généralisant le travail en équipe des enseignants chercheurs et des enseignants

Dispenser la **méthodologie du travail universitaire**

Adapter les pratiques à la **diversité** des publics

S'appuyer sur les **espaces pédagogiques** et les **centres de ressources** (salles libres accès, bibliothèques, lieux d'auto formation, serveurs, plates formes technologiques ...)

Apprendre par le **E-learning** et la **FOAD**

Utiliser les **TICE** dans les pratiques pédagogiques 498

**Description du dispositif**

- Rénovation des pratiques pédagogiques

**Évaluer autrement...**

Intervenir à des moments pertinents

Accroître le contrôle continu

Favoriser une prise en compte transversale ou inter disciplinaire des acquis

Adopter une organisation globalisée du contrôle sur plusieurs U.E.  
(limiter le nombre d'épreuves)

Pour permettre à l'étudiant de se situer dans sa progression et d'optimiser son parcours

**Description du dispositif**

- Rénovation des pratiques pédagogiques

**Enseigner autrement**

**Évaluer autrement**



**Apprendre différemment**

500

**Description du dispositif**

- Évolution des procédures d'habilitation et d'évaluation

**Désormais...**

Limite des anciennes  
procédures d'habilitation



Examen diplôme par diplôme  
empêchant une vision globale  
de l'offre de formation

*Présentation globale, par domaine,  
de l'offre de formation,  
articulée avec le **projet d'établissement**,  
dans le cadre de la **politique contractuelle**.*

501

**Description du dispositif**

- Évolution des procédures d'habilitation et d'évaluation

**Habilitation à délivrer un diplôme  
national accordée**

Pour une durée limitée, à l'issue  
d'une évaluation nationale

**mais aussi...en fonction**

- de la qualité du projet de l'établissement
- des résultats obtenus par l'établissement (évaluation à posteriori)

502

**Description du dispositif**

- Évaluation des formations et des enseignements

Evaluation des formations et des enseignements



Objectifs :

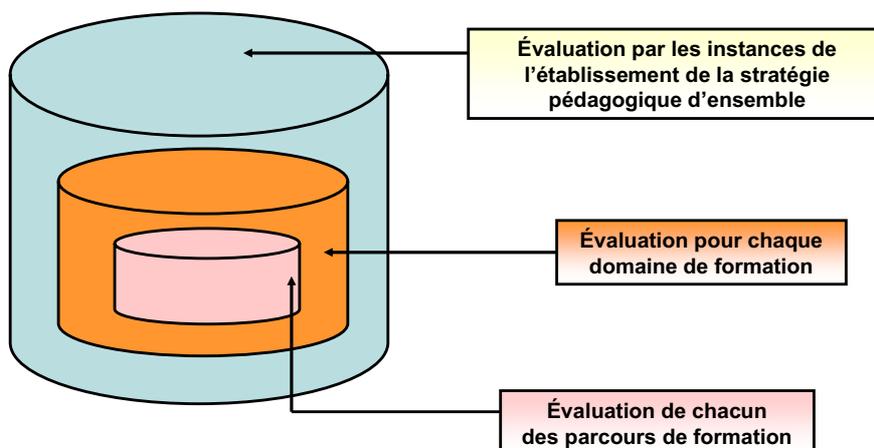
- favoriser le dialogue entre équipes de formation et étudiants
- améliorer les dispositifs pédagogiques
- faciliter l'appropriation des savoirs

**Le C.A., sur proposition du C.E.V.U., fixe les modalités des procédures d'évaluation.**

**Description du dispositif**

- Évaluation des formations et des enseignements

Evaluation des formations et des enseignements



504

**Description du dispositif**

**Une nouvelle architecture des études universitaires**

**Cursus Licence**

**Cursus Master**

505

**Description du dispositif**

**- Le cursus licence**

**Une offre de formation**

**présentée  
par domaine**

**et**

**organisée sous  
forme  
de parcours types**

Les parcours conduisent à la délivrance de **licences** sanctionnant un niveau validé par 180 crédits et accompagnées, dans le cadre de la mobilité internationale, de **l'annexe descriptive**.

**L'offre de formation doit permettre à l'étudiant de valider 180 crédits en 6 semestres consécutifs**

506

**Description du dispositif**

- Le cursus licence

**Objectifs poursuivis**

- Élaboration de contenus nouveaux, articulant de façon innovante plusieurs disciplines

Mais également...

- Maintien possible des objectifs des formations diplômantes régies par les textes antérieurs
- Prise en compte des finalités et conditions d'accès aux formations pluri-annuelles (IUP, MST, MIAGE, MSG, DU...)

507

**Description du dispositif**

- Le cursus licence

Le cursus licence

**Organisation des enseignements sous forme de parcours :**



mono, pluri-disciplinaires, à vocation générale, appliquée ou professionnelle

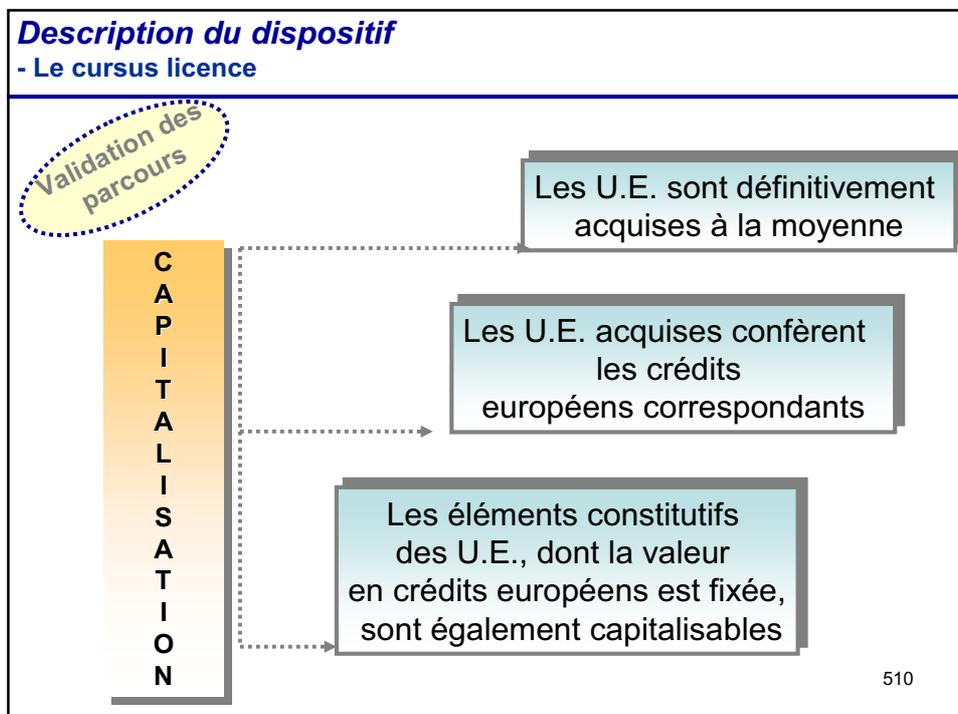
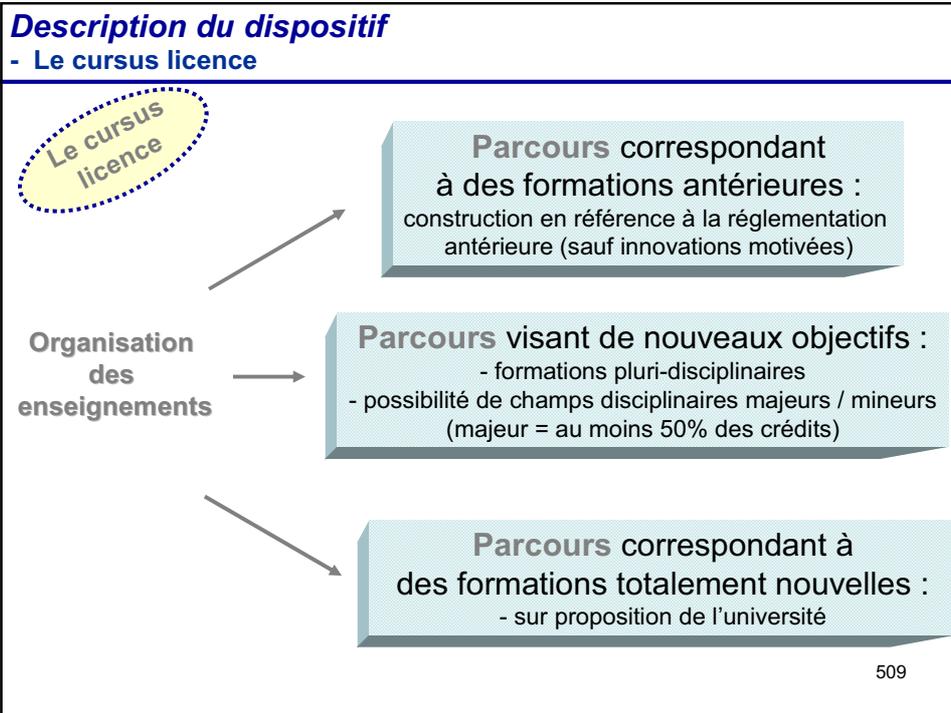


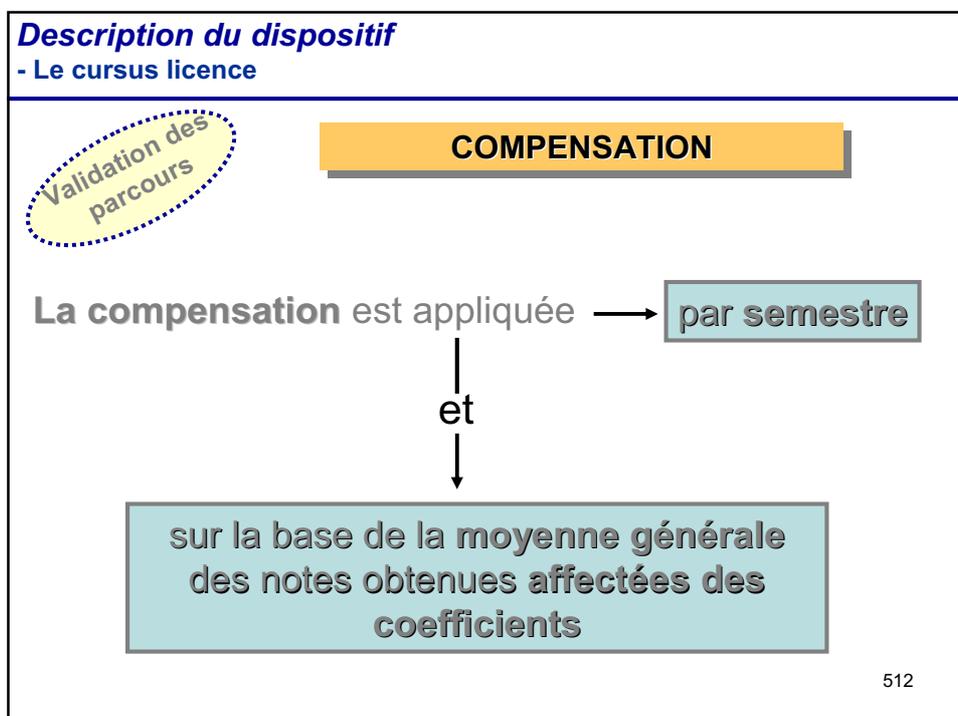
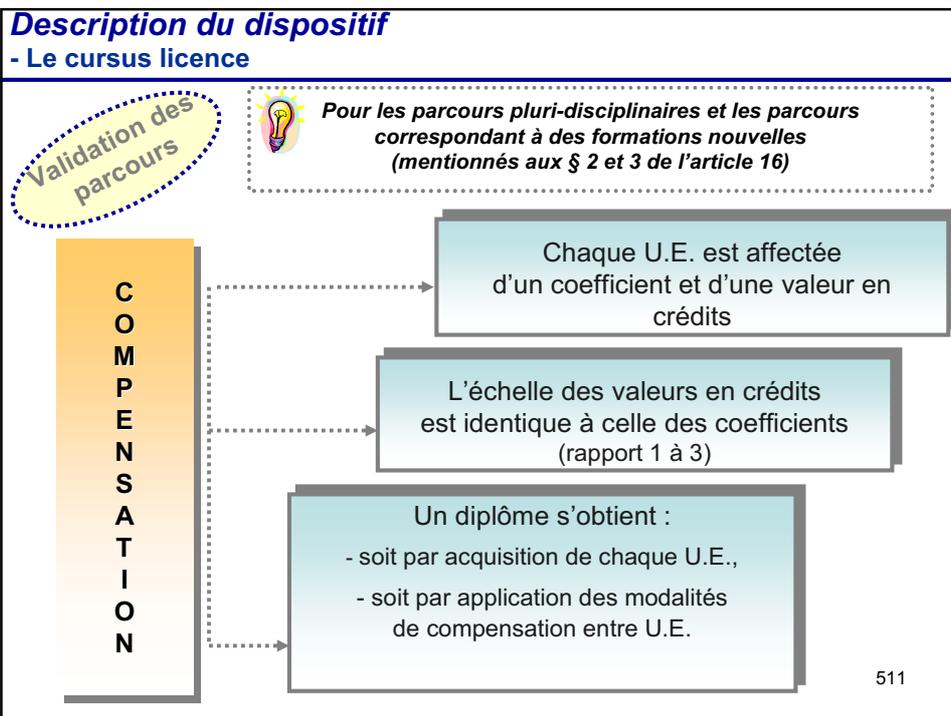
organisés en unités d'enseignement (U.E.), obligatoires, libres ou optionnelles



comprenant des enseignements en langues et un apprentissage à l'utilisation des outils informatiques, adaptés aux étudiants

508





### Description du dispositif

- Le cursus licence

Validation des parcours

#### COMPENSATION

La poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit ...

...pour tout étudiant...

Sur proposition du C.E.V.U. adoptée par le C.A., un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre permettant à l'étudiant de bénéficier de la compensation à d'autres moments de son parcours.

...à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.

513

### Description du dispositif

- Le cursus licence

Validation des parcours

Organisation de deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes

Double session

=

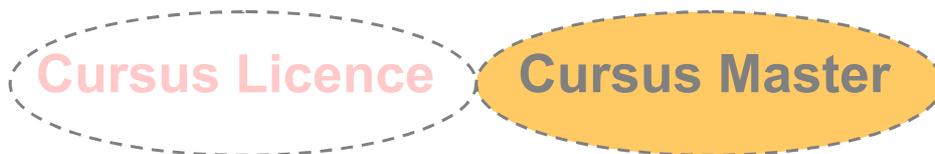
Idée de 2ème chance

L'intervalle entre deux sessions est au moins de deux mois sauf dispositions pédagogiques particulières (arrêtées par le C.A. sur proposition du C.E.V.U.)

514

**Description du dispositif**

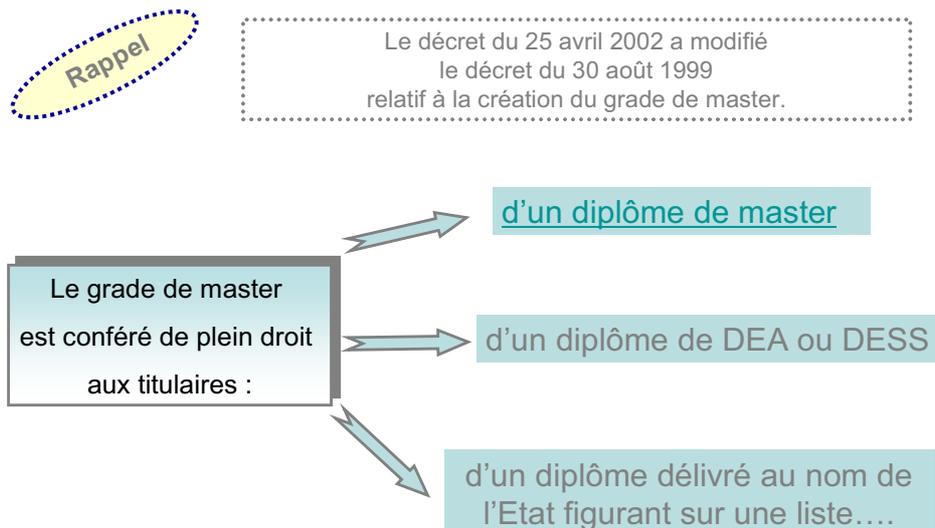
**Une nouvelle architecture des études universitaires**



515

**Description du dispositif**

**- Le cursus master**



516

## Description du dispositif

- Le cursus master

### Le diplôme de master

sanctionne des parcours types  
comprenant

une voie à finalité  
professionnelle  
débouchant  
sur un *master professionnel*

une voie à finalité  
recherche  
débouchant  
sur un *master recherche*

517

## Description du dispositif

- Le cursus master

### Le diplôme de master

L'inscription à cette formation nécessite  
un grade de licence ou équivalent

✓ Sanctionne un niveau  
correspondant à 120 crédits  
au delà de la licence

✓ Est accompagné,  
pour la mobilité internationale,  
de l'annexe descriptive

✓ Porte une  
dénomination nationale  
arrêtée par le ministère

✓ Nécessite une habilitation accordée  
ou renouvelée après une  
évaluation nationale périodique.

Le diplôme ne peut être délivré qu'après validation  
de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère 8

## Description du dispositif

### - Le cursus master

#### Le diplôme de master dans les universités

L'étudiant est admis à poursuivre **au delà des 60 premiers crédits**,  
par décision du chef d'établissement,  
vers :

**un master professionnel**

**un master recherche**

sur proposition  
du responsable  
de la formation

sur proposition  
du directeur  
de l'école doctorale

## Construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur

### Perspective européenne

*Nouvelle  
conférence  
ministérielle  
organisée en  
2003 à Berlin*

**Pour :**

**dresser le bilan  
des progrès accomplis**

**assigner de nouvelles priorités  
au développement  
de l'enseignement supérieur**

520

## ***L'ensemble des textes de la C3ES***

Décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur

<http://www.cpu.fr/TextesRef/TextesRef.asp?Id=235>

Décret du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

<http://www.cpu.fr/TextesRef/TextesRef.asp?Id=234>

Arrêté relatif au grade de licence

<http://www.cpu.fr/TextesRef/TextesRef.asp?Id=241>

Arrêté relatif au diplôme national de master

<http://www.cpu.fr/TextesRef/TextesRef.asp?Id=239>

Arrêté relatif au DESS

<http://www.cpu.fr/TextesRef/TextesRef.asp?Id=240>

Décret du 8 avril 2002 fixant l'orthographe du vocable "master"

<http://www.cpu.fr/TextesRef/TextesRef.asp?Id=233>

Arrêté relatif aux études doctorales

<http://www.cpu.fr/TextesRef/TextesRef.asp?Id=244>



## ***Les crédits européens***

### ***Les crédits sont des unités de compte***

- exprimées sous forme de valeur numérique
- affectées à une U.E. ou à un élément constitutif d'une U.E.

***en fonction du volume d'activités requis de l'étudiant, quelle que soit la forme du travail (travail personnel, temps d'apprentissage, stages, mémoire, projet... )***

...et pas seulement par rapport à un volume d'heures d'enseignement dispensées.



522

### ***Les textes antérieurs***

Les parcours poursuivent notamment, les objectifs définis pour les diplômes suivants :

- Diplôme d'études universitaires générales (DEUG) et licences régis par l'arrêté du 9 avril 1997 ;
- Licences pluridisciplinaires ;
- Licence d'administration publique (LAP) ;
- Diplôme universitaire de technologie (DUT) ;
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) ;
- Licence professionnelle ;
- Diplôme national de guide interprète national.



523

## **SEMINAIRE d'AUDITION des ACTEURS de la VAE**

### **TRANSFINE**

**TRANSfer between Formal, Informal and  
Non-formal Education**

**'ACTION CONJOINTE' de  
la COMMISSION EUROPEENE**

**Thème 1:**

**'La construction de passerelles de qualifications: un système  
de transfert et d'accumulation de crédits de formation  
pour une éducation et formation tout au long de la vie'.**

[www.univ-lille1.fr/transfine](http://www.univ-lille1.fr/transfine)

pat.davies@univ-lille1.fr

524

## Le PARTENARIAT

- **USTL - Université des Sciences et Technologies de Lille 1.**
- **EUCEN - European Universities Continuing Education Network.**
- **EAEA - European Association for the Education of Adults.**
- **AEFP - Association Européenne pour la Formation Professionnelle.**
- **FIEEA – Fédération Internationale pour les Echanges Educatifs d’Enfants et d’Adolescents.**
- **SEFI - Société Européenne pour la Formation des Ingénieurs.**

525

## OBJECTIFS – phase 1

- 1. Réflexion commune sur les orientations affichées, leurs effets à court et à moyen terme sur les dispositifs éducatifs**
- 2. Repérage, description et analyse des projets en cours (Socrates, Leonardo et Jeunesse)**

526

## **OBJECTIFS - phase 2**

- 3. Vérification des attentes par rapport à cette démarche intégrée de reconnaissance, d'accumulation et de transfert généralisé**
- 4. Evaluation de la faisabilité de l'expérimentation d'un tel dispositif**

527

## **OBJECTIFS – phase 3**

- 5. Concevoir et proposer les principes, les modalités et les conditions de réalisation d'un dispositif expérimental de transfert et d'accumulation de crédits appuyés sur des connaissances et aptitudes d'ordre différent, à tous niveaux, quels que soient les lieux et modalités d'acquisition**
- 6. Construire un cahier des charges d'actions expérimentales**

528

## Un cadre européen ... oui, mais.....

- **Nécessité du respect de la diversité**
- **Nécessité de travailler dans un premier temps au niveau national, afin de clarifier les objectifs, d'adopter un langage commun**
- **Nécessité du respect du rythme local**

529

## Un cadre méthodologique

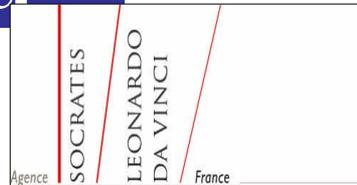
**Un système européen de reconnaissance des acquis devrait**

- **être centré sur l'apprenti**
- **être ouvert à tous**
- **valoriser l'individu et favoriser le développement personnel**
- **être basé sur une approche formatrice**
- **être situé dans un cadre de conseil, d'information et d'assistance**

530

## SEMINAIRE d' AUDITION des ACTEURS de la VAE

### La validation des acquis dans les projets européens Leonardo da Vinci



531

MPC 03.2005



### Agence Socrates Leonardo da Vinci France

mise en oeuvre, gestion et promotion :

☒ programme Socrates ( Education)

Comenius (enseignement scolaire), Erasmus (enseignement supérieur), Grundtvig (éducation des adultes) ....

☒ programme Leonardo da Vinci (Formation Professionnelle)  
mobilité, ingénierie de formation (« projets pilotes ») et réseaux thématiques

☒ centre national Europass

mise à disposition des citoyens d'outils de transparence des qualifications et des compétences

☒ erasmus mundus, label européen des langues

532

MPC 03.2005

## Stratégie de Lisbonne (2000) :

« devenir l'économie de la connaissance  
la plus compétitive et la plus dynamique  
au monde, d'ici à 2010 »

533

MPC 03.2005

stratégie de Lisbonne



processus de Bologne, déclaration de Copenhague,  
communiqué de Maastricht



principes communs validation des apprentissages,  
cadre commun sur les qualifications ...



portfolio europass, ECTS,  
euroguidance, ECTVET ....

534

MPC 03.2005



### la validation des acquis au plan communautaire :

- **thème investi**  
(/ principe de subsidiarité)
  
- **élément d'un dispositif plus large**  
(transparence, qualité, orientation)
  
- **instrument au service d'objectifs communs**  
(amélioration du niveau de qualification, mobilité géographique et professionnelle / objectif politique de Lisbonne)

535

MPC 03.2005



### double objectif du programme LDV :

*sur la base des politiques définies au niveau européen,*

1. expérimenter les outils et dispositifs mis en place
2. susciter des innovations et progrès permettant d'envisager de nouveaux développements

+ orientation des projets par les appels à propositions

536

MPC 03.2005



### la validation des acquis dans les projets LDV :

# dimension expérimentale et transnationale

# peu de projets

537

MPC 03.2005



### 3 types d'approches de la VA dans les projets LDV :

#1 des projets recherchant des systèmes d'identification des compétences ou des acquis

#2 des projets développant des solutions de validation des acquis dans un contexte précis

#3 des projets développant des cursus de formation qualifiants sur la base d'un référentiel métier / compétences

538

MPC 03.2005



### impact des projets européens :

#### # valorisation des résultats par les promoteurs

- implication des acteurs clés dans les partenariats
- intégration dans un cadre institutionnel / un dispositif
- compétences spécifiques

#### # accompagnement des projets AN-COM

- suivi thématique / AN FR « transparence & validation »

#### # démarche pro-active des pouvoirs publics

539

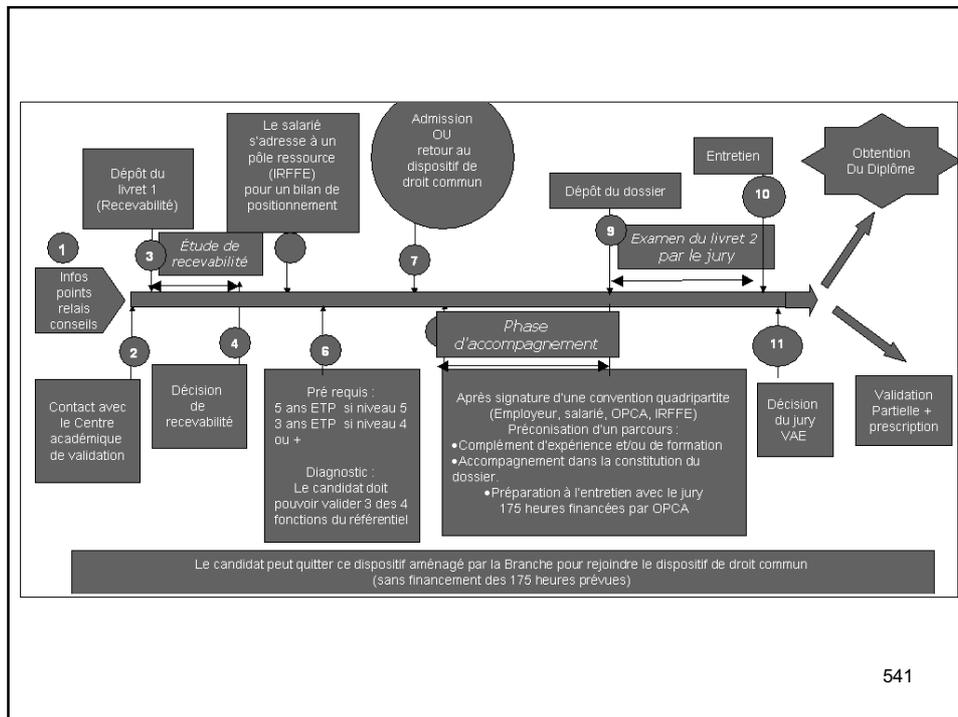
MPC 03.2005



[www.socrates-leonardo.fr](http://www.socrates-leonardo.fr)

540

MPC 02.2005



541

Le site régional d'information sur les formations et les métiers

Formation initiale | Exploration des métiers | Formation continue

Recherchez une formation ou un établissement | Accédez aux fiches et vidéos métiers | Recherchez une formation ou un organisme | Validez vos acquis et expériences (V.A.E.)

Découvrez les secteurs d'activités

Rencontre Jeunes & Entreprises | Où s'informer ? Les bonnes adresses

© 2005 ONISEP BRETAGNE - site mis à jour le 19/05/2005

542

- ↳ Qu'est-ce que la VAE ?
- ↳ Qui est concerné ?
- ↳ Que permet la VAE ?
- ↳ Pour quelle expérience ?
- ↳ Quelles certifications ?
- ↳ Evaluation de l'expérience
- ↳ Où se renseigner ?
- ↳ Quels financements ?
- ↳ Les étapes de la VAE
- ↳ Les organismes valideurs
- ↳ Pour en savoir plus...

## LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

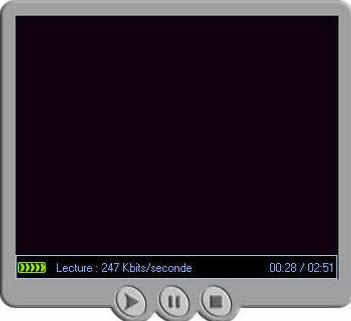
### Témoignages et Vidéos

[Retour à la liste des vidéos](#)

**Présentation de la Validation des Acquis de l'Expérience**

Françoise Gaudel du GREF Bretagne, responsable de la Mission animation et information VAE, présente le dispositif.

Il permet à toute personne de faire valider, par un diplôme reconnu, son expérience acquise dans le monde professionnel ou associatif. Un accompagnement est assuré et des aides financières sont possibles en fonction de la situation des candidats.



Pour visualiser les vidéos, vous devez posséder le logiciel de lecture Windows Média Player de Microsoft. Il est gratuit et disponible sur le site de son éditeur.



- Vous êtes en haut débit** (câble, ADSL, ligne spécialisée)
- Vous pouvez passer en bas débit (modem, numéris)

Lieu de tournage : GREF Bretagne - Rennes  
 Date de tournage : 01/06/2003  
 Réalisation : DNISEP BRETAGNE - 3